

**Tunisie : Consultation de 2012 au titre de l'article IV—Rapport des services du FMI; note d'information au public sur l'examen par le Conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur pour la Tunisie**

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le contexte des consultations de 2012 avec la Tunisie au titre de l'article IV, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2012 au titre de l'article IV, établi par une équipe des services du FMI à la suite des entretiens qui se sont achevés le 16 mai 2012 avec les responsables de la Tunisie sur l'évolution et la politique économique. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 9 juillet 2012. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celle du Conseil d'administration du FMI.
- Une note d'information au public (NIP) résumant les vues du Conseil d'administration formulées à la réunion du 25 juillet 2012, consacrée à l'examen du rapport des services du FMI qui achevait la consultation au titre de l'article IV.
- Une déclaration de l'administrateur pour la Tunisie.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



# TUNISIE

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS

9 juillet 2012

### DE 2012 AU TITRE DE L'ARTICLE IV

## PRINCIPAUX THÈMES

**Contexte :** Depuis la révolution du début de 2011, la transition politique avance en Tunisie. Les nouvelles autorités doivent faire face aux problèmes économiques et sociaux qui existaient déjà et à une aggravation des vulnérabilités. Le modèle de développement centré sur l'État mis en place par le précédent régime a produit plusieurs années de forte croissance et de stabilité, mais favorisait une minorité de privilégiés et s'est soldé par un chômage élevé, des disparités économiques et sociales considérables entre régions et le sentiment qu'il était impossible de gravir l'échelle sociale. En 2011, dans un contexte de turbulences nationales et régionales, la Tunisie a connu une grave récession, sa position extérieure s'est détériorée et le chômage a atteint des niveaux sans précédent. Les autorités ont tenté d'amortir les effets de la récession sur les ménages et les entreprises en augmentant les dépenses publiques courantes et en procédant à une forte injection monétaire. Ces initiatives ont toutefois entraîné une intensification des vulnérabilités dans le secteur financier, des tensions inflationnistes et des pertes de réserves de change.

**Perspectives et risques à court terme :** La croissance du PIB réel pourrait se redresser en 2012, avec une reprise graduelle du tourisme et des entrées d'IDE et une relance budgétaire substantielle d'appui à la croissance. Cependant, la détérioration de la conjoncture en Europe, principal partenaire de la Tunisie en matière de commerce extérieur et d'investissement, la persistance des tensions sociales et des incertitudes politiques, les profondes faiblesses du secteur financier, et l'attentisme des investisseurs pèseront sur les perspectives à court terme de la Tunisie. Les risques liés aux perspectives sont considérables et plutôt de nature baissière.

**Principales recommandations :** Le dosage des politiques mises en œuvre devra être rééquilibré pour soutenir la croissance à court terme tout en préservant la stabilité macroéconomique. La relance budgétaire devra être mieux orientée vers l'investissement public et il faudra maîtriser les dépenses courantes. Un resserrement graduel de la politique monétaire contribuera à juguler les tensions inflationnistes et une plus grande flexibilité du taux de change pourrait aider à stabiliser les réserves extérieures. Le renforcement de la solvabilité des banques et la consolidation de la supervision bancaire sont nécessaires pour préserver la stabilité financière. Enfin, à moyen terme il faudra de nouveau rééquilibrer les comptes budgétaires pour préserver la viabilité des finances publiques.

**Perspectives à moyen terme :** Le potentiel de croissance économique à moyen terme reste favorable, mais pour le mettre en valeur il faudra mener de vastes réformes structurelles propres à promouvoir l'investissement privé. Il sera crucial d'assurer une croissance plus forte et plus solidaire à moyen terme pour réduire un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes, et pour corriger les disparités sociales et régionales.

Approuvé par  
**Adnan Mazarei** et  
**Taline Koranchelian**

Une équipe composée de M. Toujas-Bernaté (chef de mission), M<sup>me</sup> Albertin, M. Crivelli, M. Veyrone (tous du MCD), et M. Kalonji (SPR) a mené les discussions à Tunis du 2 au 16 mai 2012. M. Mazarei (MCD) et M. Kazarian (MCM) se sont associés à la mission. M. Dairi (Bureau de l'administrateur) a pris part aux discussions

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION : UNE NOUVELLE ÉTAPE HISTORIQUE ET DES DÉFIS SOCIAUX PRESSANTS</b>	<b>4</b>
<b>CONTEXTE ÉCONOMIQUE, PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>5</b>
A. Crise économique de 2011, riposte et premiers signes de reprise	5
B. Perspectives à court terme : reprise graduelle et risques baissiers considérables	10
<b>THÈME 1 : RÉÉQUILIBRER LES MOYENS D'ACTION POUR PROMOUVOIR LA CROISSANCE À COURT TERME TOUT EN PRÉSERVANT LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE</b>	<b>12</b>
<b>THÈME 2. URGENCE DES RÉFORMES DANS LE SECTEUR FINANCIER</b>	<b>16</b>
<b>THÈME 3. RÉALISER UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET PLUS SOLIDAIRE POUR COMBATTRE LE CHÔMAGE</b>	<b>20</b>
A. Perspectives à moyen terme et principaux défis	20
B. Reprendre le rééquilibrage budgétaire pour préserver la viabilité à moyen terme	21
C. Réformes structurelles	22
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>24</b>
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-17	28
2. Balance des paiements, 2008-17	30
3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2008-17	31
3b. Opérations de l'administration centrale, présentation MSFP 201, 2008-17	33
4. Situation monétaire (système financier), 2007-12	34
5. Scénario illustratif de croissance à moyen terme, 2010-17	35

**GRAPHIQUES**

1. Indicateurs économiques et financiers récents _____	27
2. Principaux indicateurs économiques et financiers _____	27

**ENCADRÉS**

1. Retombées éventuelles sur la Tunisie de la crise de la dette en Europe _____	11
2. Stratégie de réforme pour le développement du marché financier _____	19

**ANNEXES**

I. Niveau adéquat des réserves _____	36
II. Évaluation du taux de change et de la stabilité extérieure _____	38
III. Matrice d'évaluation des risques _____	39
IV. Relance budgétaire et ses effets sur la croissance _____	40
V. Renforcement des réformes entreprises dans le secteur bancaire _____	43
VI. Effets des réformes sur le chômage à moyen terme _____	46
VII. Le rôle et les implications des subventions _____	48
VIII. Analyse de viabilité de la dette publique et extérieure _____	51

## INTRODUCTION : UNE NOUVELLE ÉTAPE HISTORIQUE ET DES DÉFIS SOCIAUX PRESSANTS

**1. La révolution de janvier 2011 a marqué un tournant historique pour la Tunisie.** Suite au renversement du président Ben Ali, la Tunisie a avancé résolument dans sa transition politique. La bonne tenue des élections à l'assemblée constituante en octobre 2011 a abouti à la formation d'un nouveau gouvernement de coalition, dirigé par le parti islamique Ennahda, interdit par le passé, avec deux partis séculiers. L'assemblée constituante a maintenant la charge de préparer une nouvelle constitution et d'assurer le pouvoir législatif jusqu'à de nouvelles élections générales en mars 2013. Ces progrès sont certes remarquables, mais logiquement le cadre politique et institutionnel reste à définir et il constitue une source d'incertitude.

**2. Les nouvelles autorités ont hérité du modèle de développement du précédent régime, centré sur l'État et qui favorisait une minorité de privilégiés, modèle qui a abouti à une grave situation économique et sociale.** La gestion macroéconomique s'appuyait sur une vaste intervention de l'État dans les affaires économiques pour promouvoir le développement de secteurs d'activités axés sur les exportations et à faible valeur ajoutée et employant pour l'essentiel une main-d'œuvre non qualifiée. Ce modèle reposait sur une double démarche qui favorisait le secteur offshore au moyen de diverses incitations et exerçait par ailleurs un strict contrôle du secteur intérieur. L'économie se caractérisait par l'encadrement des prix, une gestion rigoureuse du taux de change, des contrôles de capitaux et des interventions dans le système bancaire pour drainer le crédit vers les secteurs stratégiques, notamment le tourisme. Ce modèle a produit plusieurs années de forte croissance et de stabilité, mais il a également provoqué l'accumulation des redoutables problèmes qui ont été à la base de la révolution. Les gains économiques n'étaient pas équitablement partagés au sein de la population et il existait des disparités économiques et sociales entre régions. En raison d'une croissance insuffisante et des contraintes du marché du travail, le taux de chômage est resté élevé (13 % en 2010), notamment chez les jeunes (environ 30 % en 2010). En outre, les faiblesses en matière de gouvernance et le favoritisme ont nourri un sentiment d'absence de mobilité sociale et de manque de potentiel économique.

**3. La crise économique qui a suivi la révolution et une multiplicité de chocs exogènes ont attisé les vulnérabilités.** Les troubles sociaux internes et le conflit en Libye ont contribué à une grave récession, qui a hissé le chômage à des niveaux sans précédent et affaibli davantage le secteur financier. Dans leur riposte, les autorités ont principalement veillé à apaiser les revendications sociales en atténuant les effets de la récession sur les ménages et les entreprises, au moyen d'une politique budgétaire et monétaire expansionniste. Cependant, la relance budgétaire s'est par trop centrée sur les dépenses courantes qu'il sera difficile de ramener à un niveau inférieur. L'expansion monétaire reporte la constatation des pertes dans le secteur financier; elle a vraisemblablement contribué à une augmentation de l'inflation et, avec par ailleurs la défense du taux de change, a

abouti à une chute prononcée des réserves extérieures. Sur le plan structurel, des progrès ont été réalisés pour améliorer la gouvernance, mais l'ensemble du modèle de développement doit être revu.

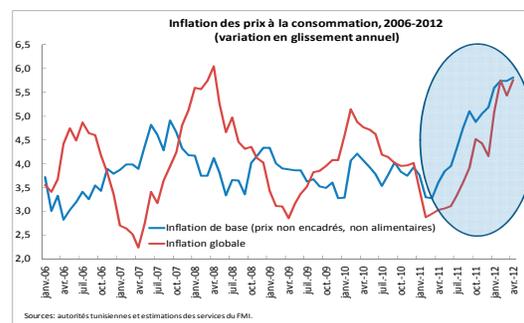
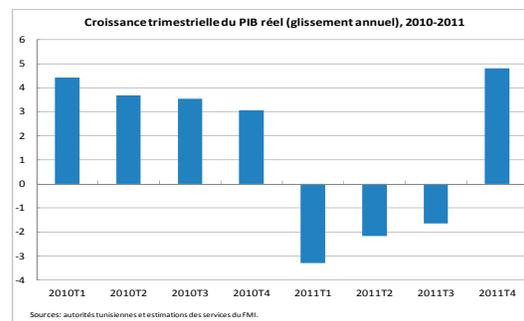
**4. Pour relever les défis économiques et sociaux, tant les anciens que les plus récents, les autorités devront établir les bases solides pour une croissance plus forte et plus solidaire.** Face aux signes naissants d'une reprise économique, les autorités doivent regagner la confiance de la population et des investisseurs dans l'avenir de l'économie, de manière à ce qu'ils puissent porter un regard au-delà des difficultés à court terme. Pour cela il faudra d'abord accompagner la reprise économique à court terme au moyen d'une relance budgétaire axée sur l'investissement, tout en préservant la stabilité macroéconomique et financière dans une conjoncture internationale difficile et un contexte politique et social national qui demeure volatil. La politique monétaire et la politique du secteur financier doivent viser à maîtriser l'inflation, à préserver les réserves extérieures et à renforcer le secteur bancaire. Il importe en outre que les autorités élaborent sans tarder une nouvelle vision pour l'économie tunisienne et définissent des réformes prioritaires pour répondre aux grands espoirs suscités par la révolution, d'un avenir économique et social meilleur offrant des opportunités pour tous. De manière plus précise, il sera essentiel de trouver des solutions concrètes au sous-développement des régions de l'intérieur et au chômage élevé qui frappe les jeunes.

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE, PERSPECTIVES ET RISQUES

### A. Crise économique de 2011, riposte et premiers signes de reprise

**5. La Tunisie a connu une forte récession en 2011 mais l'on observe des signes de rebond.** En 2011 l'activité économique a profondément souffert des conséquences des événements intérieurs mais aussi du conflit en Lybie. Le PIB réel a enregistré une contraction estimée à 1,8 %, avec une forte chute du tourisme et d'autres secteurs touchés par les grèves. En revanche, le secteur agricole a connu une

croissance de 9 %. L'investissement privé a fortement décliné, tandis que la consommation a fait preuve de résilience, la relance budgétaire ayant contribué à soutenir les revenus. En raison du repli économique et du retour de travailleurs qui avaient émigré en Lybie, le chômage a atteint 19 % en 2011, et 42 % chez les jeunes. Cependant, au premier trimestre 2012 le PIB réel a rebondi de 4,8 % (en



glissement annuel), avec une reprise du tourisme et des IDE et un renforcement de la production industrielle. Après être descendue à 3,5 % en 2011, l'inflation s'est accélérée à 5,7 % en avril 2012 (en glissement annuel), du fait du renchérissement des denrées alimentaires en raison de la demande en Lybie, des contraintes du système de distribution et de l'éventuel impact inflationniste de la forte injection de liquidité. En particulier, les prix des produits non alimentaires et les prix non encadrés, qui sont les indicateurs les plus pertinents de l'inflation de base, ont augmenté de manière soutenue durant ces derniers mois, pour atteindre 5,8 % en avril (glissement annuel), le niveau le plus élevé depuis 1996<sup>1</sup>.

**6. La position extérieure de la Tunisie s'est considérablement affaiblie.** Le déficit des transactions courantes s'est nettement creusé, passant à 7,3 % du PIB en 2011, en raison du repli des recettes issues du tourisme (-33 %) et des autres services non facteurs. La résilience des exportations et la chute de la demande d'importations ont évité que cette détérioration ne soit plus grave. Les entrées d'IDE ont également enregistré un net repli (-26 %) du fait de l'attentisme des investisseurs étrangers<sup>2</sup>. Malgré un niveau plus élevé de décaissements extérieurs, les réserves internationales sont descendues à 7,5 milliards de dollars à fin 2011 (soit 3,8 mois d'importations), contre 9,5 milliards de dollars à fin 2010. De janvier à avril 2012, en dépit d'un fort rebond du tourisme (+33 %), le déficit des transactions courantes a continué de se détériorer en raison de la forte progression des importations et du ralentissement des exportations, phénomène lui-même attribuable aux retombées négatives de la conjoncture en Europe. Bien que l'IDE ait amorcé une reprise (+28 %), les réserves ont continué de diminuer, atteignant 6,7 milliards de dollars à la fin juin (soit 3,1 mois d'importations), niveau qui rend la Tunisie d'autant plus vulnérable aux chocs exogènes (annexe I).

**7. Dans un contexte de crise, les autorités ont augmenté les dépenses courantes pour répondre aux revendications sociales.** Le déficit global s'est creusé à 3,7 % du PIB en 2011, contre 1,1 % en 2010, en raison d'une augmentation de 4 % du PIB des dépenses publiques — dont environ les trois-quarts ont été alloués aux dépenses courantes — en partie compensée par une montée des recettes fiscales et des recettes non fiscales exceptionnelles. La masse salariale a enregistré une forte croissance, les subventions aux produits alimentaires et énergétiques ont presque doublé pour compenser la poussée des prix internationaux, et de nouvelles mesures sociales ont été mises en œuvre, avec notamment une refonte des programmes pour lutter contre le chômage chez les jeunes<sup>3</sup>. Le programme d'investissements publics a cependant été sous-exécuté

<sup>1</sup> Les prix encadrés représentent environ 30 % du panier de l'IPC tunisien.

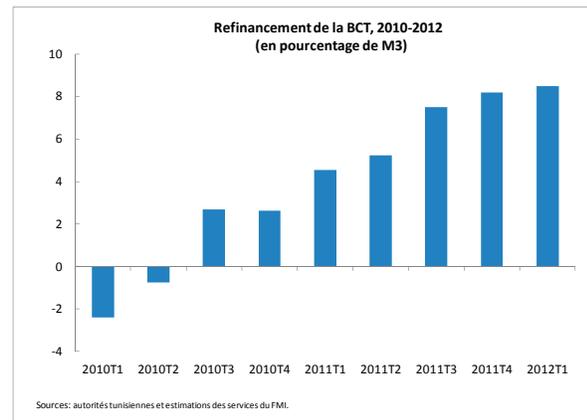
<sup>2</sup> L'IDE net a fléchi de 69 % en 2011, chiffre qui s'explique aussi par des sorties de 840 millions de dinars investis par un membre de la famille du Président au titre du rachat à un actionnaire étranger de parts dans la société de télécommunications Tunisiens.

<sup>3</sup> La masse salariale du secteur public a augmenté de 14 % en 2011 en raison du recrutement de 20.000 employés (en net), d'un relèvement moyen de 4,7 % des salaires, et des prestations supplémentaires accordées aux forces de sécurité. Les nouvelles mesures sociales comprenaient un élargissement des transferts sociaux aux familles défavorisées, les dédommagements aux ménages touchés par les troubles, et des allocations aux familles des martyrs de la révolution. Les dépenses au titre de la refonte des programmes de lutte contre le chômage chez les jeunes ont été classées dans les transferts en capital.

du fait de contraintes de capacité. Les recettes budgétaires ont progressé de 1,7 % du PIB en 2011, grâce à une augmentation des impôts directs et des recettes non fiscales attribuables au transfert exceptionnel de dividendes de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) pour la période 2008–10 et à la progression des recettes pétrolières. Après avoir diminué durant la dernière décennie jusqu'à la fin 2010 pour descendre jusqu'à 40 % du PIB, la dette publique est remontée à 44,4 % du PIB à la fin 2011. Au premier trimestre 2012, le solde budgétaire global présentait un léger excédent en raison de la solidité des recettes fiscales et des nouveaux reports dans l'exécution du plan d'investissements publics de 2012.

## 8. La politique monétaire a accompagné le crédit bancaire, lequel a cependant enregistré un repli.

La BCT a assoupli davantage sa politique monétaire afin d'accroître la liquidité du secteur bancaire et d'encourager le crédit à l'économie. Elle a ramené le ratio de réserves obligatoires de 12,5 à 2 %, diminué son taux directeur de 4,5 à 3,5 % et intensifié son refinancement des banques (6 % du PIB en avril 2012). Ces injections ont compensé la diminution des réserves de change et aidé les banques à répondre à leurs besoins à court terme sur fond de dévalorisation des actifs. De ce fait, la croissance du crédit, même en repli, est restée vigoureuse à 13½ %, et en tout état de cause a largement dépassé celle des dépôts.

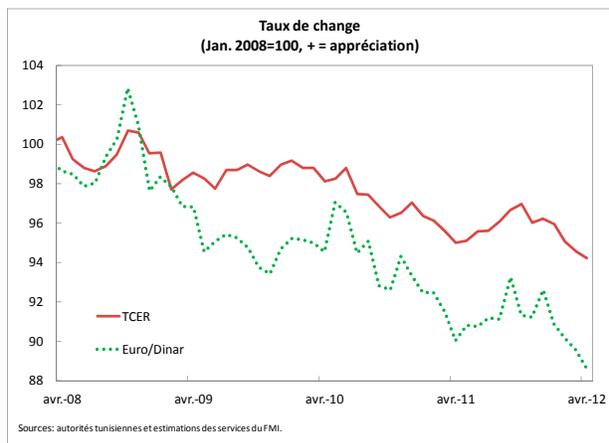


## 9. La qualité des portefeuilles bancaires s'est détériorée en 2011 sous l'effet des pertes provoquées par le ralentissement de l'économie et les liquidités bancaires se sont durcies.

Le ralentissement, notamment dans le tourisme, a entraîné une détérioration des portefeuilles bancaires. La BCT a assoupli les exigences réglementaires et autorisé les banques à rééchelonner les traites exigibles en 2011 dans le cas des entreprises touchées par la crise économique et suspendu l'obligation faite aux banques de classer les traites rééchelonnées<sup>4</sup>. Comme ces prêts n'ont pas été classés pour l'instant, les créances improductives déclarées sont restées stables à 13 % en 2011. D'importants besoins en provisions pourraient se matérialiser en 2012 selon le comportement des traites rééchelonnées. La liquidité dans le système bancaire s'est détériorée, le ratio réglementaire de liquidité ayant été ramené à 89 %. La plupart des banques ont fini par dépendre fortement du refinancement de la BCT.

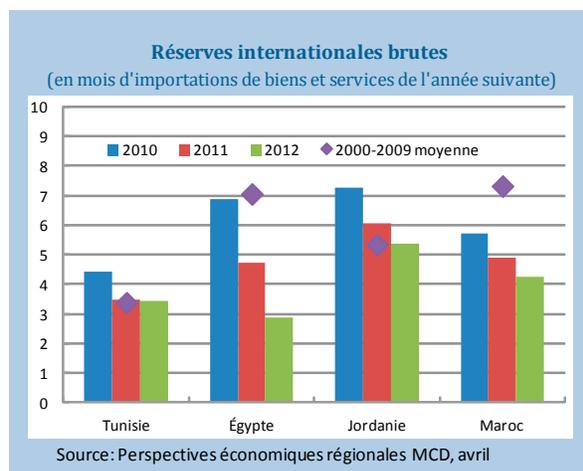
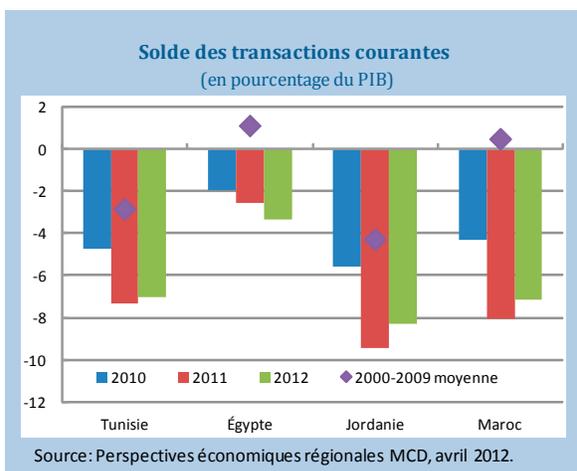
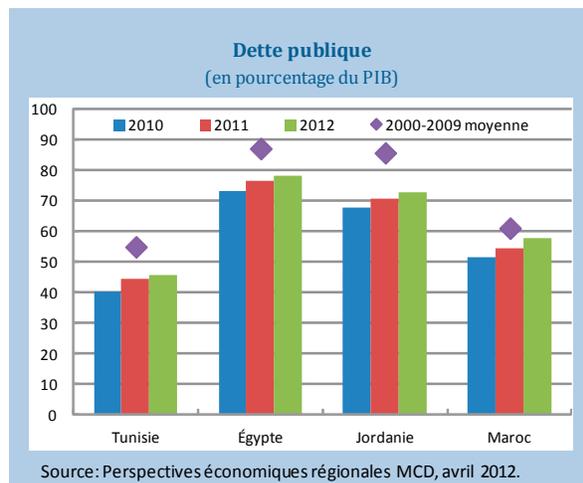
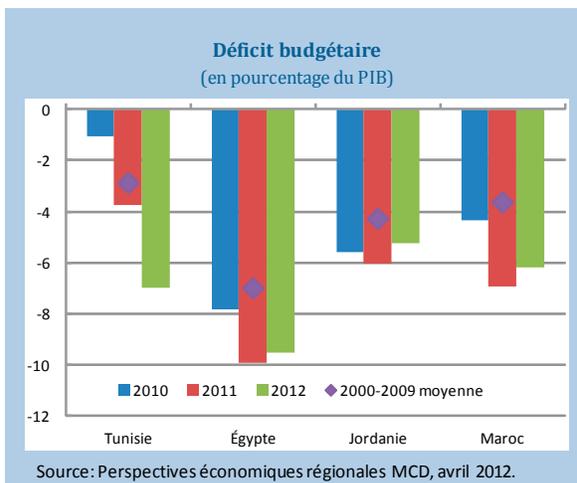
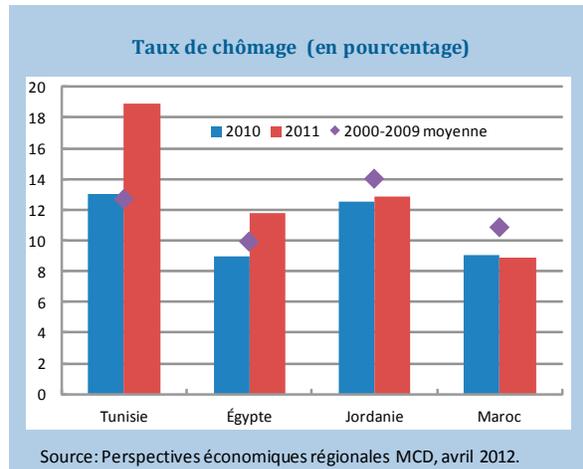
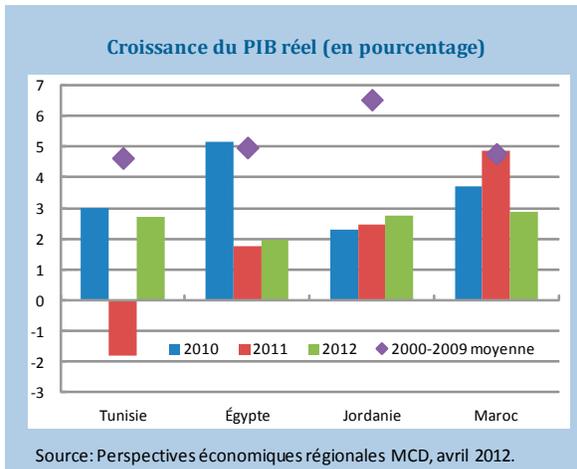
<sup>4</sup> Les banques ont rééchelonné environ 690 millions de dinars de traites exigibles en 2011 par rapport à un portefeuille total sous-jacent d'environ 5 milliards de dinars (7½ % du PIB).

**10. Face à une nette détérioration du solde des transactions courantes, la BCT a défendu le taux de change par des interventions importantes sur le marché des changes.** La BCT a ainsi vendu 2 milliards de dollars en 2011 et 700 millions au cours de janvier-avril 2012. Le taux de change effectif réel a été relativement stable et globalement conforme aux fondamentaux (annexe II), avec une dépréciation nominale de 3 % jusqu'à la fin mars 2012 (glissement annuel), compensant le différentiel d'inflation avec les partenaires.



### Tunisie et autres pays arabes en transition

En 2011, comparé aux autres pays arabes en transition (Égypte, Jordanie et Maroc), la Tunisie avait le déficit budgétaire et le ratio d'endettement public les plus bas, mais était le seul pays à enregistrer une récession, avait le taux de chômage le plus élevé, et le niveau de réserves extérieures le plus bas.



## B. Perspectives à court terme : reprise graduelle et risques baissiers considérables

**11. Les perspectives de croissance de la Tunisie pour 2012 seront en partie tributaires de l'évolution de la conjoncture en Europe, de la situation intérieure au plan économique et social et de l'action des autorités.** Une récession en Europe et l'attentisme des investisseurs pèseront sur les perspectives à court terme. Cependant la croissance du PIB réel pourrait atteindre 2,7 % en 2012, grâce au redressement graduel du tourisme et des entrées d'IDE, comme observé au premier trimestre de cette année, et à une solide relance budgétaire axée sur l'investissement public. Cependant, l'écart de production se creuserait légèrement. Le chômage resterait élevé et la création d'emplois ne pourrait absorber que partiellement les nouveaux venus sur le marché du travail. L'inflation grimperait à 5 %, conséquence des facteurs à l'œuvre depuis la fin 2011 et des ajustements escomptés des prix des produits pétroliers. Le crédit à l'économie se replierait dans un contexte où les banques s'efforcent de conforter leurs liquidités. La situation extérieure resterait faible, avec un déficit courant à 7 % du PIB en 2012. Avec un appui budgétaire extérieur estimé à environ 3,2 milliards de dollars, les réserves augmenteraient légèrement à 8,2 milliards de dollars à fin 2012 (soit 4,1 mois d'importations).

**12. Les risques liés aux perspectives à court terme sont considérables et de nature baissière (annexe III).** Une récession plus grave que prévu en Europe porterait atteinte aux perspectives de croissance à long terme en réduisant davantage les exportations et en compromettant le rebond du tourisme et des entrées d'IDE. Une intensification des tensions sociales au plan intérieur dans un contexte d'incertitude politique et d'évolution institutionnelle pourrait avoir un effet dissuasif sur l'investissement extérieur et intérieur. Les contraintes de capacité et les retards des financements identifiés pourraient freiner la relance budgétaire envisagée pour promouvoir la croissance. L'humeur des investisseurs pourrait subir les effets des dégradations des notes souveraines de la Tunisie, telles que celles annoncées par Standard & Poor's en mai 2012. En outre, les tensions inflationnistes pourraient s'intensifier en cas de fortes augmentations salariales dans le secteur public, de nette dépréciation du taux de change ou d'augmentation des injections monétaires. En revanche, une stabilisation rapide de la situation en Libye pourrait relancer le commerce bilatéral et doper la confiance des investisseurs. Selon un scénario pessimiste, si la récession s'aggravait de ½ % en Europe et que la relance budgétaire se révélait moins importante en raison d'une sous-exécution des investissements publics, la reprise serait plus faible et le taux de croissance réelle serait d'environ 1 % en 2012.

**13. Les risques issus des faiblesses du secteur financier pourraient compromettre la stabilité macrofinancière.** L'injection persistante de liquidités pour compenser la dévalorisation des actifs bancaires attiserait les tensions sur les réserves de change et l'inflation. Dans cette éventualité, compte tenu des fortes pertes récentes de réserves de change, un repli plus prononcé des réserves pourrait à terme provoquer un important ajustement du taux de change ou un considérable

durcissement de la politique monétaire, au risque d'accroître les tensions inflationnistes ou d'assécher le crédit. En outre, si les problèmes de solvabilité des banques ne sont pas corrigés de manière rapide et adéquate, la contribution du secteur bancaire à la croissance à moyen terme risquerait d'être compromise et les besoins de recapitalisation bancaire pourraient être d'autant plus importants à l'avenir, d'où des retombées négatives sur la dette publique, bien plus graves que ce qui est envisagé dans le scénario de référence. Pour atténuer ces risques la BCT devrait limiter son refinancement des banques et il faudrait s'attaquer rapidement au sous-provisionnement et aux insuffisances de fonds propres dans certaines parties du système bancaire.

**14. Les autorités misent en 2012 sur un rebond plus solide que celui que prévoient les services du FMI.** Elles tablent sur une croissance du PIB de 3,5 % en 2012, grâce à une relance budgétaire et à un rebond de l'investissement privé, lui-même attribuable à l'amélioration de la situation sécuritaire. Elles craignent toutefois les considérables risques baissiers issus d'une éventuelle détérioration de la situation en Europe.

#### Encadré 1. Retombées éventuelles sur la Tunisie de la crise de la dette en Europe

**Le secteur bancaire tunisien est relativement bien à l'abri d'une dégradation de la conjoncture financière internationale.** Les banques tunisiennes se financent presque exclusivement sur le marché local en dinars non-convertibles. La réglementation des changes limite considérablement les risques de change que les résidents peuvent prendre.

**Cependant, La Tunisie est très exposée à l'Europe par le secteur réel.** La France, qui représente 29 % des exportations, 26 % des recettes touristiques et 47 % des envois de fonds, est le partenaire le plus important. Parmi les pays du Sud de l'Europe, la destination la plus importante pour les exportations est l'Italie.

**Un ralentissement en Europe aurait de profondes répercussions sur l'économie tunisienne à travers le secteur réel.** Une détérioration plus marquée de la croissance en Europe aura des répercussions négatives sur la croissance économique de la Tunisie. Les estimations empiriques, qui reposent sur des analyses d'auto-régression vectorielle, montrent qu'une variation d'un point de pourcentage du PIB réel de l'Union européenne pourrait se traduire par une variation de 0,6 point de pourcentage du PIB réel de la Tunisie dans le court terme, et de près de 2 points à long terme. De plus, les estimations empiriques, qui reposent sur des modèles de croissance de court-terme font apparaître que les variables externes (notamment le commerce) expliquent environ 30 % de l'écart entre les niveaux de PIB réel et potentiel de la Tunisie. L'impact sur les échanges pourrait être plus modéré car une chute des exportations vers la zone euro serait atténuée par une baisse considérable des importations (une grande part des importations entrant dans la production de biens destinés à l'exportation). Les précédents épisodes de crise en Europe, notamment en 2008–09, n'ont abouti qu'à une augmentation modeste du déficit courant.

Tunisie : parts respectives des partenaires commerciaux européens, 2010

	Europe, dont							Autres
	France	Allemagne	Italie	Espagne	Portugal	Grèce		
Exportations	79,1	28,7	8,5	19,9	3,9	0,4	0,1	20,9
Tourisme	81,1	26,4	14,9	6,7	1,9	0,4	0,1	18,9
Envois	87,1	47,3	15,1	13,6	0,5	0,0	0,0	12,9
IDE	72,1	12,4	0,8	15,3	6,3	0,5	0,0	27,9

Source : balance des paiements, Tunisie, 2010.

## THÈME 1 : RÉÉQUILIBRER LES MOYENS D'ACTION POUR PROMOUVOIR LA CROISSANCE À COURT TERME TOUT EN PRÉSERVANT LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

**15. Il est nécessaire de rééquilibrer les moyens d'action pour contribuer à la croissance à court terme tout en préservant la stabilité macroéconomique.** Au vu des difficultés de la conjoncture internationale et de l'attentisme des investisseurs, pour promouvoir la croissance à court terme et créer des emplois, il faudra procéder à une relance budgétaire contracyclique mieux ciblée et plus axée sur l'investissement public qu'en 2011. La politique budgétaire jouant un rôle primordial au regard de la croissance, un durcissement progressif de la politique monétaire contribuera à maîtriser les tensions inflationnistes. En outre, il faudra assouplir davantage le taux de change pour stabiliser les réserves internationales.

### Politique budgétaire

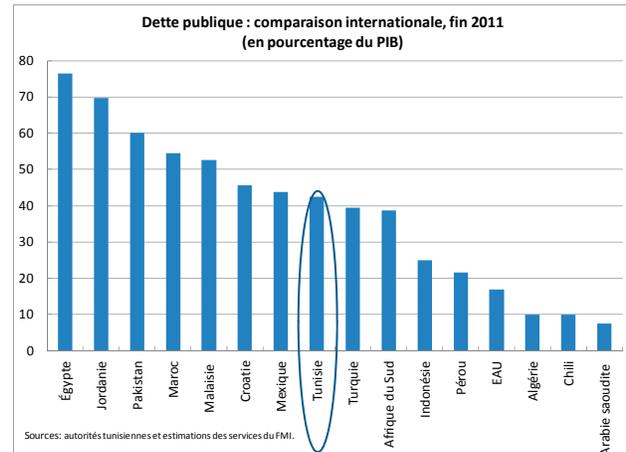
**16. Les autorités envisagent une vaste relance budgétaire propice à la croissance, qui aurait pour effet de creuser considérablement le déficit budgétaire en 2012.** Au vu de la loi de finances complémentaire adoptée en mai 2012, les services du FMI s'attendent à ce que le déficit budgétaire global (hors dons et produit des privatisations) se creuse de 3,7 % du PIB en 2011 à 7,0 % en 2012. Les dépenses courantes augmenteraient de 1,6 point du PIB, en raison d'un gonflement de 14 % de la masse salariale, de transferts sociaux plus importants en faveur des ménages et des régions et d'autres dépenses restant à identifier (dépenses «non allouées»)<sup>5</sup>. Les subventions aux produits énergétiques seraient maîtrisées par des augmentations du prix intérieur de certains produits pétroliers et de l'électricité devant se produire au second semestre 2012. Les investissements publics directs augmenteraient de 1 % du PIB en 2012 à l'appui de la croissance économique et de la création d'emplois, en particulier en faveur des régions désavantagées, pour autant que l'exécution des investissements gagne en vigueur. Les recettes diminueraient en raison d'un effet de base, comprenant les recettes non fiscales exceptionnelles en 2011 et l'effet décalé de la récession de l'an dernier. Le produit des privatisations passées (900 millions de dinars) et des ventes d'actifs confisqués contribuerait à couvrir environ un quart du déficit<sup>6</sup>. Cependant, la dette publique augmenterait de nouveau, à 45½ % du PIB d'ici la fin 2012.

<sup>5</sup> La masse salariale du secteur public augmentera en 2012 en raison du recrutement (net) d'environ 12.000 employés, et de l'impact sur une année pleine des recrutements et des augmentations salariales de 2011.

<sup>6</sup> La vente des actifs confisqués à l'ancien régime se heurtera vraisemblablement à de considérables obstacles juridiques et elle pourrait prendre un certain temps. Les services s'attendent à ce que les recettes tirées de ces ventes  
(continued)

**17. Le Tunisie présente une certaine marge de manœuvre budgétaire pour assurer la relance budgétaire à court terme envisagée, pour autant qu'elle soit efficacement utilisée, qu'elle s'inscrive dans un cadre budgétaire soutenable à moyen terme et qu'elle puisse être financée.**

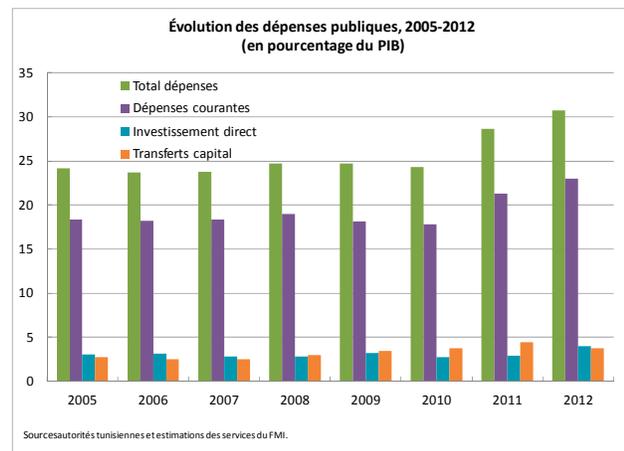
Grâce aux politiques budgétaires prudentes menées par le passé, la Tunisie jouit d'une position relativement confortable au regard de la dette publique. Cette dernière devrait s'accroître à court terme en raison de la relance budgétaire et de la recapitalisation escomptée de banques publiques. En partant d'une stratégie de rééquilibrage budgétaire graduel envisagée par les autorités (voir thème 3) et d'un rebond



de la croissance du PIB, la dette publique pourrait graduellement revenir à 46½ % du PIB à moyen terme. Dans ce scénario de référence la dette publique se maintiendrait à un niveau viable, mais sa dynamique se détériorerait considérablement si la croissance venait à être inférieure ou s'il ne se produisait pas de rééquilibrage budgétaire (annexe VIII).

**18. La mise en œuvre d'une relance budgétaire bien ciblée sera cruciale pour accompagner la croissance à court terme et créer des emplois.** Une relance budgétaire contracyclique, davantage axée sur la reprise de l'investissement public que sur la consommation publique, à la différence de ce qui avait été fait en 2011, sera nécessaire pour atténuer les retombées négatives d'une détérioration de la conjoncture internationale sur l'économie tunisienne. Les services du FMI estiment que la relance budgétaire visée d'environ 1,7 % du PIB contribuerait à environ 1 % de croissance réelle en 2012 (annexe IV).

**19. Il est essentiel d'exécuter le plan d'investissement public envisagé et d'adopter des mesures pour maîtriser les dépenses courantes.** Le premier trimestre de 2012 a été marqué par d'importants retards dans l'exécution du plan d'investissement public envisagé dans la loi de finances complémentaire. Les autorités savent qu'il est essentiel de commencer à exécuter les investissements publics projetés, notamment les projets capables de promouvoir la création d'emplois dans les régions



ne soient que de 300 millions de dinars en 2012, sur une enveloppe de 1,2 milliard de dinars incluse dans la loi de finances complémentaire. Les services estiment que les 900 millions de dinars restants seront recouverts durant la période 2013–15.

défavorisées, pour accompagner la croissance économique et répondre aux revendications sociales pressantes. Les services du FMI ont en outre encouragé les autorités à prendre des mesures pour limiter les dépenses courantes aux crédits adoptés dans la loi de finances complémentaire. Les services ont ainsi souligné la nécessité de maîtriser la croissance de la masse salariale au moyen d'une modération des salaires, afin d'éviter une augmentation permanente des dépenses qui risquerait de peser sur la situation budgétaire à moyen terme, et d'ajuster les prix énergétiques à la hausse, comme envisagé, afin de contenir les subventions. Sans cette augmentation projetée des prix des produits énergétiques, le déficit budgétaire global pourrait atteindre environ 7½ % du PIB en 2012.

**20. D'importants volumes de financement extérieur seront nécessaires pour assurer la relance budgétaire axée sur la croissance sans provoquer d'effet d'éviction sur le financement bancaire intérieur.** Les besoins de financement budgétaire brut atteindraient 4,2 milliards de dollars en 2012. Les autorités ont indiqué qu'environ 3,2 milliards de dollars d'appui budgétaire avaient été obtenus mais qu'environ la moitié devrait être décaissée vers la fin de 2012<sup>7</sup>. Les services du FMI ont souligné que l'ampleur de la relance budgétaire était tributaire de la mobilisation et du décaissement en temps opportun des financements extérieurs, et que l'investissement fixe devait être préservé en limitant l'exécution des dépenses courantes non allouées en cas d'insuffisance du financement extérieur.

**21. La mise en œuvre effective d'une vaste relance budgétaire, avec l'exécution intégrale du plan d'investissement public envisagé dans la loi de finances complémentaire, est une priorité pour les autorités.** Elles s'emploient particulièrement à avancer dans l'exécution des projets d'investissement public, en agissant notamment sur la rationalisation des règles régissant les marchés publics et la mise en œuvre des réformes budgétaires pour réduire les contrôles redondants qui ont freiné l'exécution des dépenses par le passé. Les autorités ont également indiqué qu'elles ne voyaient pas les contraintes de financement comme un risque pour l'exécution budgétaire, mais qu'elles étaient disposées à utiliser les montants non alloués de dépenses courantes inclus dans la loi de finances complémentaire (environ 700 millions de dinars, soit 1 % du PIB) comme marge pour préserver l'investissement public en cas de déficit ou de retard dans le financement extérieur.

**22. Les autorités ont reconnu qu'il était nécessaire de maîtriser les dépenses courantes.** Elles ont convenu que si la récente augmentation de la masse salariale s'inscrivait dans la durée, il s'en suivrait un niveau nettement supérieur et permanent de dépenses qui pèserait sur la viabilité à long terme des finances publiques. Elles ont ainsi fait part de leur intention de limiter

<sup>7</sup> En 2012, la Tunisie a déjà reçu un prêt de 500 millions de dollars du Qatar, un prêt de 130 millions de dollars de l'Agence française de développement, et un don de 100 millions de dollars des États-Unis. En outre, les autorités comptent recevoir un don de 200 millions de dollars de l'Union européenne, elles sont en train de négocier un nouveau prêt à l'appui des réformes de 500 millions de dollars avec la Banque mondiale et de 350 millions de dollars de la BAfD, et elles s'attendent à emprunter environ 850 millions de dollars sur les marchés internationaux de capitaux avec les garanties du Trésor américain et de la Banque mondiale. De plus, la Tunisie devrait recevoir environ 500 millions d'aide projet.

l'augmentation des salaires dans le secteur public en 2012 afin de maintenir la masse salariale dans les limites des crédits présentés dans la loi de finances complémentaire. Elles ont toutefois précisé que les recrutements exceptionnels du secteur public en 2011–12 étaient une mesure nécessaire pour contrer le chômage à un moment extrêmement difficile pour la population tunisienne. Les autorités ont en outre fait part de leur intention d'ajuster à la hausse les prix des produits énergétiques, faute de quoi les subventions risqueraient d'être supérieures aux montants prévus dans la loi de finances complémentaire, mais elles tiendraient compte de l'environnement social au moment de décider de l'ampleur et du calendrier de cette mesure.

## **Politique monétaire et de change**

**23. Compte tenu des tensions inflationnistes, les services du FMI ont salué la récente décision de la BCT de commencer à durcir la politique monétaire.** Depuis Janvier 2012, la BCT a modifié ses interventions sur le marché interbancaire pour laisser le taux moyen du marché monétaire (TMM) s'accroître d'environ 0,5 %. L'augmentation de ce taux devrait contribuer à atténuer les tensions inflationnistes, y compris celles pouvant découler d'un assouplissement du régime de change. En outre, elle devrait également encourager la mobilisation des dépôts bancaires et modérer la croissance du crédit, réduisant ainsi les besoins de financement du secteur bancaire. Les services du FMI ont encouragé les autorités à transposer leurs récentes mesures dans une augmentation du taux directeur, à continuer de suivre de près l'évolution des phénomènes inflationnistes, et à se tenir prêtes à durcir davantage la politique si les tensions inflationnistes ne reculent pas.

**24. Le cadre institutionnel de la formulation de la politique monétaire doit être renforcé.** À l'heure actuelle, le Conseil d'administration de la BCT se prononce sur le taux directeur à partir d'indicateurs plutôt généraux et rétrospectifs. La mise en place d'un comité de politique monétaire aiderait à combler une lacune au regard de l'importance cruciale d'une évaluation prospective des tensions inflationnistes à partir d'un ensemble plus vaste de données, y compris les agrégats monétaires et l'inflation des prix non encadrés et des prix non alimentaires. Le comité formulerait de manière plus explicite l'orientation monétaire souhaitable, qu'il soumettrait à l'attention du Conseil d'administration, et améliorerait la communication sur les décisions de politique monétaire. Enfin, il pourrait aussi contribuer à améliorer la coordination entre la politique monétaire et la politique de change.

**25. La BCT a récemment changé le cadre opérationnel du taux de change pour assouplir ce dernier.** Depuis avril 2012, la BCT calcule le taux de change de référence à partir du taux de change moyen sur le taux interbancaire au lieu de se rapporter à un panier fixe de monnaies, et elle est intervenue sur le marché des changes par le biais de transactions bilatérales lorsque les cotations sur le marché s'écartent substantiellement du taux du fixing du jour. Les services du FMI ont salué ces changements, qui s'inspirent des récentes recommandations de l'AT du FMI, car une gestion plus souple du taux de change aidera à préserver les réserves internationales de la BCT et permettra de soutenir la demande de monnaie en réduisant l'absorption de liquidité liée aux interventions sur le marché des changes. Les services du FMI ont noté que le taux de change était globalement aligné sur les fondamentaux à moyen terme projetés dans leur scénario de référence, encore qu'il soit

légèrement surévalué en appliquant les méthodologies du CGER. Dans le contexte d'une plus grande souplesse du taux de change, les politiques monétaire et de change devront faire l'objet d'une coordination plus étroite.

**26. Les autorités monétaires ont signalé qu'elles se tenaient prêtes à durcir davantage la politique monétaire si les tensions inflationnistes persistaient.** Elles estiment cependant que l'inflation devrait se stabiliser et ne pensent pas que les tensions inflationnistes soient principalement attribuables à l'orientation expansionniste de la politique monétaire depuis 2011. En cas de besoin, le durcissement de la politique monétaire serait graduel car les autorités craignent les répercussions sur les créances improductives, en raison de l'indexation des taux d'intérêt des crédits sur le taux interbancaire. Les autorités sont en outre disposées à envisager la création d'un comité de politique monétaire pour renforcer le dispositif institutionnel de la politique monétaire.

**27. Tout en permettant un assouplissement du taux de change, les autorités restent prudentes compte tenu des risques inhérents.** Les autorités estiment qu'un assouplissement du taux de change aidera à stabiliser les réserves internationales de la BCT et à améliorer la liquidité du secteur financier. Elles se disent toutefois préoccupées par les répercussions que pourrait avoir sur l'inflation une éventuelle dépréciation du taux de change. En outre, les autorités doutent que la réaction du solde des transactions courantes aux variations du taux de change puisse être importante en Tunisie.

## THÈME 2. URGENCE DES RÉFORMES DANS LE SECTEUR FINANCIER

**28. Les réformes du secteur financier mises en œuvre au cours de la décennie précédant la révolution n'ont pas suffi à moderniser et renforcer le système bancaire.** Dans l'ensemble, le ratio des prêts improductifs (13 % du total des prêts) est resté élevé et les volants de fonds propres ont été insuffisants à la fin 2010. Pour préserver leur rentabilité face aux contre-performances des actifs, certaines banques ont provisionné en deçà des normes internationales et ont investi moins qu'il n'en faut pour mener des opérations bancaires modernes, surtout en ce qui concerne les systèmes d'information. En outre, l'accès au financement reste limité et représente une contrainte majeure dans plusieurs régions et pour certaines catégories de la population.

**29. De surcroît, le contrôle bancaire n'a pas été bien développé et n'a pas respecté les normes internationales.** Comme l'indique la plus récente Évaluation de la stabilité du système financier (ESSF), les principales lacunes du contrôle portent sur la classification des prêts, l'évaluation des garanties et le provisionnement, ce qui rend probable l'apparition de besoins supplémentaires de provisionnement lorsque les pratiques seront conformes aux normes internationales. La gestion des données du secteur bancaire présente des carences qui compromettent l'exactitude des indicateurs du secteur financier. Par ailleurs, les inspections sur place étaient insuffisantes et les dispositifs de contrôle interne des banques laissaient à désirer. Enfin, il faudrait modifier la loi sur la BCT afin d'établir un cadre efficace pour son autonomie et sa responsabilisation, y compris des règles transparentes régissant l'embauche et le licenciement du gouverneur et des administrateurs.

**30. Les autorités ont fait récemment des progrès louables dans le renforcement du contrôle bancaire et l'amélioration de la solvabilité des banques, mais des efforts considérables sont encore nécessaires.** Les services du FMI ont salué les mesures prises par les autorités début 2012 pour introduire le provisionnement générique, promouvoir le régime de gouvernance d'entreprise pour les banques commerciales, améliorer le respect des règles prudentielles par les banques et renforcer les capacités de la BCT en matière de contrôle bancaire. En outre, les autorités ont amorcé la recapitalisation d'une grande banque publique représentant près de 14 % de l'actif total des banques et ont l'intention de mener un audit qui servira de fondement pour parachever la restructuration de cette banque. Les services du FMI ont encouragé les autorités à consolider les réformes jusqu'à ce que le contrôle bancaire respecte entièrement les normes internationales, ce qui pourrait prendre plusieurs années (annexe V). À la demande des autorités, l'assistance technique à long terme du FMI dans le domaine du contrôle bancaire, conjuguée à la formation des effectifs professionnels, permettra d'atteindre cet objectif crucial.

**31. Il faudra s'employer vigoureusement à résoudre les difficultés considérables du secteur bancaire en répondant à ses besoins potentiellement énormes de recapitalisation et en résorbant ses tensions de liquidités.** Étant donné que les besoins de recapitalisation de l'ensemble du secteur bancaire pourraient atteindre 3 à 7 % du PIB (3,2–7 ½ % du total des actifs bancaires) après deux ans selon divers scénarios, les banques devraient prendre des mesures préventives et commencer à épargner des fonds propres supplémentaires.<sup>8</sup> L'on a commencé à recapitaliser une grande banque à capitaux publics qui affiche d'énormes pertes sur prêts non réalisées et qu'il faudra restructurer en dissociant les bons actifs des mauvais et en procédant à une recapitalisation par l'État pour combler d'éventuels déficits de bilan. La BCT devra élaborer une stratégie de sortie afin de retirer progressivement aux banques son soutien en liquidités, qui a accru le risque pour la banque centrale et entraîné une forte baisse des réserves. Ce faisant, et tout en continuant à répondre aux besoins de liquidités des banques, la BCT devrait aligner ses exigences en matière de garantie sur les pratiques internationales pour préserver son bilan et établir une facilité de « prêteur en dernier ressort » afin de gérer les banques dont les garanties admissibles sont insuffisantes. En même temps, il faudra remédier à l'insolvabilité et à la vulnérabilité des entreprises pour minimiser les coûts budgétaires du redressement des banques par la suite.

**32. Les autorités sont convaincues que les vulnérabilités du secteur bancaire peuvent être corrigées rapidement.** À leur avis, les problèmes de solvabilité se limitent à une grande banque publique. En outre, la plupart des prêts rééchelonnés en 2011 seront productifs parce que les sociétés bénéficiaires ont été jugées solvables ; mais la préservation de cette solvabilité dépendra de la reprise économique en 2012, surtout dans le secteur du tourisme. Par ailleurs, les autorités ont

<sup>8</sup> Les besoins éventuels de recapitalisation ont été estimés avec des tests de résistance selon plusieurs scénarios, en supposant un éventuel choc négatif de la croissance et une révision à la baisse de la valeur de la garantie affectée aux prêts improductifs et au provisionnement. Les lacunes statistiques, les problèmes de classification et le rééchelonnement cachent peut-être d'autres besoins. Pour accroître séparément le ratio de fonds propres de 8 à 10 %, il faudrait des besoins de recapitalisation additionnels de 1,3 % du PIB.

mis en évidence les améliorations considérables apportées actuellement au contrôle bancaire et qui devraient permettre de respecter assez rapidement les normes en vigueur.

**33. À moyen terme, il faudra rationaliser l'intervention de l'État dans le secteur financier afin d'en promouvoir le développement.** L'État contrôle directement trois grandes banques publiques et plusieurs banques mixtes, dont la contribution au développement financier est sujet à caution. Les grandes banques publiques ont mobilisé l'épargne locale pour financer des secteurs spécifiques (tourisme, agriculture et logement) pour des raisons politiques et non économiques. À ces interventions directes, de nombreuses interventions indirectes se sont ajoutées, notamment la régulation des taux d'intérêt, les garanties et les fonds spéciaux, sans stratégie sectorielle consolidée et transparente. Plusieurs réformes devraient être menées pour appuyer le développement financier (encadré 2). L'élimination des distorsions du secteur financier contribuera également à accroître l'efficacité de la politique monétaire.

**34. Des mesures sont nécessaires pour développer les marchés de capitaux.** Les ressources mobilisées sur les marchés de capitaux représentent environ 2 % du PIB, les émissions d'actions ne servent pas souvent à des investissements à long terme, et les inscriptions en bourse, dominées par les banques, ne reflètent pas la structure de l'économie tunisienne. L'établissement d'une courbe de taux crédible et l'amélioration de la gestion des risques par les banques contribueraient au développement continu des marchés de capitaux. Cela nécessiterait des émissions plus régulières d'échéances de référence par le Trésor et un certain degré de libéralisation des taux de change et du cadre réglementaire des produits dérivés.<sup>9</sup> Une réforme du régime des pensions contribuerait aussi à générer une demande d'investissements à long terme.

**35. Les autorités estiment que l'État a un rôle essentiel à jouer dans le secteur financier.** Tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre l'amélioration de la gouvernance des institutions financières publiques, elles n'envisagent pas de réduire la participation de l'État dans le secteur bancaire. Les autorités ont créé récemment la Caisse des dépôts, une nouvelle institution financière publique chargée de remédier aux carences du marché et d'appuyer l'investissement, à l'instar d'autres pays.

---

<sup>9</sup> Le Trésor devrait gérer activement ses liquidités sur le marché afin de réduire le coût d'opportunité des émissions régulières.

### Encadré 2. Stratégie de réforme pour le développement du marché financier

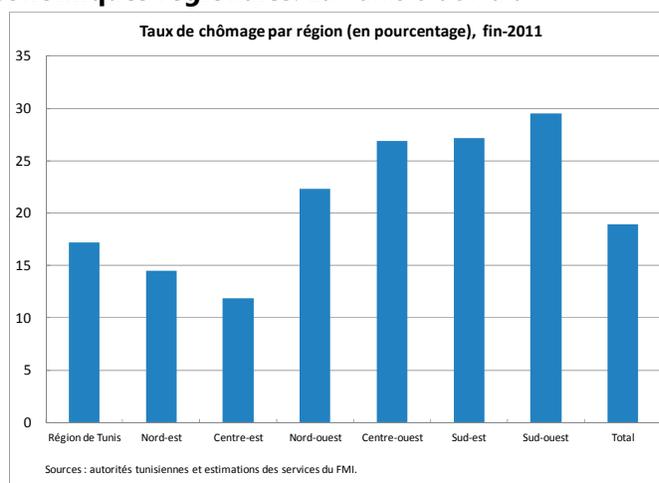
- **Garantir la concurrence.** Un contrôle bancaire efficace doit assurer l'application uniforme des règles prudentielles et la résolution rapide des problèmes de solvabilité afin de promouvoir une concurrence équitable et la «contestabilité» du marché. Il faudrait éviter des interventions pouvant donner lieu à la répression financière ou à la distorsion du marché, notamment les plafonds ou les planchers de taux d'intérêt.
- **Remédier aux défaillances des marchés.** Une intervention de l'État peut être nécessaire pour faciliter l'accès des PME et des particuliers au crédit. Mais il est essentiel que les institutions publiques jouissent d'une indépendance totale en matière de gestion et soient investies d'une mission claire, limitée et exclusive (gouvernance). Dans ce contexte, les banques postales par exemple peuvent contribuer à la mobilisation des dépôts et à la prestation d'une gamme limitée de services financiers dans les zones rurales ou éloignées. Conformément à la pratique en vigueur en France, en Italie ou au Maroc, la Caisse des dépôts peut aider à financer certains secteurs stratégiques (par exemple, les industries à haute valeur ajoutée) ou participer au financement de projets régionaux et municipaux. À cet égard, il convient d'assurer une bonne gestion des risques pour tous les établissements soumis aux mêmes normes réglementaires.
- **Privilégier les interventions indirectes ciblées.** Il faudrait donner la priorité aux fonds déployés par l'intermédiaire des banques commerciales en subventionnant certains types d'instruments ou en accordant des garanties partielles, au lieu d'octroyer le financement par l'entremise des institutions publiques.
- **Améliorer l'accès au financement.** La loi sur le microcrédit adoptée en octobre 2011 constitue une avancée majeure. Il faudrait élargir les activités de microcrédit et confier leur supervision à l'instance chargée du contrôle bancaire. L'amélioration des outils d'évaluation du risque de crédit est essentielle. Il convient d'examiner la possibilité de mieux utiliser les capacités de la Poste pour accroître la gamme des services financiers offerts dans les régions éloignées.

## THÈME 3. RÉALISER UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET PLUS SOLIDAIRE POUR COMBATTRE LE CHÔMAGE

### A. Perspectives à moyen terme et principaux défis

#### 36. Les principaux défis à moyen terme consistent à réduire le chômage élevé, surtout chez les jeunes, et à remédier aux disparités économiques régionales. La Tunisie devrait

promouvoir une croissance plus forte et plus solidaire afin de créer des emplois durables et non artificiels, surtout pour les jeunes et les diplômés, pour inverser la tendance à la baisse de l'emploi des jeunes observée durant la dernière décennie. D'après les estimations des services du FMI, le taux de chômage restera supérieur à 19 % à moyen terme si la Tunisie maintient son taux de croissance historique. Si elle réalise une croissance du PIB réel d'environ 5 % (en moyenne sur la période 2012-17) et rend l'emploi plus sensible à la croissance, elle pourra réduire le taux de chômage à 13 % sur les cinq prochaines années (annexe IV). Pour ce faire, elle devra adopter rapidement des réformes visant à accroître la flexibilité du marché du travail.



**37. La Tunisie pourrait réaliser une croissance plus forte et plus solidaire à moyen terme en éliminant les obstacles à l'investissement privé et en mobilisant des concours extérieurs.** La croissance réelle pourrait atteindre 6 % en 2017 malgré le rééquilibrage budgétaire prévu à moyen terme si les autorités mettent en œuvre les réformes structurelles axées sur la promotion de l'investissement privé et si elles mobilisent chaque année 5 milliards de dollars EU environ (y compris les apports d'investissements directs étrangers ainsi que les emprunts de l'État et du secteur des entreprises). Il faudra préserver la stabilité macroéconomique, améliorer la gouvernance et le climat des affaires, assurer un traitement plus équitable des entreprises et réformer, outre le système bancaire, le marché du travail et le système éducatif pour promouvoir l'investissement intérieur et attirer l'investissement étranger.

## B. Reprendre le rééquilibrage budgétaire pour préserver la viabilité à moyen terme

**38. À moyen terme, il faudra reprendre le rééquilibrage budgétaire pour préserver la viabilité des finances publiques.** À mesure que l'économie tunisienne se redressera, la nécessité d'une relance budgétaire axée sur la croissance diminuera, favorisant le rééquilibrage budgétaire. En outre, la Tunisie devra conserver de l'espace budgétaire pour parer à des engagements éventuels tels que les déficits des caisses de retraite et la baisse des financements extérieurs. Les services du FMI ont souligné la nécessité d'un rééquilibrage budgétaire graduel pour ramener le déficit budgétaire à environ 2 % du PIB d'ici 2017 afin de contenir la dette publique en deçà de 50 % du PIB. Sans rééquilibrage budgétaire, la dette publique grimperait à plus de 60 % à moyen terme (annexe VIII).

**39. La maîtrise des dépenses publiques sera un volet essentiel du plan de rééquilibrage budgétaire à moyen terme.** Il sera nécessaire de contenir la masse salariale du secteur public en modérant les salaires et en limitant les nouveaux recrutements destinés à remplacer les départs à la retraite. En outre, sur le plan budgétaire, il faudra réduire progressivement les subventions alimentaires et énergétiques tout en déployant des filets de sécurité sociale pour protéger les démunis. Ces mesures sont également souhaitables sous l'angle de l'équité sociale, car ce sont les couches les plus riches de la population qui bénéficient le plus des subventions alimentaires et énergétiques (annexe VII). Dans ce contexte, les services du FMI saluent l'intention des autorités d'ajuster à la hausse les prix de l'énergie en 2012 et de rétablir progressivement le mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers, mécanisme qui a été suspendu début 2011.

**40. Les réformes fiscales permettraient à la Tunisie d'accroître ses recettes budgétaires à moyen terme.** Les services du FMI se félicitent de l'intention des autorités d'exécuter un programme global de réformes fiscales axées sur la mobilisation des recettes, l'amélioration de l'équité et de la transparence du régime fiscal, la promotion de l'investissement dans les secteurs à forte valeur ajoutée et la création d'emplois. Il s'agit notamment de réduire les avantages fiscaux accordés aux entreprises exportatrices, de rationaliser les incitations fiscales conformément à la révision du code des investissements, d'élargir l'assiette de l'impôt et de renforcer l'administration fiscale.

**41. Par ailleurs, la réforme du système de sécurité sociale permettra de contenir les pressions exercées sur les dépenses à moyen terme.** Récemment, les deux principales caisses de retraite tunisiennes — la CNRPS et la CNSS — ont commencé à enregistrer des déficits et leurs réserves sont en baisse. En particulier, les autorités ont indiqué que la CNRPS (caisse de retraite des employés du secteur public) a épuisé ses réserves. Compte tenu de l'évolution démographique, il faudra ajuster les principaux paramètres du régime de retraite tunisien — âge de retraite, taux de cotisation et prestations de retraite — pour préserver la viabilité financière des caisses et éviter les transferts à partir du budget de l'administration centrale.

**42. Les autorités sont déterminées à préserver la viabilité budgétaire à moyen terme et partagent pour l'essentiel l'analyse des services du FMI.** Elles ont exprimé leur volonté de relancer les efforts de rééquilibrage budgétaire dès que l'économie sera sur une trajectoire de reprise soutenue, l'objectif étant de ramener la dette publique à 40 % du PIB à moyen terme. Leur stratégie de rééquilibrage consisterait à maîtriser la masse salariale, à mieux cibler les subventions alimentaires et énergétiques et à exécuter les réformes fiscales. Les autorités ont commencé à examiner les transferts sociaux existants afin de limiter les déperditions de prestations et de préparer la mise en place d'autres dispositifs de protection sociale pour compenser l'impact de la réforme des subventions sur les pauvres. Les travaux relatifs à la réforme fiscale sont en train d'être lancés en vue d'accroître les recettes, d'assurer l'équité et la transparence du régime fiscal et d'étayer l'investissement et la croissance. Enfin, les autorités ont démarré les consultations visant à réformer le régime de retraite tunisien pour en préserver la viabilité financière. Toutefois, la plupart de ces réformes importantes mais socialement délicates ne seront pas lancées avant les élections générales du début 2013.

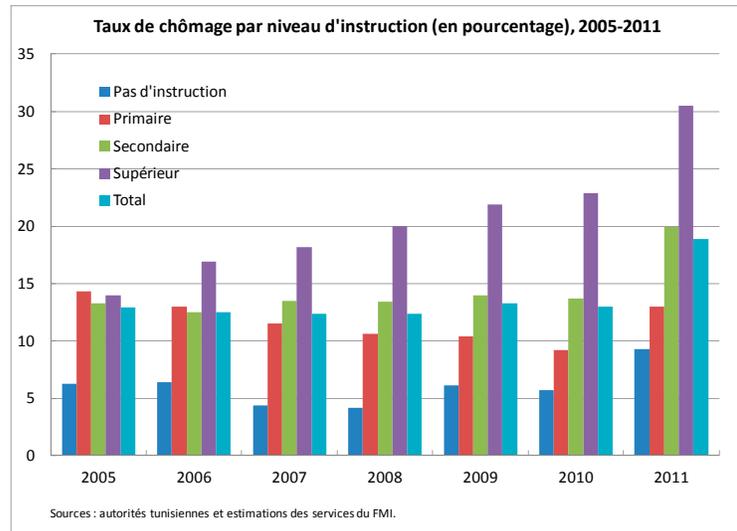
### C. Réformes structurelles

**43. Il faudra réviser le modèle de développement tunisien pour promouvoir une croissance plus forte et plus solidaire.** Les exportations sont un important moteur de la croissance; il sera essentiel de préserver la compétitivité des exportations et de diversifier les marchés d'exportation de la Tunisie. Cependant, le modèle de développement tunisien était basé sur des branches d'activités à faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre non qualifiée. Les autorités avaient maintenu les coûts de main-d'œuvre à un faible niveau en exerçant un contrôle étroit sur les négociations salariales, en maîtrisant rigoureusement les prix et en ajustant à l'occasion le taux de change. Ainsi, l'économie tunisienne est devenue extrêmement vulnérable au secteur touristique et à la conjoncture économique en Europe. Il faudra donc revoir modèle de développement pour améliorer l'élément valeur ajoutée des exportations tunisiennes et soutenir la croissance des branches à plus forte valeur ajoutée pour absorber les travailleurs qualifiés.

**44. Les autorités devront réévaluer leur intervention dans l'économie pour améliorer le climat d'investissement.** La gestion duale de l'économie a contribué à exacerber les disparités régionales. Le secteur offshore, concentré sur la zone côtière, a bénéficié d'incitations fiscales et réglementaires qui lui ont permis d'attirer des investissements étrangers considérables et de fonctionner pratiquement sans intervention de l'État. D'un autre côté, le secteur onshore a fait l'objet d'une intervention systématique de l'État, d'une réglementation excessive et d'une concurrence limitée. Les interventions de l'État ont été particulièrement généralisées dans les secteurs financier et de la distribution (contrôle des prix, du marché et de la distribution), et ont sans doute contribué aux difficultés actuelles des deux secteurs. Une méthode plus équilibrée qui consiste notamment à réduire graduellement les incitations fiscales destinées au secteur offshore placerait toutes les entreprises sur un pied d'égalité, permettrait au secteur onshore de se rattraper et contribuerait à réduire les disparités régionales.

**45. Il convient d'accorder une attention accrue à l'inadéquation des compétences sur le marché du travail.** Les autorités ont investi des ressources considérables dans le système éducatif

et ont réussi à accroître sensiblement la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population. Toutefois, elles n'ont guère tenu compte des besoins du marché du travail, la priorité ayant été accordée au développement des industries à forte intensité de main-d'œuvre et à faible valeur ajoutée. Il en est résulté une asymétrie de compétences entre la demande et l'offre de main-d'œuvre et un chômage élevé chez les travailleurs instruits. Le développement de la formation professionnelle permettrait de remédier à cette asymétrie. L'accès limité au financement et les contraintes à l'investissement privé ont aggravé le problème en réduisant les possibilités de création d'entreprises pour les jeunes instruits.



**46. Il faudra éliminer les poches de pauvreté et mettre en œuvre des mesures ciblées pour protéger les groupes les plus vulnérables au sein de la population.** D'après les estimations révisées, les taux de pauvreté et d'inégalité sont plus élevés que prévu, surtout dans les régions sous-développées de l'intérieur. La réduction du chômage et des disparités régionales contribuerait aussi à atténuer la pauvreté. En outre, des mesures ciblées telles que le renforcement des dispositifs de protection sociale seront nécessaires pour protéger les couches les plus vulnérables de la population à travers le processus de transformation économique.

**47. Les autorités considèrent qu'un nouveau modèle de développement est nécessaire pour réduire le chômage élevé et les disparités régionales.** Elles ont mis au point un ambitieux programme de réformes, et elles ont commencé à examiner la réforme du code des investissements et la rationalisation des incitations fiscales et réglementaires pour créer un environnement plus équitable. En outre, elles comptent s'appuyer sur des partenariats public-privé pour promouvoir l'investissement, surtout dans les régions sous-développées, et pour développer les branches d'activité à haute valeur ajoutée.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**48. Dans le cadre de sa transition historique consécutive à la révolution de janvier 2011, la Tunisie est confrontée à des difficultés économiques et sociales encore plus pressantes.** Même si la transition politique progresse relativement bien jusqu'ici, le pays a connu en 2011 une grave récession qui a porté le chômage déjà élevé à un niveau record, surtout chez les jeunes. Les autorités se sont efforcées d'atténuer la récession en prenant des mesures monétaires et budgétaires expansionnistes, mais ces mesures ont entraîné l'accumulation de vulnérabilités dans le secteur financier, des tensions inflationnistes et des pertes de réserves de change. Le défi pour les autorités consiste à faire face aux tensions sociales persistantes et aux effets d'une éventuelle aggravation de la récession en Europe à court terme tout en préservant la stabilité macroéconomique et en améliorant le potentiel d'une croissance solidaire et plus robuste à moyen terme. Un rééquilibrage des mesures adoptées s'impose à court terme, la politique budgétaire étant le principal instrument de soutien de la croissance économique, la politique monétaire étant axée sur la maîtrise des poussées inflationnistes, et l'assouplissement du taux de change contribuant à stabiliser les réserves internationales. De surcroît, il faudra définir rapidement une nouvelle vision de l'économie tunisienne et des réformes prioritaires pour que la population et les investisseurs reprennent confiance en l'avenir économique et transcendent les difficultés immédiates.

**49. Les services du FMI sont favorables à une expansion budgétaire bien ciblée à l'appui d'une croissance à court terme, à condition de préserver la viabilité budgétaire à moyen terme.** En raison de la dégradation de l'environnement en Europe, principal partenaire commercial de la Tunisie, et de l'attentisme des investisseurs, une expansion budgétaire contracyclique bien ciblée et tablant sur une reprise de l'investissement public sera nécessaire pour étayer la croissance économique à court terme et la création d'emplois. Vu le niveau encore raisonnable de la dette publique et l'ampleur des financements extérieurs escomptés, une telle relance budgétaire est possible en 2012. Dans cette optique, les services du FMI engagent vivement les autorités à lever les contraintes relatives aux capacités d'exécution et à entamer la mise en œuvre effective de leur ambitieux programme d'investissements publics, surtout en faveur des régions défavorisées. En même temps, après une forte augmentation en 2011, et afin de préserver la viabilité budgétaire à moyen terme, les dépenses courantes doivent être maîtrisées en modérant la masse salariale et en relevant les prix de l'énergie pour limiter les subventions.

**50. Il est important que les autorités affermissent leur projet de rééquilibrage budgétaire graduel à moyen terme à mesure que la croissance va s'accélérer.** La stratégie des autorités vise, à juste titre, à contenir les dépenses publiques à moyen terme et à appliquer les réformes fiscales pour consolider les recettes budgétaires et rendre le régime fiscal plus équitable et plus propice à la croissance. En particulier, les services du FMI exhortent les autorités à prendre des mesures pour maîtriser la masse salariale en limitant les hausses de salaires et les nouveaux recrutements. Ils les encouragent à élaborer une véritable stratégie de réforme des subventions, en consultation avec les

parties prenantes, et à poursuivre la réforme du régime des pensions pour en assurer la viabilité financière à moyen terme.

**51. Une politique de resserrement monétaire est nécessaire pour contenir les tensions inflationnistes.** Certes, l'orientation accommodante de la politique monétaire mise en œuvre depuis 2011 a soutenu le crédit bancaire à l'économie, mais les tensions inflationnistes ne cessent de s'accumuler. La hausse récente du taux du marché monétaire induite par la gestion des liquidités par les autorités monétaires devra s'accompagner d'une hausse du taux directeur si l'inflation ne fléchit pas. Par ailleurs, les services du FMI encouragent les autorités à renforcer le cadre institutionnel de formulation de la politique monétaire en créant un comité de politique monétaire afin de promouvoir une orientation prospective de l'objectif d'inflation et d'améliorer la coordination entre la politique monétaire et la politique de taux de change.

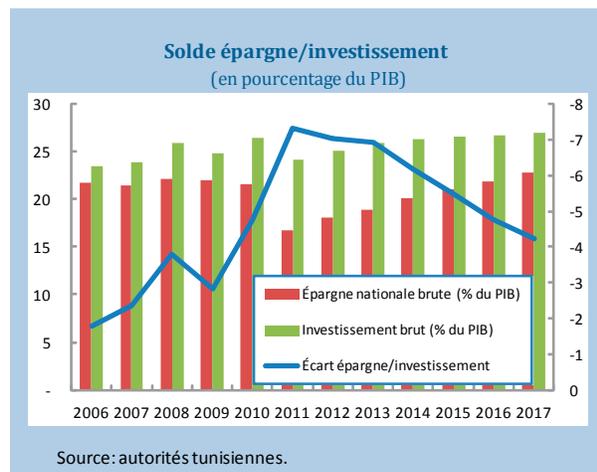
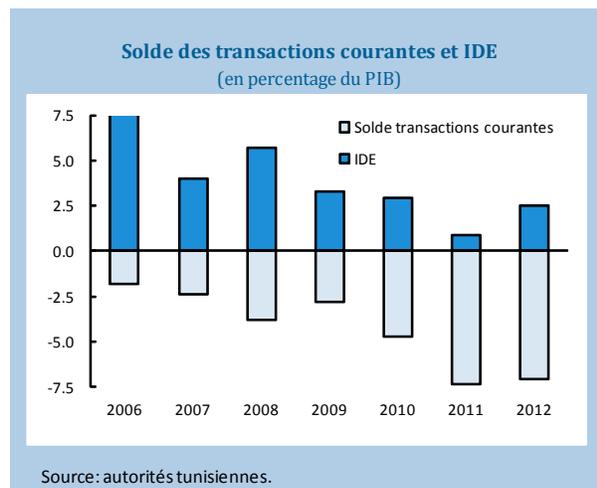
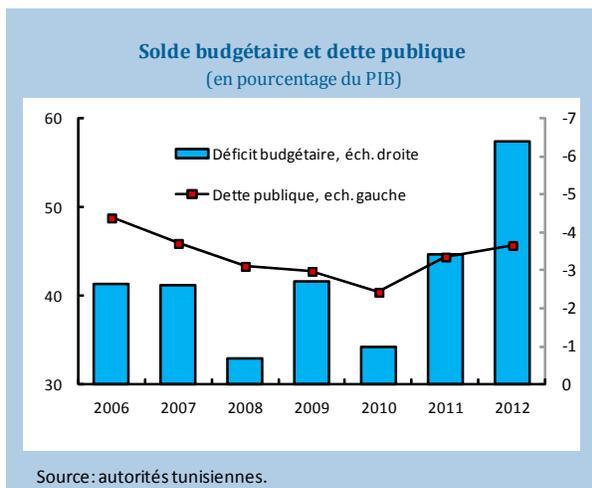
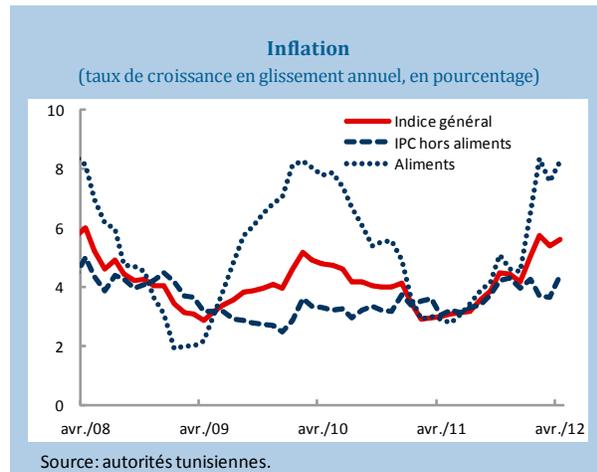
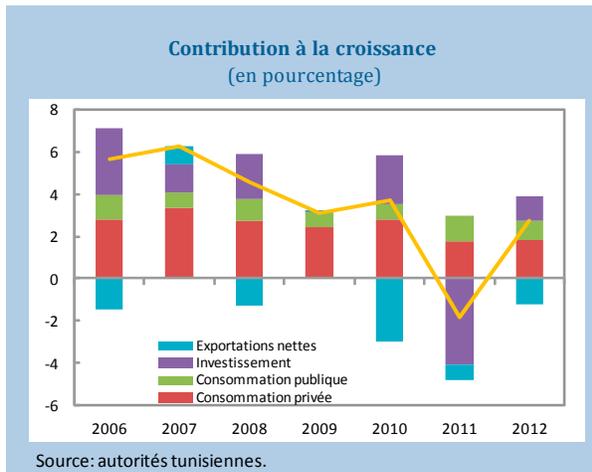
**52. Les services du FMI appuient l'assouplissement du régime des changes.** La flexibilité accrue du taux de change permettra de préserver les réserves extérieures de la BCT et d'accroître la portée de la politique monétaire. Toutefois, la BCT devra absolument officialiser les règles de son intervention sur le marché des changes afin que le taux de change résulte du libre jeu des forces du marché. L'on pourrait également améliorer la transparence en publiant les taux de change moyens et le montant des interventions de la BCT sur le marché des changes.

**53. Les services du FMI préconisent une action énergique pour remédier aux vulnérabilités du secteur bancaire afin de préserver la stabilité financière.** Il faudra élargir et consolider les mesures prises récemment pour renforcer le contrôle bancaire largement déficient et pour améliorer la solvabilité des banques. En outre, les services du FMI encouragent les autorités à réaliser l'audit de toutes les banques publiques, à définir un calendrier d'élimination de la « tolérance réglementaire », à aligner le contrôle bancaire sur les normes internationales et à résoudre de façon décisive les problèmes relatifs au grand nombre de prêts improductifs et à la solvabilité des banques. La BCT devrait élaborer une stratégie de sortie pour retirer progressivement aux banques son important soutien en liquidités, qui présente des risques pour le bilan de la banque centrale, tout en continuant à répondre aux besoins de liquidités du secteur bancaire. Ce faisant, la BCT doit aligner ses modalités de garanties sur les pratiques internationales afin de protéger son bilan, et elle doit mettre en place une facilité du « prêteur en dernier ressort » pour les banques dont les garanties admissibles sont insuffisantes.

**54. Les autorités devraient établir les fondements d'un train de réformes axées sur une croissance plus forte et plus solidaire et sur une réduction durable du chômage.** La promotion de l'investissement privé est nécessaire pour placer la Tunisie sur une trajectoire de croissance plus forte à moyen terme. L'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, la réforme du marché du travail et du système éducatif et une réforme globale du système financier sont essentielles. Qui plus est, la promotion d'une concurrence plus équitable pour tous les secteurs et le ciblage des interventions publiques sur le développement des secteurs à haute valeur ajoutée permettraient de renforcer les sources endogènes de la croissance et d'absorber la main-d'œuvre qualifiée.

**55. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se tiennent selon le cycle normal de 12 mois.**

**Graphique 1. Tunisie : indicateurs économiques et financiers récents**



### Graphique 2. Tunisie: principaux indicateurs économiques et financiers

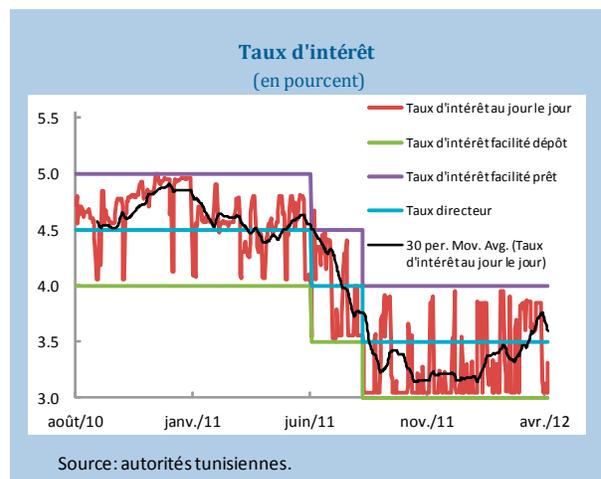
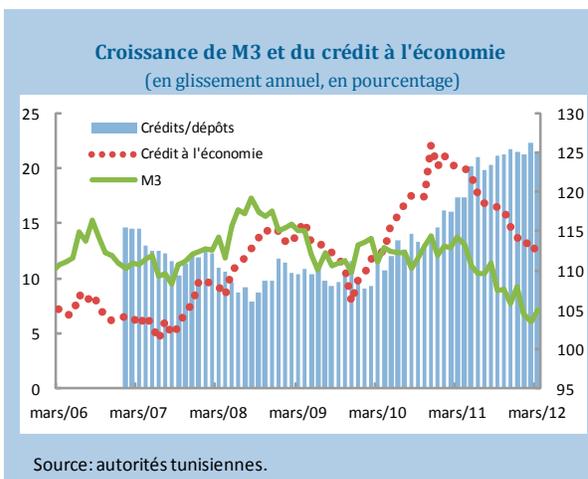
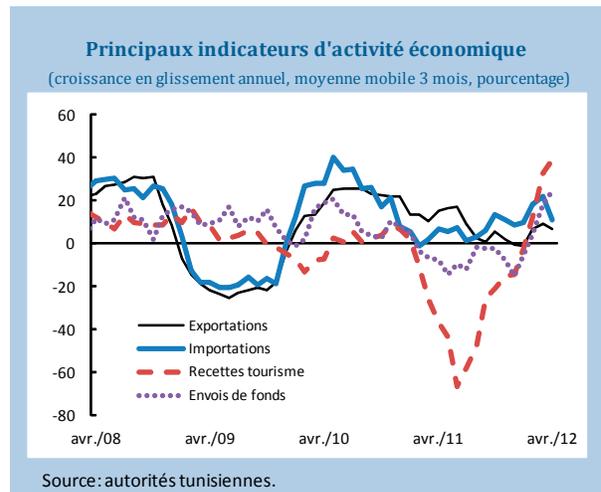
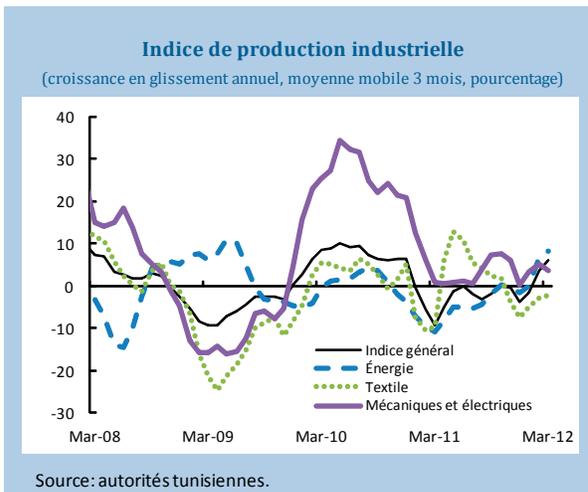
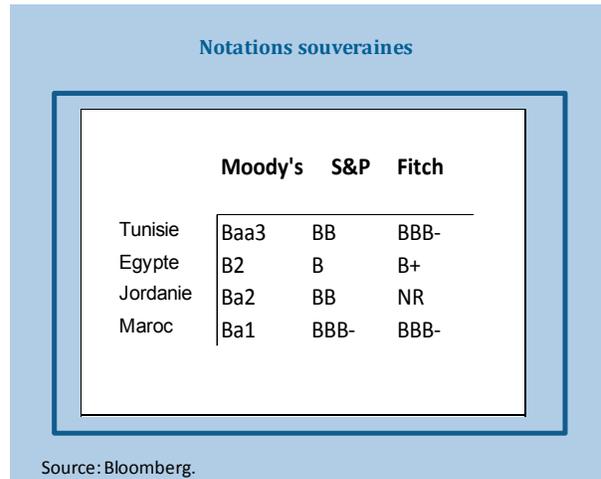
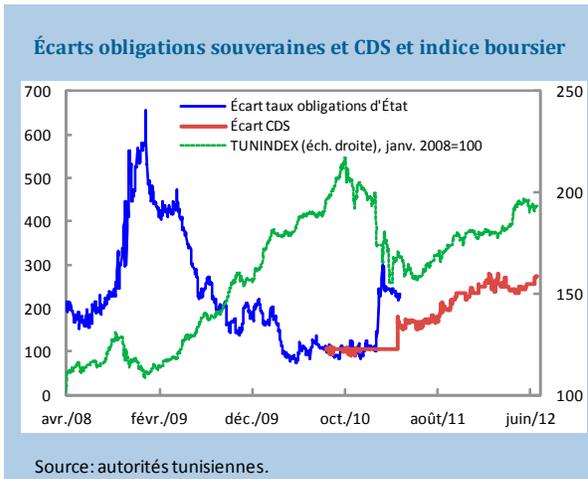


Tableau 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–17

	2008	2009	2010	Est.	Projections					
				2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Production et revenu</b> (variation en pourcentage)										
PIB nominal	10.9	6.3	7.8	2.2	8.6	8.2	7.7	8.5	8.6	9.4
PIB réel	4.5	3.1	3.0	-1.8	2.7	3.5	4.1	5.3	5.5	6.0
Déflateur du PIB	6.1	3.1	4.7	4.1	5.8	4.6	3.5	3.0	2.9	3.2
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	4.9	3.5	4.4	3.5	5.0	4.0	3.5	3.5	3.5	3.5
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	22.1	21.9	21.6	16.8	18.1	18.9	20.1	21.0	21.9	22.8
Investissement brut (en pourcentage du PIB)	25.9	24.8	26.4	24.1	25.1	25.9	26.2	26.5	26.7	27.0
<b>Secteur extérieur</b> (variation en pourcentage)										
Exportations de biens, f.à.b. (en \$EU)	26.6	-24.8	14.0	8.5	0.9	5.3	7.5	9.3	9.8	10.6
Importations de biens, f.à.b. (en \$EU)	28.7	-21.9	15.9	7.7	2.2	5.6	5.2	6.7	7.3	8.3
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	5.5	-9.6	6.7	-1.5	-1.5	4.8	7.7	9.7	9.3	9.6
Importations de biens, f.à.b. (volume)	7.3	1.0	-1.8	-6.0	5.0	6.5	7.0	7.9	7.8	8.3
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-8.9	-8.5	-10.3	-10.4	-11.1	-11.4	-10.7	-9.8	-9.0	-8.2
Solde courant, dons exclus (en pourcentage du PIB)	-3.8	-2.8	-4.8	-7.3	-7.0	-6.9	-6.2	-5.5	-4.8	-4.2
Investissement direct étranger (en pourcentage du PIB)	5.7	3.3	3.0	0.9	2.5	2.8	3.2	3.7	4.2	4.6
Termes de l'échange (détérioration -)	0.1	7.6	-9.6	-4.0	5.1	1.4	0.5	0.0	3.7	4.0
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-0.7	-1.1	-0.5	-1.8	...	...	...	...	...	...
<b>Administration centrale</b> (pourcentage du PIB, sauf indications contraires) 2/										
Recettes totales, dons et recettes des privatisations e:	23.8	22.8	22.8	24.5	23.8	23.0	23.1	23.2	23.5	23.7
Dépenses totales et prêts nets	24.8	25.8	23.9	28.2	30.8	28.1	27.2	26.5	26.1	25.7
Solde de l'administration centrale, dons et recettes des privatisations exclus	-1.0	-3.0	-1.1	-3.7	-7.0	-5.1	-4.0	-3.4	-2.6	-2.0
Solde de l'administration centrale, dons inclus, recettes des privatisations exclues	-0.7	-2.7	-1.0	-3.4	-6.4	-5.0	-3.9	-3.3	-2.5	-1.9
Dette publique totale (extérieure et intérieure)	43.3	42.8	40.4	44.4	45.7	50.5	50.7	49.9	48.7	46.4
Dette publique en monnaies étrangères (pourcentage de la dette totale)	60.8	58.5	60.7	58.0	61.4	58.5	59.5	59.7	60.3	61.5
<b>Monnaie et crédit</b> (variation en pourcentage)										
Crédit à l'économie	14.0	10.3	19.6	13.5	5.3	...	...	...	...	...
Monnaie au sens large (M3) 3/	14.4	13.0	12.1	9.2	10.8	...	...	...	...	...
Agrégat de liquidité (M4)	14.2	12.7	12.2	9.2	10.8	...	...	...	...	...
Vitesse de circulation (PIB/M3)	1.62	1.52	1.46	1.37	1.34	...	...	...	...	...
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en pourcentage, f.d.p.) 4/	4.90	4.10	4.12	3.05	...	...	...	...	...	...
<b>Réserves officielles</b>										
Réserves officielles brutes (milliards de \$ EU, f.d.p.)	9.0	10.6	9.5	7.5	8.2	8.7	9.4	10.4	11.7	13.5
En mois d'importations de biens et services, c.a.f. 5/	4.4	6.6	5.1	3.8	4.0	4.0	4.2	4.3	4.5	4.8
<b>Dette extérieure totale</b>										
Dette extérieure (milliards de \$EU)	20.6	21.5	21.4	22.0	24.2	26.1	27.7	29.1	30.2	31.3
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	48.8	48.2	48.5	51.0	53.7	55.8	56.9	56.9	56.1	54.8
Ratio du service de la dette (pourcentage des exportations de biens et services, non compris le revenu des facteurs)	8.6	11.9	10.5	11.7	10.4	9.8	9.1	8.5	7.6	6.8
<b>Indicateurs du marché financier</b>										
Indice boursier 6/	2,892	4,292	5,113	4,722	4,984	...	...	...	...	...
<b>Pour mémoire :</b>										
PIB aux prix courants (millions de DT)	55,296	58,768	63,380	64,802	70,402	76,182	82,053	89,027	96,684	105,787
PIB aux prix courants (milliards de \$ EU)	44.9	43.5	44.3	46.0	46.1	48.0	49.9	52.4	55.1	58.5
PIB par habitant (\$ EU)	4,346	4,171	4,199	4,320	4,284	4,409	4,542	4,715	4,909	5,156
Taux de chômage (pourcentage) 7/	12.6	13.3	13.0	18.9	...	...	...	...	...	...
Population (millions)	10.3	10.4	10.5	10.7	10.8	10.9	11.0	11.1	11.2	11.3
Taux de change : dinar/\$ EU (moyenne)	1.23	1.35	1.43	1.41	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Système des avis d'information.

2/ À l'exclusion des comptes de la sécurité sociale.

3/ Système financier (institutions de dépôts et banques de développement).

4/ Taux du marché monétaire au 17/10/2011 pour les données de 2011.

5/ Réserves en fin d'année par rapport aux importations de biens et services de l'année en cours.

6/ TUNINDEX (1000 = 31/12/97). Les données de 2012 sont du 30 juin 2012.

7/ Les nouvelles séries reposent sur la définition de la population active de l'OIT.

**Tableau 2. Balance des paiements, 2008–17**

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	Est.	Projections					
				2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde des transactions courantes	-1,712	-1,234	-2,105	-3,371	-3,245	-3,328	-3,077	-2,867	-2,630	-2,474
Balance commerciale	-4,010	-3,699	-4,575	-4,799	-5,141	-5,484	-5,321	-5,131	-4,954	-4,818
Exportations	19,184	14,419	16,431	17,824	17,976	18,931	20,356	22,257	24,442	27,029
Énergie	3,311	1,953	2,315	2,592	2,973	3,084	3,174	3,395	3,668	4,050
Hors énergie	15,872	12,465	14,116	15,231	15,003	15,847	17,182	18,862	20,774	22,979
Importations	-23,194	-18,118	-21,006	-22,623	-23,117	-24,415	-25,677	-27,388	-29,396	-31,847
Énergie	-3,988	-2,066	-2,653	-3,409	-3,748	-3,792	-3,725	-3,751	-3,846	-4,021
Hors énergie	-19,206	-16,052	-18,353	-19,214	-19,369	-20,623	-21,951	-23,637	-25,550	-27,826
dont : non alimentaires	-17,095	-14,879	-16,810	-17,339	-17,648	-18,856	-20,145	-21,798	-23,685	-25,925
Services et transferts (net)	2,298	2,465	2,470	1,428	1,896	2,156	2,244	2,264	2,324	2,345
Hors revenus des facteurs	2,643	2,525	2,460	1,552	1,867	2,319	2,629	2,930	3,107	3,215
dont : tourisme	2,751	2,571	2,461	1,680	1,916	2,223	2,515	2,860	3,072	3,215
Services, y compris revenus des facteurs et transferts (net)	-345	-60	10	-124	29	-163	-385	-666	-784	-870
dont : envois de fonds des travailleurs émigrés	1,977	1,964	2,063	1,990	2,033	2,062	2,127	2,205	2,295	2,393
paiements d'intérêts sur dette extérieure	-742	-685	-632	-623	-655	-720	-745	-765	-764	-757
Comptes de capital et d'opérations financières	3,378	2,867	1,913	1,673	3,911	3,858	3,798	3,887	3,956	4,403
Dons exclus	3,296	2,699	1,822	1,506	3,751	3,698	3,637	3,725	3,794	4,239
Compte de capital	79	164	82	154	148	148	149	149	150	152
Compte d'opérations financières	3,299	2,702	1,831	1,519	3,763	3,710	3,650	3,737	3,806	4,251
Investissement direct étranger (net)	2,562	1,437	1,309	417	1,166	1,337	1,621	1,946	2,319	2,706
Prêts à moyen et à long terme (net)	-10	339	145	659	2,166	1,794	1,422	1,080	742	720
Décaissements	1,416	2,019	1,845	2,679	3,910	3,494	3,092	2,754	2,364	2,293
Amortissement	-1,426	-1,679	-1,700	-2,020	-1,744	-1,700	-1,670	-1,674	-1,621	-1,573
Capitaux à court terme	747	926	377	442	431	580	607	711	744	825
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	1,666	1,633	-192	-1,698	666	530	721	1,020	1,326	1,929
Variations des réserves brutes 1/	-1,027	-1,623	1,078	1,984	-653	-523	-700	-989	-1,283	-1,868
Déficit de financement	...	...	...	...	0	0	0	0	0	0
<b>Pour mémoire :</b>										
Solde des transactions courantes/PIB (en %)	-3.8	-2.8	-4.8	-7.3	-7.0	-6.9	-6.2	-5.5	-4.8	-4.2
Réserves (en milliards de \$EU)	9.0	10.6	9.5	7.5	8.2	8.7	9.4	10.4	11.7	13.5
Réserves en mois d'importations de biens 2/	4.4	6.6	5.1	3.8	4.0	4.0	4.2	4.3	4.5	4.8
Réserves en mois d'importations de biens et services 2/	4.0	6.0	4.7	3.5	3.7	3.8	3.9	4.0	4.2	4.5
Réserves/dette extérieure totale à court terme (%) 3/	207.2	219.0	191.4	151.5	157.8	157.0	158.1	161.1	167.4	178.8
Hors dépôts des non-résidents	462.1	470.0	401.4	327.6	341.2	339.4	537.6	548.0	569.2	608.2
Réserves/dette à court terme (sur la base de l'échéance résiduelle) (en %)	158.1	161.5	142.8	109.6	118.8	120.8	124.1	128.6	136.4	148.7
Hors dépôts des non-résidents	273.2	266.4	234.1	179.4	199.5	206.1	278.3	294.4	321.3	360.0
Dette extérieure à moyen et à long terme (milliards de \$EU)	16.3	16.7	16.4	17.1	19.0	20.5	21.8	22.6	23.2	23.7
Dette extérieure à moyen et à long terme /PIB (en %)	38.5	37.4	37.2	39.5	42.1	43.9	44.7	44.3	43.1	41.5
Dette extérieure à court terme (milliards de \$EU)	4.3	4.8	5.0	5.0	5.2	5.5	5.9	6.4	7.0	7.6
Dette extérieure à court terme/PIB (en %)	10.3	10.8	11.3	11.5	11.5	11.8	12.2	12.6	13.0	13.3
Ratio du service de la dette (en % des exportations de biens et services, FMI compris)	8.6	11.9	10.5	11.7	10.4	9.8	9.1	8.5	7.6	6.8
Croissance réelle des exportations de biens (en %)	5.5	-9.6	6.7	-1.5	-1.5	4.8	7.7	9.7	9.3	9.6
Hors énergie	6.6	-10.0	9.2	0.5	-2.1	4.3	7.4	9.2	8.9	9.1
Croissance réelle des importations de biens (en %)	7.3	1.0	-1.8	-6.0	5.0	6.5	7.0	7.9	7.8	8.3
Hors énergie	6.3	3.6	-2.0	-6.4	5.6	6.6	7.2	8.1	7.9	8.4

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Différent du solde global à cause des effets de valorisation.

2/ Réserves en fin d'année par rapport aux importations de l'année en cours.

3/ Court terme = 1 an ou moins.

Tableau 3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2008-17 1/

	2008	2009	2010	Est.			Projections				
				2011	LFC 2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	(en millions de dinars)										
Total recettes et dons et privatisations	13,504	13,575	14,504	16,438	19,504	18,480	18,033	19,482	21,110	22,911	25,296
Total recettes	13,165	13,392	14,450	15,847	17,904	16,741	17,533	18,982	20,610	22,711	25,096
Recettes fiscales	11,331	11,685	12,699	13,668	14,566	14,653	15,849	17,249	18,820	20,768	22,970
Impôts directs	4,561	4,646	5,033	5,936	6,302	6,238	6,780	7,385	7,968	8,895	9,902
Taxes commerciales	585	520	564	564	585	589	630	687	760	844	944
TVA	3,309	3,400	3,750	3,818	4,154	4,177	4,591	5,008	5,489	6,030	6,677
Intérieur	1,627	1,714	1,730	1,865	2,070	2,013	2,209	2,380	2,582	2,804	3,068
Importations	1,682	1,685	2,020	1,953	2,084	2,163	2,382	2,629	2,907	3,226	3,609
Impôts indirects	1,465	1,596	1,563	1,512	1,580	1,559	1,866	2,035	2,270	2,465	2,698
Intérieur	884	945	793	815	842	820	1,067	1,173	1,335	1,450	1,587
Importations	581	652	770	697	738	739	800	862	935	1,015	1,111
Autres taxes	1,412	1,524	1,789	1,839	1,945	2,091	1,981	2,133	2,333	2,533	2,750
Intérieur	1,288	1,372	1,617	1,675	1,851	1,971	1,752	1,887	2,065	2,243	2,433
Importations	124	151	173	164	94	120	229	246	267	290	317
Recettes non fiscales	1,826	1,702	1,736	2,172	2,130	2,080	1,676	1,723	1,781	1,934	2,116
Revenus du capital	8	5	15	8	8	8	8	10	10	10	10
Total des dépenses et prêts nets	13,724	15,164	15,125	18,275	22,472	21,667	21,415	22,301	23,623	25,247	27,177
Total des dépenses	13,676	14,510	15,417	18,552	22,458	21,620	21,315	22,201	23,523	25,147	27,076
Dépenses courantes	10,495	10,644	11,274	13,816	16,206	16,175	16,028	16,663	17,736	18,862	20,242
Traitements et salaires	5,732	6,269	6,755	7,659	8,618	8,614	9,140	9,518	10,327	11,215	12,271
Biens et services	881	1,010	1,059	1,093	1,078	1,151	1,219	1,231	1,335	1,479	1,619
Paiement des intérêts	1,143	1,180	1,152	1,190	1,300	1,285	1,410	1,657	1,733	1,821	1,882
Intérieurs	563	561	557	592	645	645	720	932	983	1,046	1,092
Extérieurs	579	619	595	598	655	640	690	725	750	775	790
Transferts et subventions	2,740	2,186	2,308	3,874	4,531	4,524	3,809	3,807	3,891	3,896	4,021
CGC	1,048	800	730	1,100	1,242	1,244	1,219	1,100	1,077	1,064	1,059
Subventions pétrolières	806	430	550	1,536	1,688	1,688	1,143	1,149	1,122	1,093	1,058
Autres	886	956	1,028	1,238	1,601	1,592	1,447	1,559	1,692	1,740	1,904
Autres dépenses (non allouées)	0	0	0	0	679	600	450	450	450	450	450
Dépenses en capital	3,181	3,866	4,144	4,735	6,252	5,446	5,287	5,539	5,787	6,284	6,834
Investissements directs	1,538	1,862	1,751	1,884	2,491	2,806	2,590	2,790	3,027	3,287	3,597
Transferts de capital et participations	1,643	2,004	2,393	2,852	3,036	2,640	2,697	2,749	2,760	2,997	3,237
Autres dépenses (non allouées)	0	0	0	0	726	0	0	0	0	0	0
Prêts nets	47	654	-293	-277	14	46	100	100	100	100	101
Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisations et exclus	-559	-1,771	-675	-2,428	-5,768	-4,925	-3,883	-3,320	-3,013	-2,536	-2,081
Dons	192	183	54	207	600	438	100	100	100	100	100
Produit des privatisations 2/	147	0	0	383	2,200	1,300	400	400	400	100	100
Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisations inclus	-220	-1,589	-621	-1,837	-2,968	-3,187	-3,383	-2,820	-2,513	-2,336	-1,881
Financement	220	1,589	621	1,837	2,968	3,187	3,383	2,820	2,513	2,336	1,881
Extérieur	131	-25	-230	458	2,511	2,574	2,127	1,630	1,180	1,186	1,186
Tirages		1,163	1,225	2,465	4,330	4,403	3,889	3,399	3,016	3,022	3,022
Amortissement		1,188	1,455	1,986	1,829	1,829	1,762	1,769	1,836	1,836	1,836
Intérieur	89	1,613	851	1,379	457	613	3,922	1,190	1,333	1,149	695
Tirages		1,024	635	1,335	1,427	1,373	3,822	1,190	1,333	1,149	694
Amortissement		874	1,010	421	960	960	200	200	200	200	201
Autre		1,466	1,226	465	0	200	300	200	200	200	201
Engagements conditionnels 4/		0	0	0	0	0	-2,666	0	0	0	0
Déficit de financement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :											
Solde de l'administration centrale dons inclus, privatisations exclues)	-367	-1,589	-621	-2,220	-5,168	-4,487	-3,783	-3,220	-2,913	-2,436	-1,981
Solde primaire de l'administration centrale Solde primaire de l'administration centrale (dons et privatisations exclus)	922	-409	531	-647	-1,668	-1,901	-1,973	-1,163	-780	-514	0
	584	-591	477	-1,238	-4,468	-3,640	-2,473	-1,663	-1,280	-714	-200
Dettes des administrations publiques 3/	23,967	25,143	25,620	28,766	31,934	32,171	38,456	41,585	44,432	47,042	49,130
Dont : intérieure	9,407	10,428	10,069	12,076	12,317	12,405	15,941	16,845	17,885	18,677	18,935
extérieure	14,560	14,715	15,551	16,690	19,617	19,766	22,515	24,741	26,547	28,365	30,195
PIB nominal	55,296	58,768	63,380	64,802	69,512	70,402	76,182	82,053	89,027	96,684	105,787
PIB non agricole nominal	50,944	53,883	58,743	59,559	...	64,737	70,109	75,572	82,111	89,304	97,911
Prix du pétrole (\$/baril)	97,0	61,8	79,0	104,0	110,0	114,7	110,0	102,8	97,2	93,3	91,0

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ Y compris les fonds de concours. N'inclut pas les caisses de sécurité sociale (CSS).

2/ Les recettes de la privatisation de Tunisie Telecom (TT) s'élevaient environ à 3 milliards de DT en 2006. Seulement environ 430 millions de dinars ont été utilisés en 2006 et environ 336 millions de dinars en 2007, le solde disponible fin 2011 avoisinant 2,5 milliards de dinars. Les projections des services du FMI pour les recettes de privatisation en 2012 incluent 300 millions de dinars des actifs confisqués tandis que celles des autorités incluent 1,2 milliard de dinars.

3/ La dette brute inclut la dette détenue par les caisses de sécurité sociale (CSS) et exclut la dette des entreprises publiques.

4/ Les engagements conditionnels en 2013 ont trait à la recapitalisation prévue des banques publiques. Cette estimation préliminaire pourrait être révisée à la hausse.

Tableau 3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2008–17 1/ (fin)

	2008	2009	2010	Est.			Projections				
				2011	LFC 2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
(en pourcentage du PIB)											
Total recettes et dons et privatisations	24.4	23.9	22.9	25.4	28.1	26.2	23.7	23.7	23.7	23.7	23.9
<b>Total recettes</b>	23.8	22.8	22.8	24.5	25.8	23.8	23.0	23.1	23.2	23.5	23.7
Recettes fiscales	20.5	19.9	20.0	21.1	21.0	20.8	20.8	21.0	21.1	21.5	21.7
Impôts directs	8.2	7.9	7.9	9.2	9.1	8.9	8.9	9.0	9.0	9.2	9.4
Taxes commerciales	1.1	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
Taxes commerciales (% des importations non p	2.2	2.2	1.9	1.8	1.7	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
TVA	6.0	5.8	5.9	5.9	6.0	5.9	6.0	6.1	6.2	6.2	6.3
Intérieur	2.9	2.9	2.7	2.9	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Importations	3.0	2.9	3.2	3.0	3.0	3.1	3.0	3.2	3.3	3.3	3.4
Importations (% des importations non pétr.)	6.2	7.1	7.0	6.4	6.2	6.4	6.4	6.5	6.5	6.5	6.5
Impôts indirects	2.6	2.7	2.5	2.3	2.3	2.2	2.5	2.5	2.6	2.6	2.6
Intérieur	1.6	1.6	1.3	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
Importations	1.1	1.1	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Importations (% des importations non pétr.)	2.1	2.8	2.7	2.3	2.2	2.3	2.3	2.7	2.7	2.7	2.7
Autres taxes	2.6	2.6	2.8	2.8	2.8	3.0	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Intérieur	2.3	2.3	2.6	2.6	2.8	2.8	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Importations	0.2	0.3	0.3	0.3	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Importations (% des importations non pétr.)	0.5	0.6	0.6	0.5	0.1	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Recettes non fiscales	3.3	2.9	2.7	3.4	3.1	3.0	2.2	2.1	2.0	2.0	2.0
Revenus du capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total dépenses et prêts nets</b>	24.8	25.8	23.9	28.2	32.3	30.8	28.1	27.2	26.6	26.2	25.9
Total dépenses	24.7	24.7	24.3	28.6	32.3	30.7	28.0	27.1	26.5	26.1	25.8
Dépenses courantes	19.0	18.1	17.8	21.3	23.3	23.0	21.0	20.3	20.0	19.6	19.3
Traitements et salaires	10.4	10.7	10.7	11.8	12.4	12.2	12.0	11.6	11.6	11.6	11.6
Biens et services	1.6	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5
Paiements des intérêts	2.1	2.0	1.8	1.8	1.9	1.8	1.9	2.0	1.9	1.9	1.8
Intérieurs	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.0
Extérieurs	1.0	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.7
Transferts et subventions	5.0	3.7	3.6	6.0	6.5	6.4	5.0	4.6	4.4	4.0	3.8
CGC	1.9	1.4	1.2	1.7	1.8	1.8	1.6	1.3	1.2	1.1	1.0
Subventions pétrolières	1.5	0.7	0.9	2.4	2.4	2.4	1.5	1.4	1.3	1.1	1.0
Autres	1.6	1.6	1.6	1.9	2.3	2.3	1.9	1.9	1.9	1.8	1.8
Autres dépenses (non allouées)	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.9	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Dépenses de capital	5.8	6.6	6.5	7.3	9.0	7.7	6.9	6.8	6.5	6.5	6.5
Investissements directs	2.8	3.2	2.8	2.9	3.6	4.0	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
Transferts de capital et participations	3.0	3.4	3.8	4.4	4.4	3.8	3.5	3.4	3.1	3.1	3.1
Autres dépenses (non allouées)	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts nets	0.1	1.1	-0.5	-0.4	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisations exclus</b>	-1.0	-3.0	-1.1	-3.7	-8.3	-7.0	-5.1	-4.0	-3.4	-2.6	-2.0
Dons	0.3	0.3	0.1	0.3	0.9	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Produit des privatisations 2/	0.3	0.0	0.0	0.6	3.2	1.8	0.5	0.5	0.4	0.1	0.1
<b>Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisations inclus</b>	-0.4	-2.7	-1.0	-2.8	-4.3	-4.5	-4.4	-3.4	-2.8	-2.4	-1.8
Financement	0.4	2.7	1.0	2.8	4.3	4.5	4.4	3.4	2.8	2.4	1.8
Extérieur	0.2	0.0	-0.4	0.7	3.6	3.7	2.8	2.0	1.3	1.2	1.1
Intérieur	0.2	2.7	1.3	2.1	0.7	0.9	5.1	1.5	1.5	1.2	0.7
Engagements conditionnels 4/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :											
Solde de l'administration centrale, (dons inclus, privatisations exclues)	-0.7	-2.7	-1.0	-3.4	-7.4	-6.4	-5.0	-3.9	-3.3	-2.5	-1.9
Solde primaire de l'administration centrale	1.7	-0.7	0.8	-1.0	-2.4	-2.7	-2.6	-1.4	-0.9	-0.5	0.0
Solde primaire de l'admin.centrale (dons et privatisations exclus)	1.1	-1.0	0.8	-1.9	-6.4	-5.2	-3.2	-2.0	-1.4	-0.7	-0.2
Dettes de l'administration générale 3/	43.3	42.8	40.4	44.4	45.9	45.7	50.5	50.7	49.9	48.7	46.4
Dont intérieure	17.0	17.7	15.9	18.6	17.7	17.6	20.9	20.5	20.1	19.3	17.9
extérieure	26.3	25.0	24.5	25.8	28.2	28.1	29.6	30.2	29.8	29.3	28.5

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ Y compris les fonds de concours. N'inclut pas les caisses de sécurité sociale (CSS).

2/ Les recettes de la privatisation de Tunisie Telecom (TT) s'élevaient environ à 3 milliards de DT en 2006. Seulement environ 430 millions de dinars ont été utilisés en 2006 et environ 336 millions de dinars en 2007, le solde disponible fin 2011 avoisinant 2,5 milliards de dinars. Les projections des services du FMI pour les recettes de privatisation en 2012 incluent 300 millions de dinars des actifs confisqués tandis que celles des autorités incluent 1,2 milliard de dinars.

3/ La dette brute inclut la dette détenue par les caisses de sécurité sociale (CSS) et exclut la dette des entreprises publiques.

4/ Les engagements conditionnels en 2013 ont trait à la recapitalisation prévue des banques publiques. Cette estimation préliminaire pourrait être révisée à la hausse.

Tableau 3b. Tunisie : opérations de l'administration centrale, présentation MSFP 2001, 2008–17 1/

	2008	2009	Est. 2010	Projections						
				2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
(en millions de dinars)										
<b>Recettes (a)</b>	<b>13,357</b>	<b>13,575</b>	<b>14,504</b>	<b>16,055</b>	<b>17,180</b>	<b>17,633</b>	<b>19,082</b>	<b>20,710</b>	<b>22,811</b>	<b>25,196</b>
Impôts	11,331	11,685	12,699	13,668	14,653	15,849	17,249	18,820	20,768	22,970
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en cap	4,561	4,646	5,033	5,936	6,238	6,780	7,385	7,968	8,895	9,902
Impôts sur les biens et services	4,774	4,996	5,313	5,330	5,736	6,458	7,043	7,759	8,496	9,374
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions ii	585	520	564	564	589	630	687	760	844	944
Autres recettes fiscales	1,412	1,524	1,789	1,839	2,091	1,981	2,133	2,333	2,533	2,750
Dons	192	183	54	207	438	100	100	100	100	100
Autres recettes 2/	1,834	1,707	1,751	2,179	2,088	1,684	1,733	1,791	1,944	2,126
<b>Dépenses (b)</b>	<b>13,676</b>	<b>14,510</b>	<b>15,417</b>	<b>18,552</b>	<b>21,620</b>	<b>21,315</b>	<b>22,201</b>	<b>23,523</b>	<b>25,147</b>	<b>27,076</b>
Dépenses (b.1)	12,139	12,648	13,666	16,668	18,815	18,725	19,412	20,496	21,860	23,479
Rémunération des salariés	5,732	6,269	6,755	7,659	8,614	9,140	9,518	10,327	11,215	12,271
Biens et services	881	1,010	1,059	1,093	1,151	1,219	1,231	1,335	1,479	1,619
Paiements d'intérêts	1,143	1,180	1,152	1,190	1,285	1,410	1,657	1,733	1,821	1,882
Intérieurs	563	561	557	592	645	720	932	983	1,046	1,092
Extérieurs	579	619	595	598	640	690	725	750	775	790
Subventions	1,854	1,230	1,280	2,636	2,932	2,362	2,248	2,199	2,156	2,117
Dons	886	956	1,028	1,238	1,592	1,447	1,559	1,692	1,740	1,904
Transferts en capital	1,643	2,004	2,393	2,852	2,640	2,697	2,749	2,760	2,997	3,237
Acquisition nette d'actifs non financiers (b.2)	1,538	1,862	1,751	1,884	2,806	2,590	2,790	3,027	3,287	3,597
<b>Solde brut de gestion (a-b.1)</b>	<b>1,218</b>	<b>927</b>	<b>837</b>	<b>-613</b>	<b>-1,635</b>	<b>-1,093</b>	<b>-330</b>	<b>214</b>	<b>952</b>	<b>1,716</b>
<b>Capacité/besoin de financement, (a-b) (Solde global)</b>	<b>-320</b>	<b>-935</b>	<b>-914</b>	<b>-2,497</b>	<b>-4,441</b>	<b>-3,683</b>	<b>-3,120</b>	<b>-2,813</b>	<b>-2,336</b>	<b>-1,880</b>
<b>Acquisition nette d'actifs financiers</b>	<b>-100</b>	<b>654</b>	<b>-293</b>	<b>-660</b>	<b>-1,254</b>	<b>2,366</b>	<b>-300</b>	<b>-300</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Intérieurs	-100	654	-293	-660	-1,254	2,366	-300	-300	0	1
Prêts (prêts nets accordés par le Trésor)	47	654	-293	-277	46	2,766	100	100	100	101
Actions et autres participations 2/	-147	0	0	-383	-1,300	-400	-400	-400	-100	-100
<b>Accumulation nette de passifs</b>	<b>220</b>	<b>1,589</b>	<b>621</b>	<b>1,837</b>	<b>3,187</b>	<b>6,049</b>	<b>2,820</b>	<b>2,513</b>	<b>2,336</b>	<b>1,881</b>
Intérieurs	89	1,613	851	1,379	613	3,922	1,190	1,333	1,149	695
Prêts	89	1,613	851	1,379	613	3,922	1,190	1,333	1,149	695
Extérieurs	131	-25	-230	458	2,574	2,127	1,630	1,180	1,186	1,186
Prêts	131	-25	-230	458	2,574	2,127	1,630	1,180	1,186	1,186
<b>Pour mémoire :</b>										
Solde primaire	823	245	238	-1,307	-3,155	-2,273	-1,463	-1,080	-514	1
Dette des administrations publiques 3/	23,967	25,143	25,620	28,766	32,171	38,456	41,585	44,432	47,042	49,130
Dont : intérieure	9,407	10,428	10,069	12,076	12,405	15,941	16,845	17,885	18,677	18,935
extérieure	14,560	14,715	15,551	16,690	19,766	22,515	24,741	26,547	28,365	30,195
(en pourcentage du PIB)										
<b>Recettes (a)</b>	<b>24.4</b>	<b>23.9</b>	<b>22.9</b>	<b>25.4</b>	<b>26.2</b>	<b>23.7</b>	<b>23.7</b>	<b>23.7</b>	<b>23.7</b>	<b>23.9</b>
Impôts	20.5	19.9	20.0	21.1	20.8	20.8	21.0	21.1	21.5	21.7
Dons	0.3	0.3	0.1	0.3	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Autres recettes	3.6	2.9	2.8	4.0	4.8	2.7	2.6	2.5	2.1	2.1
<b>Dépenses (b)</b>	<b>24.7</b>	<b>24.7</b>	<b>24.3</b>	<b>28.6</b>	<b>30.7</b>	<b>28.0</b>	<b>27.1</b>	<b>26.5</b>	<b>26.1</b>	<b>25.8</b>
Dépenses (b.1)	22.0	21.5	21.6	25.7	26.7	24.6	23.7	23.1	22.7	22.4
Rémunération des salariés	10.4	10.7	10.7	11.8	12.2	12.0	11.6	11.6	11.6	11.6
Biens et services	1.6	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5
Paiements d'intérêts	2.1	2.0	1.8	1.8	1.8	1.9	2.0	1.9	1.9	1.8
Subventions	3.4	2.1	2.0	4.1	4.2	3.1	2.7	2.5	2.2	2.0
Dons	1.6	1.6	1.6	1.9	2.3	1.9	1.9	1.9	1.8	1.8
Transferts en capital	3.0	3.4	3.8	4.4	3.8	3.5	3.4	3.1	3.1	3.1
Acquisition nette d'actifs non financiers (b.2)	2.8	3.2	2.8	2.9	4.0	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
<b>Solde brut de gestion (a-b.1)</b>	<b>2.5</b>	<b>2.4</b>	<b>1.3</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.5</b>	<b>-0.9</b>	<b>0.0</b>	<b>0.6</b>	<b>1.0</b>	<b>1.6</b>
<b>Capacité/besoin de financement, (a-b) (Solde global)</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.8</b>	<b>-1.4</b>	<b>-3.3</b>	<b>-4.5</b>	<b>-4.3</b>	<b>-3.4</b>	<b>-2.8</b>	<b>-2.4</b>	<b>-1.8</b>
<b>Acquisition nette d'actifs financiers</b>	<b>0.1</b>	<b>1.1</b>	<b>-0.5</b>	<b>-0.4</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>
Prêts (prêts nets accordés par le Trésor)	0.1	1.1	-0.5	-0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>Accumulation nette de passifs</b>	<b>0.4</b>	<b>2.7</b>	<b>1.0</b>	<b>2.8</b>	<b>4.5</b>	<b>7.9</b>	<b>3.4</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>	<b>1.8</b>
Intérieurs	0.2	2.7	1.3	2.1	0.9	5.1	1.5	1.5	1.2	0.7
Extérieurs	0.2	0.0	-0.4	0.7	3.7	2.8	2.0	1.3	1.2	1.1
<b>Pour mémoire :</b>										
Solde primaire	1.7	-0.7	0.8	-1.0	-2.7	-2.6	-1.4	-0.9	-0.5	0.0
Dette des administrations publiques 3/	43.3	42.8	40.4	44.4	45.7	50.5	50.7	49.9	48.7	46.4
Dont : intérieure	17.0	17.7	15.9	18.6	17.6	20.9	20.5	20.1	19.3	17.9
extérieure	26.3	25.0	24.5	25.8	28.1	29.6	30.2	29.8	29.3	28.5

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ Y compris les fonds de concours. N'inclut pas les caisses de sécurité sociale (CSS).

2/ Y compris les recettes de privatisation; en 2006, environ 3 milliards de dinars pour Tunisie Telecom (TT).

3/ La dette brute inclut la dette détenue par les caisses de sécurité sociale (CSS) et exclut la dette des entreprises publiques.

Tableau 4. Situation monétaire (système financier), 2007–12

	2007	2008	2009	2010	Est. 2011	Proj. 2012
(en millions de dinars)						
Avoirs extérieurs (net)	6,592	8,176	9,631	9,078	5,779	7,253
Avoirs extérieurs	11,715	13,528	16,138	16,023	12,913	14,487
BCT	9,719	11,773	13,978	13,705	11,316	12,825
Engagements extérieurs	-5,123	-5,352	-6,508	-6,946	-7,134	-7,234
Avoirs intérieurs nets	23,262	25,971	28,960	34,190	41,473	45,113
Crédit intérieur	34,355	38,471	42,795	49,710	57,006	60,017
Crédit à l'État (net)	5,675	5,782	6,735	6,566	8,050	8,462
Crédit net de la Banque centrale	-256	-326	-337	-560	-605	-544
Banques commerciales	2,817	2,501	3,060	2,937	3,568	3,758
Autre	3,114	3,607	4,012	4,189	5,086	5,249
Crédit à l'économie	28,681	32,689	36,061	43,144	48,956	51,555
Autres postes (net)	-11,094	-12,499	-13,835	-15,520	-15,533	-14,904
Monnaie et quasi monnaie (M2)	28,197	32,294	36,497	40,854	44,687	49,331
Monnaie (M1)	11,083	12,392	14,266	15,862	19,061	21,042
Circulation fiduciaire	4,099	4,400	5,010	5,518	6,816	7,361
Dépôts à vue	6,984	7,993	9,256	10,344	12,246	13,681
Quasi monnaie	17,115	19,901	22,231	24,992	25,626	28,289
Dépôts à long terme (M3-M2)	1,656	1,854	2,094	2,414	2,565	3,035
Monnaie au sens large (M3 ) 1/	29,853	34,148	38,591	43,267	47,252	52,366
(taux annuel de variation en pourcentage)						
Avoirs extérieurs (net)	13.7	24.0	17.8	-5.7	-36.3	25.5
Crédit intérieur	9.7	12.0	11.2	16.2	14.7	5.3
Crédit à l'État (net)	9.9	1.9	16.5	-2.5	22.6	5.1
Crédit à l'économie	9.6	14.0	10.3	19.6	13.5	5.3
Monnaie et quasi monnaie (M2)	13.5	14.5	13.0	11.9	9.4	10.4
Monnaie au sens large (M3 )	12.5	14.4	13.0	12.1	9.2	10.8
(taux annuel croissance, pourcentage de monnaie au sens large)						
Avoirs extérieurs (net)	3.0	5.3	4.3	-1.4	-7.6	3.1
Crédit intérieur	11.4	13.8	12.7	17.9	16.9	6.4
Crédit à l'État (net)	1.9	0.4	2.8	-0.4	3.4	0.9
Crédit à l'économie	9.5	13.4	9.9	18.4	13.5	5.5
Autres postes (net)	-2.0	-4.7	-3.9	-4.4	0.0	1.3
<b>Pour mémoire :</b>						
Vitesse de circulation (PIB/M3)	1.67	1.62	1.52	1.46	1.37	1.34
Multiplicateur (M3/M0)	4.75	4.29	4.28	5.31	4.57	4.89
PIB	49,874	55,296	58,768	63,380	64,802	70,402
Croissance du PIB nominal	9.0	10.9	6.3	7.8	2.2	8.6

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ M2 plus dépôts à long terme.

**Tableau 5. Scénario illustratif de croissance à moyen terme, 2010–17**

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Est.		Projections					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Croissance du PIB réel (variation en %)	3.0	-1.8	2.7	3.5	4.1	5.3	5.5	6.0
Agriculture 1/	-2.0	9.2	2.9	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
Hors agriculture	4.3	-2.7	2.7	3.5	4.2	5.5	5.7	6.3
Taux de chômage 2/	13.0	18.3	...	...	...	...	...	...
Inflation	4.4	3.5	5.0	4.0	3.5	3.5	3.5	3.5
Croissance réelle des exportations 3/	4.9	-4.8	2.9	7.8	9.6	11.1	9.3	8.8
Épargne nationale brute	21.6	16.8	18.1	18.9	20.1	21.0	21.9	22.8
Ensemble des administrations publiques	5.6	4.0	1.5	2.1	3.0	3.4	4.2	4.8
Reste de l'économie	16.0	12.7	16.6	16.8	17.1	17.7	17.7	17.9
Investissement brut	26.4	24.1	25.1	25.9	26.2	26.5	26.7	27.0
Ensemble des administrations publiques	6.6	7.3	7.8	7.0	6.8	6.5	6.5	6.5
Reste de l'économie	19.8	16.8	17.3	18.9	19.5	20.0	20.1	20.5
Consommation totale	79.0	83.0	82.0	80.7	79.1	77.7	76.7	75.8
Consommation privée	62.7	65.0	63.4	62.5	61.5	60.0	59.0	58.1
Consommation publique	16.3	18.0	18.6	18.3	17.7	17.7	17.7	17.7
Écart épargne-investissement	-4.8	-7.3	-7.0	-6.9	-6.2	-5.5	-4.8	-4.2
Ensemble des administrations publiques	-0.9	-3.3	-6.3	-4.9	-3.8	-3.2	-2.4	-1.6
Reste de l'économie	-3.8	-4.0	-0.8	-2.1	-2.3	-2.3	-2.4	-2.6
PIB réel (variation en pourcentage) 5/	3.0	-1.8	2.7	3.5	4.1	5.3	5.5	6.0
Consommation totale	4.5	3.8	3.2	2.5	2.0	2.9	3.6	4.4
Consommation privée (résiduelle)	4.5	2.8	2.7	2.5	2.4	2.3	3.2	4.1
Consommation publique	4.4	7.6	6.9	2.3	0.7	5.1	4.9	5.5
Investissement	9.3	-15.5	5.3	5.1	6.3	6.5	8.4	9.7
Formation brute de capital fixe	4.1	-16.0	5.5	5.2	6.5	6.7	8.7	10.0
Variation des stocks	156.0	-9.8	2.7	3.5	4.1	4.6	5.5	6.0
Exportations de biens et services hors f.	12.6	-4.8	2.9	7.8	9.6	11.1	9.3	8.8
Importations de biens et services hors f.	17.5	-3.0	4.8	6.3	6.8	7.7	7.6	8.1
Postes pour mémoire:								
Solde de l'ensemble des administrations	-0.9	-3.3	-6.3	-4.9	-3.8	-3.2	-2.4	-1.6
Solde des transactions courantes	-4.8	-7.3	-7.0	-6.9	-6.2	-5.5	-4.8	-4.2
Formation brute de capital fixe	24.3	22.0	23.0	23.7	24.1	24.4	24.6	25.0

Sources: autorités tunisiennes; et estimations des services du FMI.

1/ Fondée sur la croissance moyenne de la production agricole à partir de 2001.

2/ Les nouvelles séries reposent sur la définition de la population de l'OIT.

2/ Biens et services hors revenus des facteurs.

3/ Y compris sécurité sociale, non compris les recettes des privatisations.

5/ Taux de croissance réel.

## ANNEXE I. TUNISIE : NIVEAU ADÉQUAT DES RÉSERVES

**Bien que le niveau des réserves fin 2011 reste adéquat selon les mesures habituelles, ce niveau a baissé rapidement ces deux dernières années** (baisse cumulée de 30 %). En fonction de normes empiriques usuelles, le niveau actuel des réserves constitue, semble-t-il, une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux chocs au niveau du compte courant (couverture de trois mois d'importations), aux engagements à court terme (couverture à 100 % de la dette à court terme), et aux risques de fuite des capitaux (20 % de la masse monétaire au sens large).<sup>1</sup>

**Cependant, selon une définition plus large du niveau d'adéquation des réserves, la récente baisse des réserves rend la Tunisie plus vulnérable aux chocs.** Si l'on prend en compte une mesure composite d'adéquation des réserves additionnant les risques en matière de dette à court terme, d'autres engagements de portefeuille, la masse monétaire au sens large et les recettes à l'exportation, on constate que les réserves actuelles ont baissé en-deçà du niveau considéré comme sûr selon les critères de précaution. D'après une récente étude du FMI, un niveau de réserves couvrant entre 100 et 150 % de la norme en matière d'adéquation des réserves donne une marge de manœuvre suffisante pour prévenir une crise ou atténuer les effets d'une crise. Dans le cas de la Tunisie, la couverture par les réserves n'était que d'environ 77 % fin 2011.<sup>2</sup> Le niveau de réserves de la Tunisie en pourcentage de la norme d'adéquation des réserves est comparativement plus faible que celui d'autres pays arabes en transition (voir graphique ci-dessous).

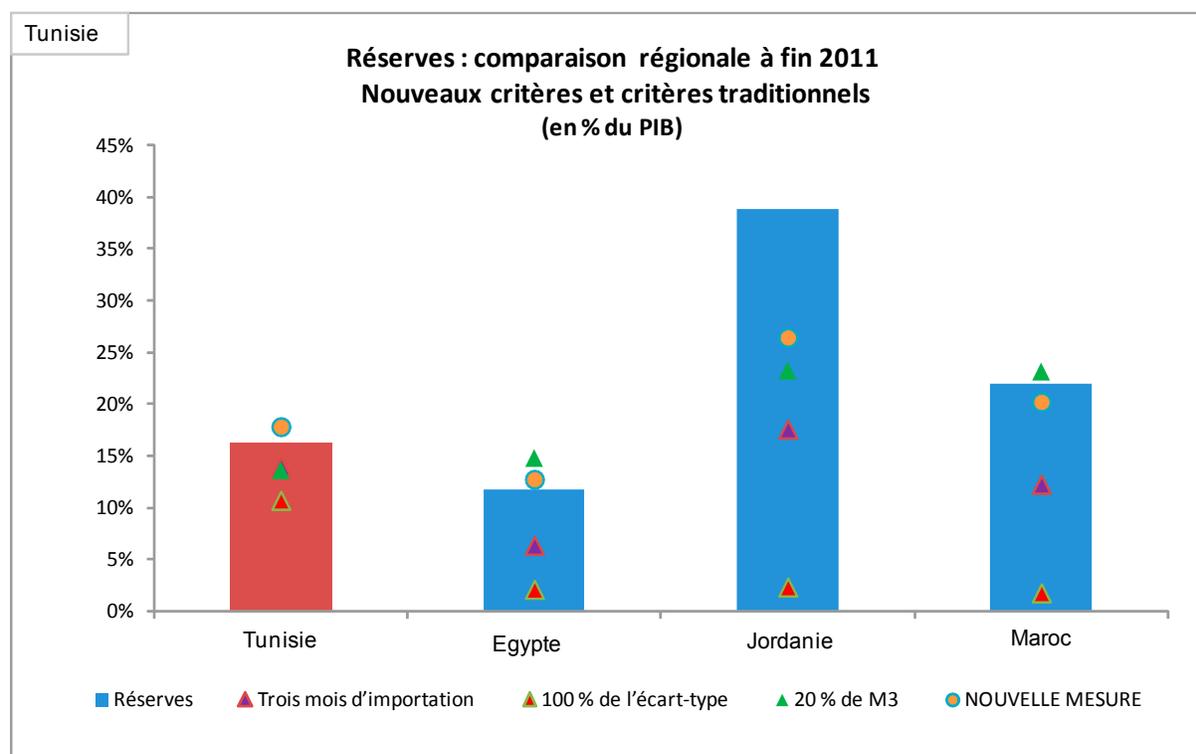
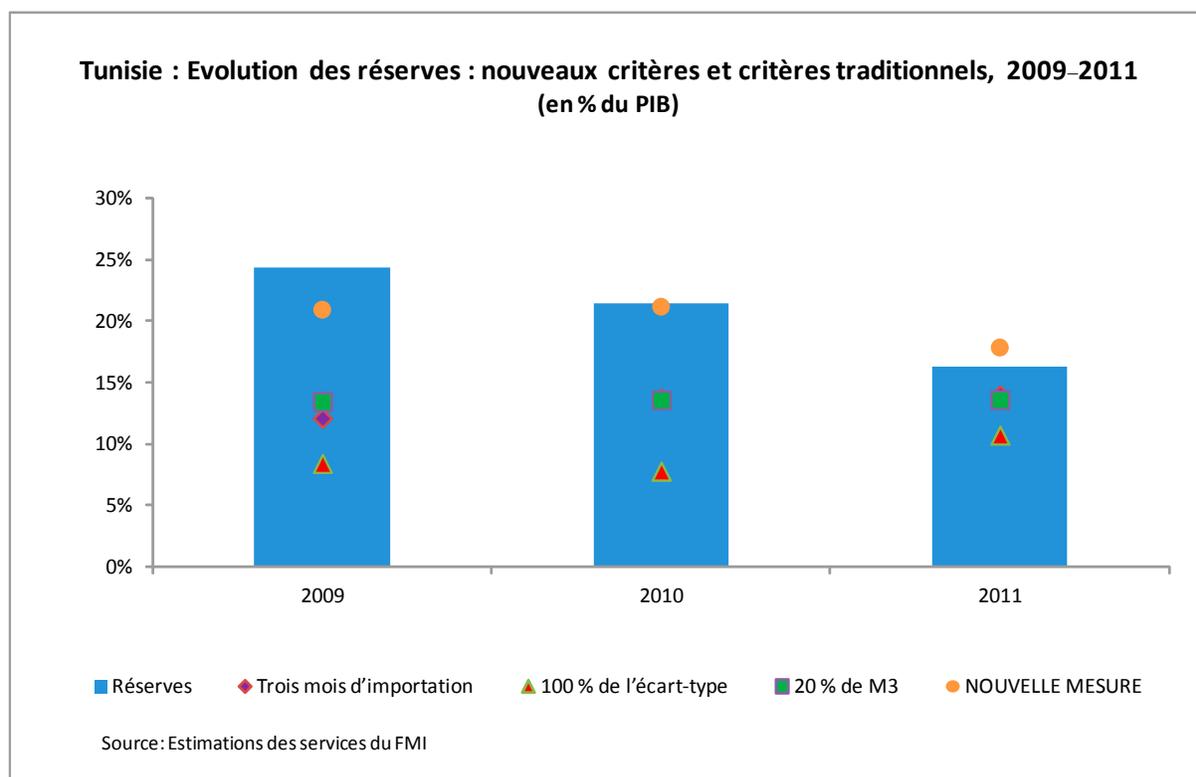
## Tunisie: Mesures du niveau adéquat des réserves, 2009-2012

	2009	2010	2011	2012
Reserves en:				
Pourcentage du PIB	24,3	21,5	16,3	17,7
Mois d'importations	6,6	5,1	3,8	4,0
Pourcentage de la dette à court terme	219,0	191,4	151,5	157,8
excluant les dépôts de non résidents	470,0	401,4	327,6	341,2
Pourcentage de la dette à court terme (échéance résiduelle)	161,5	142,8	109,6	118,8
excluant les dépôts de non résidents	266,4	234,1	179,4	199,5
Pourcentage de la monnaie au sens large	39,2	33,3	23,7	25,3
Pourcentage de l'indicateur de réserves	116,2	101,4	76,5	...

Source: estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> La masse monétaire au sens large représente le stock d'actifs domestiques liquides que l'on peut vendre ou transférer dans des avoirs extérieurs en cas de crise (en supposant que les dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large sont principalement des dépôts domestiques en monnaie nationale).

<sup>2</sup> "Assessing Reserve Adequacy", 14 février 2011 (<http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4547>).



**ANNEXE II. TUNISIE : ÉVALUATION DU TAUX DE CHANGE ET DE LA STABILITÉ EXTÉRIEURE**

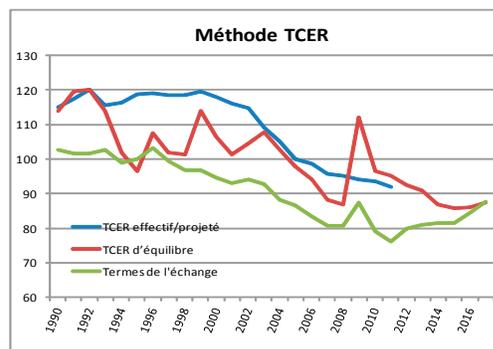
Le taux de change effectif réel d'équilibre de la Tunisie a évolué à la baisse, ce qui traduit une plus grande ouverture du pays sur l'extérieur et une détérioration des termes de l'échange qui ont plus que compensé les gains de productivité par rapport aux partenaires commerciaux du pays.

L'analyse des services du FMI indique que le dinar tunisien est légèrement surévalué mais est globalement en ligne avec les fondamentaux. Ces résultats sont fondés sur les trois méthodes du Groupe consultatif sur les taux de change (CGER), à savoir l'équilibre macroéconomique (EM), le taux de change réel d'équilibre (TCRE), et la viabilité extérieure (VE). Ils prennent en compte les projections de référence de moyen terme des services du FMI qui tablent sur une amélioration progressive, mais régulière, des situations extérieure et budgétaire. Par conséquent, cette analyse n'exclut pas de possibles pressions sur le taux de change à court terme qui résulteraient d'une détérioration de l'environnement extérieur.

Évaluation du taux de change selon les estimations du panel du Groupe consultatif sur les taux de change (en %)			
	Equil. sous-jac. CC 1/	norme CC	désalignement du TCER
Méthode EM 2/	-4,2	-2,2	6,7
Méthode TCRE	...	...	5,1
Méthode VE	-4,2	-4,0	0,9

Surévaluation (+) ; sous-évaluation (-)  
 Source : estimation des services du FMI.  
 1/ En 2017.  
 2/ Sur la base d'une élasticité du ratio CC/PIB en termes de TCER de -0,30.

L'équilibre macroéconomique implique une norme de compte courant (CC) inférieure à la projection par les services du FMI de l'équilibre du compte courant à moyen terme (-2,2 contre -4,2 % du PIB). Pour combler l'écart entre les deux, le taux de change effectif réel (TCER) doit se déprécier d'environ 7 %.



Source : Estimations des services du FMI .

Selon la méthode de la viabilité extérieure, le taux de change devrait être proche de l'équilibre. Pour stabiliser la position nette de la Tunisie en avoirs extérieurs à son niveau d'avant la crise (2010), il faudrait que le TCER se déprécie de moins de 1 %.

D'après les estimations, le taux de change réel d'équilibre (TCRE) est surévalué d'environ 5 %. Ce chiffre résulte d'une relation de co-intégration à long terme spécifique au pays, estimée pour le modèle simplifié du TCRE. Le TCRE est déterminé par les termes de l'échange (TOT), l'ouverture commerciale du pays (open), et l'évolution de la production par travailleur en Tunisie (tunprod) par rapport à celle des partenaires commerciaux de la Tunisie (partprod) :

$$\ln(ERER) = 10,38 + 0,39\ln(ToT) - 0,70\ln(open) + 1,26\ln(tunprod) - 2,21\ln(partprod)$$

## ANNEXE III. TUNISIE : MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Tunisie : Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

	positif/négatif	risque	Impact/Actions à prendre par les pouvoirs publics
<b>Risques pour les perspectives économiques</b>			
Intensification de la crise dans la zone Eur	↓	M	<b>Impact</b> : Elevé. L'Europe représente 80 % des exportations, des recettes du tourisme et plus de 70 % des investissements directs étrangers. <b>Action des pouvoirs publics</b> : laisser plus de flexibilité au taux de change pour stabiliser les réserves de change ; il faudra peut-être davantage de financement extérieur.
Escalade des troubles sociaux dans le pays et transition politique retardée	↓	M	<b>Impact</b> : Elevé. Agitation sociale et incertitudes politiques prolongées risquent de freiner les invest. <b>Action des pouvoirs publics</b> : utiliser la pol. budgét. comme appui et réorienter la composition des dépenses pub. pour répondre aux revendications sociales les plus pressantes.
Déficit du financement extérieur	↓	M	<b>Impact</b> : Elevé. Un fort déficit du fin. ext. entraverait la mise en place d'une stimul. budgét. à l'appui de la croissance. <b>Action des pouvoirs publics</b> : ajuster les dép. pub. sur le financement disponible tout ciblant tjours les dép. en capital.
Hausse du prix du pétrole	↓	L	<b>Impact</b> : Faible. Le solde extérieur net de la Tunisie en hydrocarbures est relativement peu important : le pays importe et exporte des hydrocarbures. <b>Action des pouvoirs publics</b> : relever les prix des produits pétroliers pour réduire le poids des subventions sur le budget.
Stabilisation rapide de la situation en Lybie	↑	M	<b>Impact</b> : Elevé. Cela améliorerait nettement les échanges entre les deux pays et raviverait la confiance des investisseurs. <b>Action des pouvoirs publics</b> : Revoir à la baisse l'ampleur de la relance budgétaire envisagée pour soutenir la croissance.
<b>Risques pour le secteur financier</b>			
Insolvabilité des banques	↓	M/H	<b>Impact</b> : Elevé. Les besoins de recapitalis. des banques seraient bien plus importants, cela creuserait la dette pub. et saperait la contribution du secteur bancaire à la croissance. <b>Action des pouvoirs publics</b> : accélérer la restructuration et la recapitalisation des banques insolubles, avec des fonds publics si nécessaire.

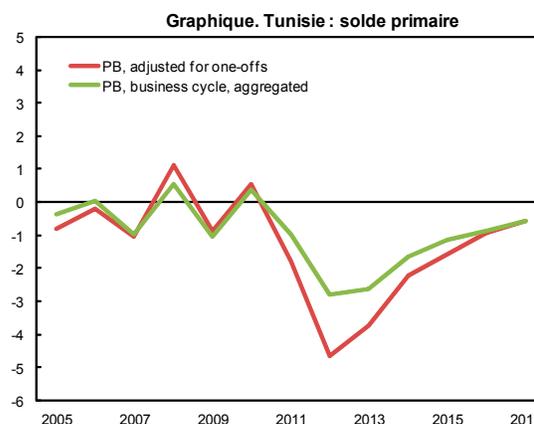
Source : Services du FMI.

1/ La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence - le scénario le plus probable selon les services du FMI.

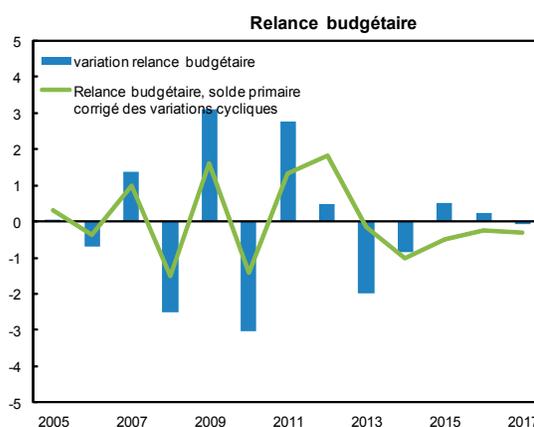
**ANNEXE IV. TUNISIE : LA RELANCE BUDGÉTAIRE ET SES EFFETS SUR LA CROISSANCE**

**La loi de finances de 2012 envisage la poursuite de l'expansion budgétaire adoptée en 2011 pour soutenir l'activité économique suite à la crise.** En 2011, les autorités ont pratiqué une importante expansion budgétaire pour soutenir les revenus dans le secteur privé et les investissements du secteur public. Cette expansion a entraîné un déficit budgétaire primaire de 1,7 % du PIB (hors recettes des privatisations et dons) alors que le pays avait enregistré un excédent primaire de 0,8 % du PIB en 2010. Pour 2012, la loi de finances envisage une nouvelle progression des dépenses en capital fixe qui viendra s'ajouter aux prévisions de déficit budgétaire primaire prévu à 5,2 % du PIB.

**Il importe de quantifier la relance budgétaire à moyen terme en fonction de l'estimation de la situation budgétaire structurelle.** L'estimation des équilibres budgétaires structurels consiste en trois étapes : (i) estimation de la production potentielle et de l'écart de production avec la production réelle qui en résulte, (ii) détermination et quantification des sources ponctuelles de recettes (et de dépenses) et de la composante cyclique des dépenses et des recettes, (iii) soustraction des composantes ponctuelles et cycliques à leurs niveaux observés, ce qui permet de calculer le solde budgétaire structurel.<sup>1</sup> La production potentielle est estimée selon la méthode du filtre Hodrick-Prescott (HP) d'étude de séries temporelles. On détermine la composante cyclique des dépenses et des recettes en ajustant les recettes constatées en appliquant des élasticités unitaires pour les principales rubriques fiscales et en tenant compte de l'écart entre la production réelle et la production potentielle.



Source : Estimations des services du FMI.



Source : Estimations des services du FMI

**L'expansion budgétaire adoptée par la Tunisie a permis une nette relance en 2011. Cette relance budgétaire sera poursuivie en 2012, puis se ralentira progressivement à moyen terme.**

<sup>1</sup> Hagemann, R., 1995, « The Structural Budget Balance: The IMF's Methodology, » Document de travail du FMI 99/95; et Fedelino, A., A. Ivanova, et M. Horton, 2005, « Computing Cyclically-Adjusted Balances and Automatic Stabilizers, » Notes techniques et Manuels du FMI 09/05.

On définit la relance budgétaire comme l'opposé de l'évolution du ratio entre le solde budgétaire primaire ajusté et le PIB potentiel. Par conséquent, une stimulation budgétaire positive doit être interprétée comme une politique budgétaire expansionniste. Le solde budgétaire primaire pour 2011 corrigé des variations cycliques est estimé à -1,0 % de la production potentielle, ce qui implique une relance budgétaire de 1,2 % du PIB<sup>2</sup> (graphique 1). Le solde budgétaire primaire prévu pour 2012, corrigé des variations cycliques, indique une relance budgétaire positive de 1,7 % du PIB. La relance budgétaire devrait progressivement ralentir à partir de 2013, concrétisant ainsi une consolidation budgétaire à moyen terme, en vue de ramener le déficit budgétaire global à environ 2 % en 2017. La masse salariale du secteur public, en particulier, devrait être maîtrisée, et les subventions publiques aux produits alimentaires et à l'énergie progressivement réduites à moyen terme.

**Dans la conjoncture actuelle, les effets à court terme de la politique budgétaire sur l'activité économique sont aussi un facteur très important.** Le multiplicateur budgétaire est l'un des moyens possibles de quantifier cet effet. On définit le multiplicateur comme le ratio entre l'évolution de la production et une évolution exogène du déficit budgétaire par rapport à leurs niveaux de référence respectifs.<sup>3</sup> D'après les études théoriques récentes, les multiplicateurs budgétaires au cours de la première année d'une période d'expansion budgétaire sont d'environ 0,6 en moyenne dans les économies avancées, et ce chiffre est peut-être plus proche de 1 en période de consolidation budgétaire. D'autre part, les multiplicateurs peuvent être différents en fonction de la nature des mesures budgétaires adoptées. Selon certains auteurs, les multiplicateurs sur la première année sont d'environ 0,8 pour les mesures de dépenses publiques et de 0,3 pour les mesures de recettes publiques.<sup>4</sup>

**La relance budgétaire envisagée en Tunisie doit donc largement contribuer à l'activité économique à court terme.** Sur la base d'estimations antérieures des multiplicateurs,<sup>5</sup> la relance budgétaire adoptée en 2011 est susceptible d'avoir contribué à la croissance du PIB 2011 à hauteur de 0,5 % - 0,7 %. De même, la relance budgétaire envisagée pour 2012 pourrait contribuer à une croissance du PIB de l'ordre de 1 %, ce qui aiderait à réduire l'écart de production prévisionnel à moyen terme (graphique 2).

<sup>2</sup> Sur la base du formulaire de calcul des équilibres budgétaires structurels et corrigés des variations cycliques élaboré par le Département des finances publiques du FMI.

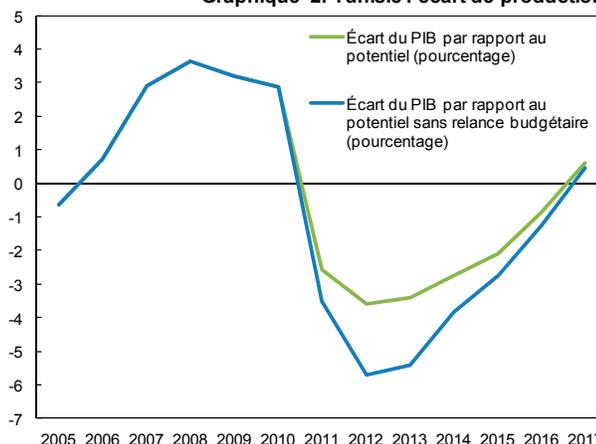
<sup>3</sup> Spilimbergo, A., S. Symansky, et M. Schindler, 2009, « Multiplicateurs budgétaires », Note de synthèse des services du FMI, SPN/09/11, mai, et Eyraud, L. et A. Weber, 2012, Fiscal Monitor.

<sup>4</sup> Baunsgaard, T., A. Mineshima, M. Poplawski-Ribeiro, et A. Weber, 2012, « Multiplicateurs budgétaires » in Post-Crisis Fiscal Policy, C. Cottarelli, P. Gerson, et A. Senhadji (eds.) (à paraître ; Washington, Fonds monétaire international).

<sup>5</sup> Selon une estimation préliminaire, le multiplicateur budgétaire de la Tunisie se situe entre 0,5 et 0,7 d'après un modèle de croissance du PIB en termes réels utilisant la stimulation budgétaire estimée en tant que variable explicative, pour les années où cette dernière a été positive.

**La relance budgétaire doit accorder la priorité aux dépenses en capital car le multiplicateur de ces dépenses sur l'activité économique semble plus élevé que les multiplicateurs d'autres composantes des dépenses et recettes publiques.** Selon les estimations préliminaires pour la Tunisie, le multiplicateur des dépenses en capital est d'environ 0,3 tandis que le multiplicateur des dépenses courantes est environ la moitié de ce chiffre. Le multiplicateur des recettes fiscales est proche de 0,2.

Graphique 2. Tunisie : écart de production



## ANNEXE V. TUNISIE : RENFORCEMENT DES RÉFORMES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR BANCAIRE

Les autorités tunisiennes ont pris les mesures suivantes pour mieux aligner les pratiques bancaires sur les normes internationales, pour renforcer la supervision et pour éliminer la tolérance réglementaire :

**Provisionnement.** Une circulaire de la Banque centrale de Tunisie demande aux banques de constituer des provisions collectives en 2011 sur les engagements courants et de constituer des réserves sur les intérêts concernant les engagements consolidés. La Banque centrale a l'intention de maintenir l'exigence des provisions collectives afin d'améliorer à long terme le taux de provisionnement des banques tunisiennes qui est inférieur aux normes internationales.

**Gouvernance.** La Banque centrale demande aux banques de nommer au moins deux administrateurs indépendants pour préserver les intérêts des actionnaires, de créer un comité décentralisé de gestion des risques et d'améliorer la transparence des informations financières.

**Solvabilité.** Les autorités ont entrepris la recapitalisation d'une grande banque publique afin d'amener son capital au niveau réglementaire minimum (hors réévaluation des garanties) d'ici la fin de l'année. Les autorités prévoient un audit au cours du second semestre 2012 qui permettra d'achever les restructurations. Les autres banques publiques seront également soumises à des audits institutionnels et financiers à une date ultérieure. Enfin, un comité a été créé où siègent la banque centrale de Tunisie, le ministère des finances et les banques concernées. Ce comité doit mettre en place une stratégie de redressement d'une petite banque insolvable placée sous administration temporaire.

**Règles prudentielles.** Les banques et les autorités de supervision bancaire sont convenues de délais au bout desquels les banques doivent se conformer aux réglementations prudentielles en matière de liquidités et de concentration des risques. La banque centrale de Tunisie prévoit aussi de porter le ratio engagements/fonds propres des banques à 10%, d'étendre la définition des sociétés apparentées, d'abaisser les plafonds d'exposition aux risques et de réduire la déduction pour les participations en capital des banques et leurs réserves dans d'autres institutions financières.

**Renforcement du personnel de supervision.** La banque centrale tunisienne prévoit de recruter 23 personnes, dont sept inspecteurs, en juillet 2012.

Ces réformes entreprises dans le secteur bancaire doivent être renforcées :

- il faut aussi tôt que possible procéder à l'audit d'autres banques, et prendre des mesures prudentielles de sauvegarde formelles pour renforcer la surveillance dans le secteur bancaire, comme par exemple plafonner la croissance du crédit, limiter l'expansion des réseaux et exercer une supervision étroite des banques recapitalisées en attendant leur restructuration finale impliquant d'importants besoins de recapitalisation.

- il faut mettre en place un calendrier progressif mais rapide d'alignement de la réglementation prudentielle sur les normes internationales, appliquer de nouvelles règles, dont l'augmentation du ratio de capital noyau dur de 4 % à 7 %, et le ratio de solvabilité de 8 % à 10 %, renforcer les règles de classification des prêts improductifs, d'évaluation des garanties et de provisionnement des prêts restructurés. Les insuffisances actuelles jusqu'ici tolérées, dont les traitements réglementaires de faveur accordés à certaines banques en difficulté, doivent être éliminées pour assurer une concurrence équitable entre les acteurs du marché
- il faut recruter des contrôleurs principaux ayant une expérience internationale et il faut améliorer les systèmes d'information pour la supervision des banques. De ce point de vue, une assistance technique à long terme pour la supervision bancaire, que les autorités tunisiennes ont demandé aux services du FMI, devrait être très utile, ainsi que des actions de formation pour le personnel de la banque centrale de Tunisie
- il faut régler rapidement et efficacement les cas d'insolvabilité, ce qui attestera de la motivation et des capacités des autorités à trouver une solution effective à l'insolvabilité des banques
- la question des prêts improductifs dans le secteur du tourisme pourrait être traitée par une structure de gestion d'actifs ayant des pouvoirs étendus, particulièrement pour le stock des créances douteuses anciennes.

### Évaluation de la stabilité du système financier : conclusions et recommandations

**Le secteur bancaire doit relever de sérieux défis en raison de la faiblesse de l'économie nationale et de l'héritage de certaines politiques du régime précédent.** Les états financiers des banques font apparaître la dégradation de la qualité des prêts, de la solvabilité et de la rentabilité. Les vulnérabilités pourraient être bien plus importantes que ce qui est dit. La supervision bancaire pâtit de déficiences et les pratiques d'information financière montrent des faiblesses. La compilation des chiffres publiés n'est pas conforme aux meilleures pratiques internationales. Ces chiffres ont des lacunes et présentent des incohérences. La mission du FMI demande instamment aux autorités tunisiennes de s'attaquer au problème des faiblesses sérieuses en matière de gestion des données, y compris en créant une base de données uniforme et en mettant en place un cadre standardisé de supervision fréquente et large de la performance des banques, établissement par établissement.

**Le secteur bancaire pourrait avoir de gros besoins de recapitalisation.** Ces besoins s'expliquent par la faible qualité existante des prêts, faiblesse qui semble sous-estimée, et par le potentiel de pertes futures. Les banques doivent donc immédiatement commencer à mettre de côté du capital supplémentaire, car les besoins de recapitalisation au bout de deux ans pourraient dépasser 5 % du PIB. L'une des principales conclusions de l'évaluation est la nécessité d'une action préalable de toutes les banques pour renforcer leur capital. Dans ce but, les autorités sont encouragées à porter le ratio minimum de fonds propres de 8 % à 10 % d'ici à 2013, et à imposer des normes de solvabilité plus élevées aux banques qui ont des profils de risques élevés.

**La banque centrale de Tunisie, partant d'une situation de grande faiblesse, a bien progressé dans le renforcement de la supervision bancaire.** Un plan à moyen terme de mise en place d'une supervision efficace des banques a été initié en février 2012. Ce plan inclut une nouvelle organisation et la réaffectation et le recrutement de personnel. La banque centrale a aussi adopté une nouvelle gouvernance pour les banques commerciales afin d'accroître le rôle et l'indépendance de leurs conseils d'administration.

**La supervision et la régulation des banques n'en doivent pas moins être significativement renforcées.** Les banques doivent appliquer les meilleures pratiques internationales en matière de publication des pertes, de valorisation et de classification des garanties, et de provisionnement des prêts improductifs.

**La conjoncture actuelle constitue une opportunité de réexaminer la logique et les modes d'intervention de l'État.** Des banques publiques ont été utilisées pour soutenir des entreprises publiques et des activités non viables. Leurs modes de gouvernance étaient faibles et parfois contradictoires et leur personnel était surtout composé de fonctionnaires sans expérience bancaire. Les grandes banques publiques doivent non seulement traiter ces questions, mais aussi se soumettre à des audits en profondeur menés par des entités de taille internationale, y compris une évaluation de leur viabilité si ces audits font apparaître des besoins de recapitalisation.

**Il faut mettre en place des dispositifs pour la gestion en temps de crise.** Dans le passé, on n'a pas réagi face à des institutions en difficulté au lieu d'exiger d'elles qu'elles quittent le marché ou qu'elles se restructurent. Ce qu'il faut désormais, c'est déterminer un ensemble de mesures spéciales à prendre pour les banques en difficulté et préparer un programme d'assurance des dépôts pour faciliter les changements structurels inévitables dans le secteur.

**La banque centrale de Tunisie devrait mettre en œuvre une stratégie d'abandon du soutien qu'elle apporte aux banques en termes de liquidités en arrêtant progressivement ce soutien.** En 2011, les injections de liquidités ont nourri une forte croissance du crédit, mais cela a nettement augmenté les risques de crédit pour la banque centrale et entraîné une nette baisse des réserves de change. Cette stratégie doit être mise en œuvre de manière graduelle afin de permettre aux banques d'ajuster leurs besoins de financement et d'améliorer le fonctionnement du marché interbancaire.

**Il faut procéder à une réforme d'ensemble des marchés financiers pour soutenir l'investissement à long terme.** L'Autorité des Marchés Financiers doit renforcer sa supervision des marchés de capitaux. Il faut élaborer une courbe des taux fiable et les actifs de l'ancien régime qui ont été confisqués pourraient être vendus afin d'amorcer le rebond des marchés.

**La réforme du secteur bancaire devrait améliorer l'accès des particuliers et des petites et moyennes entreprises aux financements.** Il conviendrait de compléter cela par une application rapide de la loi de 2011 sur la micro-finance.

**La banque centrale de Tunisie a créé un groupe de travail sur le Programme d'évaluation du secteur financier, pour surveiller l'application des recommandations du Programme d'évaluation.** Le groupe de travail est composé d'acteurs majeurs du secteur financier et la périodicité de ses réunions devrait être trimestrielle.

**ANNEXE VI. TUNISIE : EFFETS DES RÉFORMES SUR LE CHÔMAGE A MOYEN TERME**

**Le chômage a spectaculairement augmenté en Tunisie en raison de la récente crise.** Le chômage est passé globalement de 13 % en 2010 à près de 19 % fin 2011. Le chômage parmi les jeunes (42,5 %) s'est encore plus dégradé et demeure à des niveaux extrêmement élevés (voir tableau ci-dessous). Bien que le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail ait diminué en moyenne de 0,7 % par an sur la période 2000–2010, la situation économique a fait baisser l'emploi des jeunes à un rythme plus rapide (–1,5 %), ce qui a contribué à une augmentation régulière du chômage des jeunes. En 2011, la crise a entraîné une baisse de 17 % de l'emploi des jeunes, tandis que le nombre de jeunes dans la population active a reculé de 2 %. Le chômage des femmes (28 %) a aussi augmenté et le chômage parmi les personnes ayant une formation supérieure (30,5 %) reste nettement plus élevé que parmi les personnes sans formation (9,3 %).

**Le chômage en Tunisie**

	2008	2009	2010	2011
	(Taux de chômage, en %)			
Total	12.4	13.3	13.0	18.9
Hommes	11.2	11.3	10.9	15.4
Femmes	15.9	18.8	18.9	28.2
Jeunes (15–24 ans)	28.4	30.9	29.4	42.4
Education supérieure	20.0	21.9	22.9	30.5
Pas d'éducation	4.2	6.1	5.7	9.3

Source : Institut national des statistiques de Tunisie

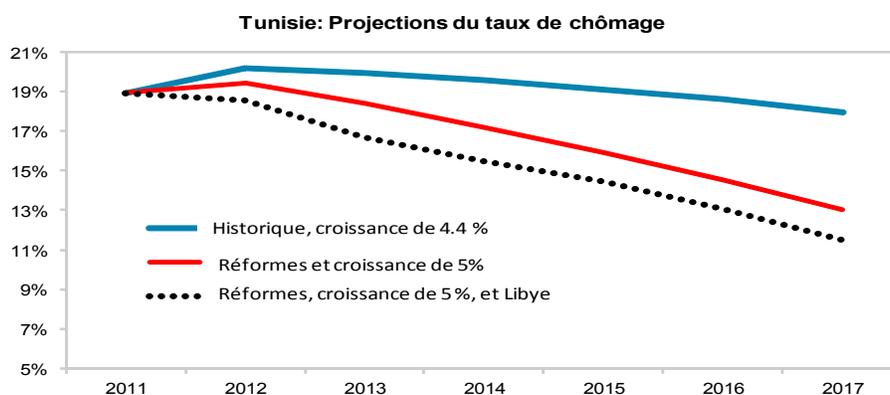
**La Tunisie doit enregistrer une croissance plus forte pour absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail.** Dans un scénario de croissance où la Tunisie maintiendrait la même croissance réelle moyenne de son PIB qu'au cours de la période 2001–2010 (environ 4,4 %<sup>1</sup>) (graphique 1), le taux de chômage augmenterait encore et resterait supérieur à 19 % à moyen terme. D'après les projections des services du FMI, il faudrait que la Tunisie enregistre un taux de croissance annuel moyen de son PIB de 4,7 % pour simplement absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail.

**L'adoption de réformes ayant pour but d'augmenter la flexibilité du marché du travail et des marchés de produits peut contribuer à réduire le chômage à moyen terme.** Selon des études théoriques récentes, une plus grande flexibilité du marché du travail et des marchés de produits a

<sup>1</sup> Toutes les projections sont faites à l'aide du cadre d'analyse en matière d'emploi élaboré par les services du Département Moyen-Orient et Asie Centrale du FMI. Sur la base de la projection de l'OIT d'une augmentation annuelle de la population active d'environ 1,5 % en moyenne pour la période 2012-2017, et des estimations des services du FMI concernant l'élasticité de 0,45 de l'emploi par rapport à la croissance économique.

un effet très net sur l'intensité en emploi de la croissance,<sup>2</sup> qui permet une croissance plus rapide de l'emploi pour un niveau donné de croissance de l'activité économique. Une plus grande flexibilité du marché du travail implique notamment des efforts en vue de réduire les coûts d'embauche et de licenciement, de baisser les salaires minimum et de faciliter les recrutements. La flexibilité des marchés de produits s'obtient par une diminution des coûts de la bureaucratie, une suppression du contrôle des prix, des mesures pour faciliter l'activité industrielle et commerciale, la limitation des restrictions aux délivrances d'autorisations et la diminution du coût des mesures visant à faire respecter les obligations fiscales.

**La réforme des marchés du travail et des produits pourrait effectivement contribuer à faire baisser significativement le chômage en Tunisie. En outre, la Tunisie pourrait bénéficier de la normalisation de l'activité économique en Libye.** En prenant pour hypothèse que la flexibilité des marchés du travail et des produits augmente l'élasticité de l'emploi de 30 % (de 0,45 à 0,6), et en prenant des projections de référence de croissance annuelle du PIB en termes réels d'environ 5 %, en moyenne, le chômage en Tunisie pourrait s'améliorer à moyen terme pour se situer à 13 % en 2017 (son niveau d'avant la crise) (graphique 1). De plus, les travaux de reconstruction en Libye pourraient permettre aux Tunisiens qui travaillaient auparavant en Libye de retourner progressivement dans ce pays.<sup>3</sup> Dans l'ensemble, une plus forte croissance, la mise en œuvre de réformes et l'amélioration de la conjoncture économique en Libye pourraient contribuer à diminuer le chômage en Tunisie pour le ramener à un niveau aussi bas que 11,5 % en 2017.



Source: Projections des services du FMI sur la base du cadre d'analyse du département MCD.

<sup>2</sup> Crivelli, E., D. Furceri, et J. Toujas-Bernaté, « Can Policies Affect Employment Intensity of Growth? A Cross-Country Analysis, » Document de travail du FMI (à paraître).

<sup>3</sup> On estime qu'environ 60 000 travailleurs tunisiens (environ 1,6 pourcent de la population active tunisienne) ont quitté la Libye en 2011.

## ANNEXE VII. TUNISIE : LE RÔLE ET LES IMPLICATIONS DES SUBVENTIONS<sup>1</sup>

### La structure des subventions en Tunisie

**Les prix des produits alimentaires et de l'énergie sont fortement subventionnés en Tunisie.** Les prix de plusieurs produits alimentaires et les produits énergétiques de base sont indirectement subventionnés, y compris les produits pétroliers raffinés, le gaz naturel et l'électricité.<sup>2</sup> Les subventions de prix en Tunisie sont universelles, c'est-à-dire qu'elles bénéficient à tous les consommateurs sans exception. Les consommateurs achètent les produits alimentaires et les produits énergétiques de base, en particulier, à des prix administrés fixés par le gouvernement tunisien à un niveau inférieur à leurs coûts réels de production ou d'importation.

**Le Gouvernement tunisien a lancé en 1970 un programme universel de subvention des produits alimentaires et l'a réformé au début des années 1990 pour mieux cibler les pauvres en temps que bénéficiaires des subventions.** Le programme de subvention des produits alimentaires mis en place au début des années 1970 avait une très grande portée. Au début des années 1990, les subventions des produits alimentaires ont été limitées aux produits essentiellement consommés par les groupes à faibles revenus. Les produits alimentaires de base concernés par le programme actuel de subventions sont les céréales — blé dur, blé complet, orge et maïs — le lait, le sucre, la sauce tomate et les huiles de cuisine (à l'exclusion de l'huile d'olive).

**La Caisse Générale de Compensation (CGC), un organisme public, est chargée de gérer les subventions aux produits alimentaires.**<sup>3</sup> Les produits de base, locaux ou importés, sont vendus à des prix administrés fixés en-dessous des coûts de production ou d'importation. Les subventions des produits alimentaires constituent donc des réductions de prix dont les consommateurs bénéficient directement. La CGC verse aux opérateurs la différence entre le coût réel de production ou d'importation, et le prix inférieur au marché payé par les consommateurs. La CGC à son tour reçoit du gouvernement des dotations budgétaires directes.

**En outre, les prix de l'énergie sont administrés par le Gouvernement tunisien.** Les prix de l'énergie sont fixés à tous les niveaux du marché de l'énergie, y compris au niveau des transactions entre entreprises publiques, des marges des opérateurs privés et des prix finaux pour le consommateur. Les prix pour le consommateur final de tous les produits pétroliers et du gaz naturel sont fixés par le Gouvernement, indépendamment des prix sur les marchés internationaux. De plus, les tarifs de l'électricité sont inférieurs aux coûts globaux de revient.

<sup>1</sup> La présente annexe s'inspire du document de travail du FMI à paraître « Tunisia: The Role and Implications of Subsidies » par Giorgia Albertin et Ernesto Crivelli.

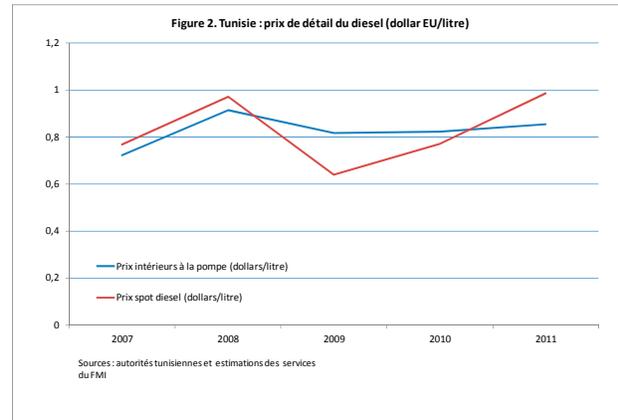
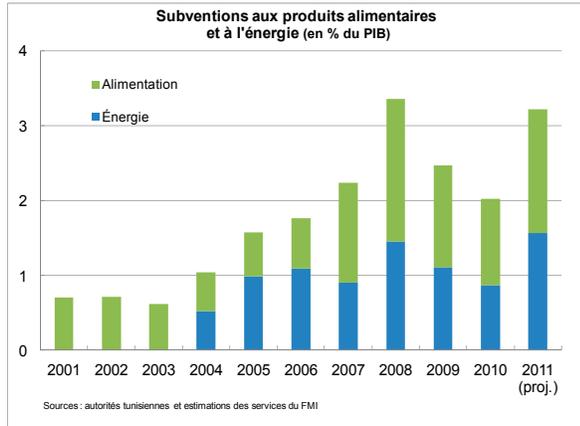
<sup>2</sup> Les subventions des prix par le gouvernement s'appliquent aussi aux transports scolaires. Le gouvernement compense la différence entre les coûts réels pour la société de transport et le prix du transport payé par le bénéficiaire.

<sup>3</sup> La CGC subventionne aussi d'autres articles non alimentaires, les fournitures scolaires, les engrais.

## Les effets des subventions en Tunisie

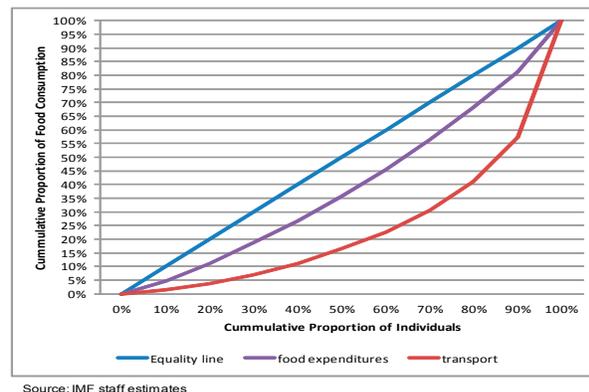
### Les subventions des produits alimentaires et de l'énergie ont modéré les tensions

**inflationnistes en Tunisie.** L'existence des prix subventionnés a modéré les tensions inflationnistes en Tunisie, en limitant les répercussions des prix internationaux des produits de base sur les prix à la consommation dans le pays. En Tunisie, la répercussion des prix du pétrole sur le prix à la consommation est très modeste, comparée aux pays développés comme aux pays émergents



### Toutefois, les subventions ont des conséquences importantes sur le budget public.

Les subventions aux produits alimentaires et à l'énergie en Tunisie ont doublé en 2011 et se situent à 4 % du PIB contre 2 % en 2010, ce qui s'explique par la décision des autorités de déconnecter les prix domestiques des hausses des cours internationaux des produits alimentaires et du pétrole. De plus, certains produits alimentaires de base — le lait et le sucre — ont été réintroduits dans le programme de subventions après la révolution.



### Les subventions des produits alimentaires et de l'énergie en Tunisie ont un effet régressif : elles bénéficient davantage aux catégories les plus riches de la population.

Les ménages ayant les revenus les plus élevés, en particulier, bénéficient quasiment quatre fois plus des subventions des produits alimentaires que les ménages ayant les revenus les plus modestes. De même, les ménages qui touchent les revenus les plus élevés bénéficient près de 40 fois plus des subventions des produits énergétiques que les ménages les plus modestes.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> D'après les données de l'Enquête de 2005 sur les ménages en Tunisie, les dépenses des ménages dans le décile des revenus les plus bas représentent moins de 5 % des dépenses globales en produits alimentaires, alors que ce pourcentage est d'environ 20 % pour les ménages les plus aisés. Les dépenses en matière de transports des ménages dans le décile des revenus les plus bas représentent 1 % des dépenses globales, tandis que ce pourcentage pour les ménages les plus aisés est de plus de 40 %.

**La réforme du système des subventions en Tunisie réduirait les coûts budgétaires et protégerait mieux les pauvres.** Une élimination progressive des subventions généralisées des prix telles qu'elles existent actuellement et une mise en place de filets de protection sociale appropriés – comme par exemple un système de subventions des prix ciblant les catégories les plus vulnérables de la population ou un système de transferts directs au bénéfice des ménages ou individus pauvres – procureraient une meilleure protection aux personnes dans le besoin. En outre, cela réduirait les coûts budgétaires et libérerait des ressources budgétaires qui pourraient être utilisées pour des dépenses prioritaires – c'est-à-dire pour les infrastructures, la santé et l'éducation – ce qui permettrait de mieux répondre aux demandes de nature sociale.

## ANNEXE VIII. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE ET EXTÉRIEURE

### Dettes publiques

**La dette publique de la Tunisie a nettement diminué ces dernières années mais elle a augmenté en 2011, suite à la révolution.** Grâce à la politique budgétaire prudente et aux efforts de consolidation des autorités, la dette publique a baissé et est revenue de plus de 67 % du PIB en 2001, à 40,5 % du PIB fin 2010. Néanmoins, la dette publique a augmenté en 2011 en raison de la politique budgétaire expansionniste (le déficit budgétaire a globalement atteint 3,7 % du PIB) mise en œuvre suite à la révolution pour soutenir la croissance économique et répondre aux revendications de nature sociale et parer également à la contraction de la croissance réelle. Fin 2011, la dette publique représentait 44,5 % du PIB, un niveau encore relativement confortable.

**Dans un scénario de référence, la dette publique devrait augmenter très fortement à court terme, mais baisser progressivement à moyen terme.** Selon ce scénario, la dette publique augmenterait très nettement à court terme, atteignant un sommet d'environ 51 % du PIB en 2014, en raison d'une importante relance budgétaire (avec un déficit budgétaire global d'environ 7 % en 2012) et de la recapitalisation attendue des banques publiques (3,5 % du PIB). Toutefois, le ratio dette/PIB devrait ensuite baisser progressivement à moyen terme, pour revenir à environ 46,5 % à fin 2017. Cette dynamique favorable d'évolution de la dette publique reflète la consolidation budgétaire envisagée par les autorités (avec un déficit budgétaire global revenant à environ 2 % du PIB en 2017) et une croissance plus forte à moyen terme (5 % en moyenne sur la période 2012–2017). Le ratio d'endettement public resterait cependant nettement au-dessus de son niveau de fin 2010 (40 % du PIB).

**L'évolution de la dette publique est très vulnérable à des chocs et la dette pourrait s'alourdir nettement par rapport au scénario de référence, restant à des niveaux proches de 60 % du PIB ou même au-dessus.** Selon un autre scénario dans lequel la consolidation budgétaire à moyen terme ne serait pas réalisée, la dette publique ne cesserait pas d'augmenter et atteindrait environ 62 % du PIB en 2017. De plus, dans la plupart des tests liés, l'évolution de la dette publique s'aggraverait. Sous l'effet d'un choc négatif permanent affectant la croissance réelle (3 % entre 2012 et 2017 en moyenne), la dette publique poursuivrait sa hausse pour atteindre environ 59 % du PIB fin 2017. En outre, la dette publique représenterait environ 60,5 % du PIB suite à un choc ponctuel de l'ordre de 10 % du PIB dû à des engagements éventuels. La dette baisserait légèrement pour revenir à environ 55,5 % du PIB en 2017.<sup>1</sup> Enfin, étant donné que près de 60 % de la dette publique tunisienne est libellée en devises étrangères, une dépréciation ponctuelle de 30 % du dinar augmenterait la dette publique et la porterait à environ 63,5 %, pour revenir à 58,5 % du PIB fin

<sup>1</sup> Le choc ponctuel de l'ordre de 10 % du PIB en raison des engagements éventuels serait dû concrètement à la recapitalisation attendue des banques publiques pour un montant d'environ 3,5 % du PIB et à la réalisation des engagements éventuels de l'État au titre des entreprises publiques, à hauteur d'environ 6,5 du PIB (environ 70 % des engagements éventuels existants de l'État au titre des entreprises publiques).

2017. Par contre, l'évolution de la dette publique serait relativement résistante face à un choc au niveau des taux d'intérêt : la dette représenterait environ 49 % du PIB à moyen terme.

### **Dette extérieure**

*Après une décennie de baisse régulière, la dette extérieure (en % du PIB) devrait augmenter modérément sur les prochaines années en raison de l'expansion budgétaire qui a suivi la révolution. Malgré cette augmentation, la dette extérieure restera viable dans le scénario de référence et soutiendra la plupart des chocs, mais elle sera vulnérable à un choc important au niveau du taux de change.*

**La dette extérieure de la Tunisie est relativement peu importante et elle est restée stable ces dernières années.** La dette extérieure a fortement diminué récemment, revenant de plus de 65 % du PIB en 2003, à 48 % du PIB fin 2011, grâce à un fort rééquilibrage budgétaire. Les autorités ont pratiqué une politique d'emprunts prudente, s'abstenant de recourir aux marchés des capitaux internationaux et choisissant au lieu de cela de solliciter des ressources à des conditions concessionnelles auprès des banques multilatérales et des banques de développement.<sup>2</sup>

**Selon les projections de référence, la dette extérieure de la Tunisie devrait augmenter modérément à court terme en raison d'un déficit du compte courant qui, bien qu'en baisse, reste encore très important.** Le récent ralentissement de l'activité économique, conjugué à l'expansion budgétaire pour soutenir la reprise, a entraîné une dégradation des perspectives d'évolution de la dette par rapport à la précédente analyse de viabilité de la dette (qui prévoyait un ratio d'endettement extérieur inférieur à 40 % à moyen terme).<sup>3</sup> Néanmoins, les risques sur la viabilité de la dette extérieure de la Tunisie paraissent contenus pour la période à venir. L'analyse prend pour hypothèse que la Tunisie procédera à une certaine consolidation budgétaire à moyen terme et que le pays poursuivra sa politique prudente d'emprunts extérieurs. Le ratio d'endettement extérieur devrait connaître un sommet à 55 % en 2015 avant de baisser légèrement à environ 53 % fin 2017.

**Le ratio d'endettement extérieur résiste bien à la plupart des types de chocs externes (sauf à une forte dépréciation du taux de change).** Le niveau relativement faible de la dette de la Tunisie et les caractéristiques de cette dette (faible taux d'intérêt moyen et échéances relativement longues) la rendent résistante à la plupart des chocs, à l'exception d'une forte dépréciation du taux de change réel. Le ratio d'endettement extérieur reste inférieur à 60 % du PIB sur toute la période de projection et dans tous les scénarii sauf un, et dans tous les tests liés. Un choc permanent affectant la croissance ou le compte courant de la Tunisie, par exemple, ne porterait le ratio d'endettement qu'à 57-58 % du PIB, tandis qu'une augmentation du taux d'intérêt moyen sur la dette n'aurait quasiment

<sup>2</sup> La dernière émission obligataire internationale était en 2007. Fin 2011, il restait neuf émissions obligataires internationales en cours avec des échéances allant de moins d'un an à 20 ans.

<sup>3</sup> SM/10/217 (août 2010).

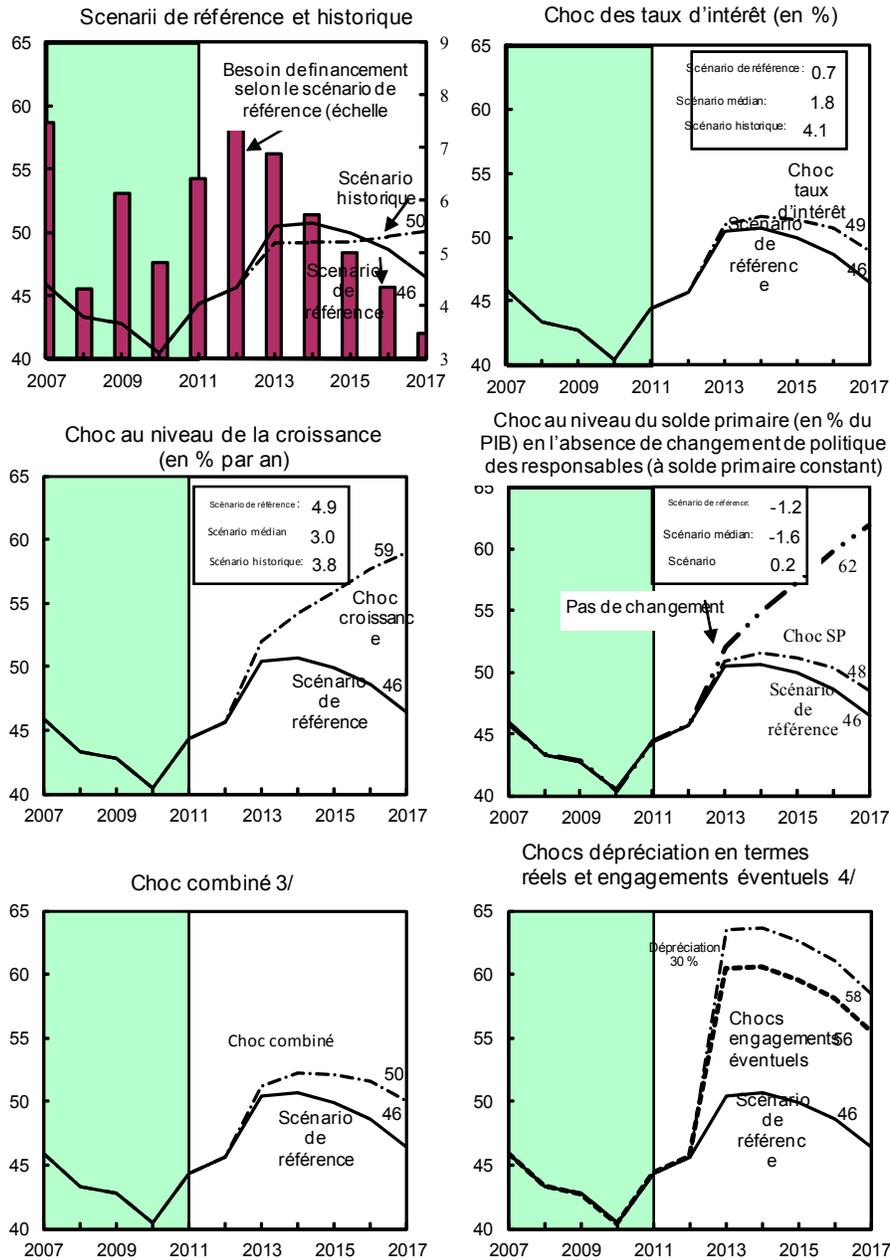
aucun impact.<sup>4</sup> Néanmoins, une forte dépréciation en termes réels (une dépréciation ponctuelle de 30 %) du taux de change en 2013 par rapport au scénario de référence ferait monter le ratio d'endettement à près de 80 % du PIB.

---

<sup>4</sup> L'importance de chaque choc est d'un demi écart-type, sauf pour le taux de croissance qui est réduit de  $\frac{3}{4}$  d'un écart-type.



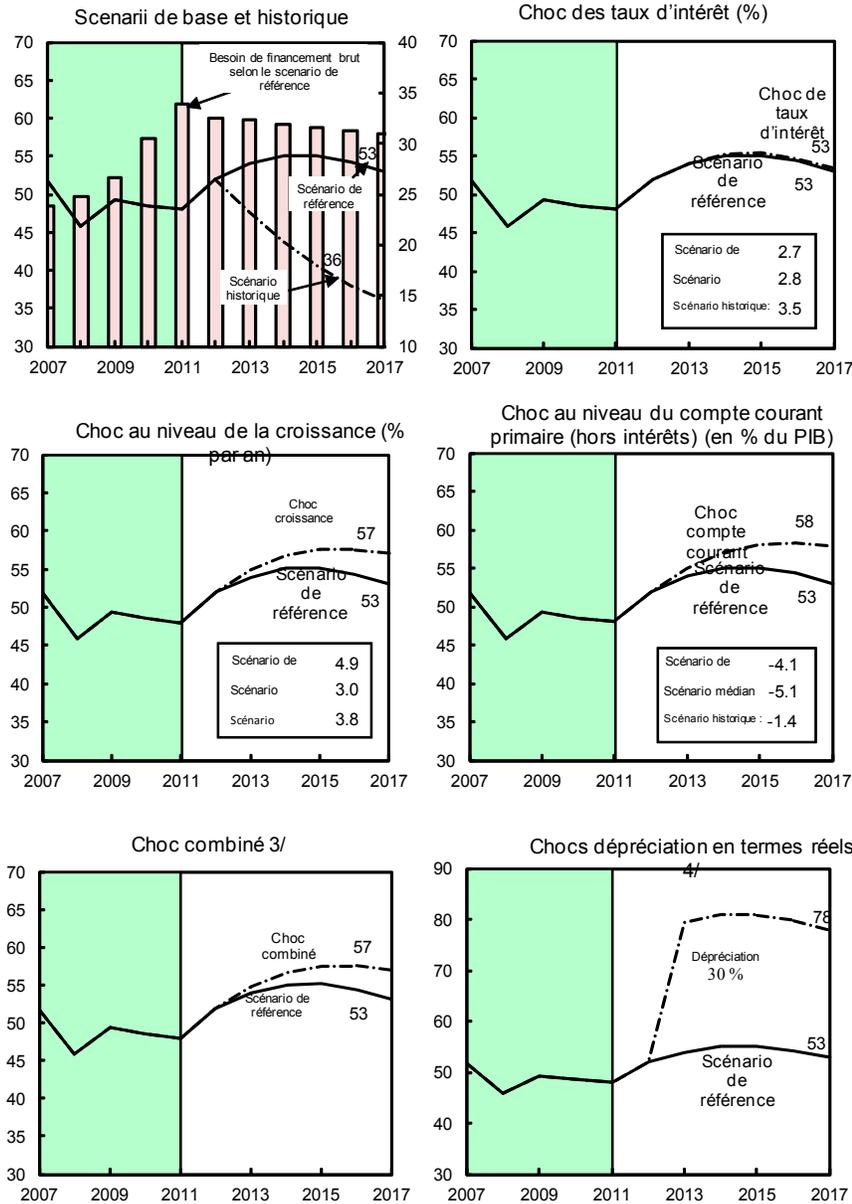
Graphique 1. Tunisie : viabilité de la dette publique : tests paramétrés 1/ 2/  
(Dette publique en pourcentage du PIB)



Sources : Données de l'économiste chargé de la Tunisie et estimations des services du FMI  
 1/ Les zones en grisé sont celles dont les chiffres sont effectifs. Les chocs individuels sont des chocs permanents d'un demi écart-type et les chocs de la croissance de trois quarts d'écart-type. Les chiffres dans les encadrés sont les projections moyennes pour les variables respectives du scénario de référence et du scénario médian présentés. La moyenne historique sur dix ans de la variable est également indiquée.  
 2/ Pour les scénarii historiques, les moyennes historiques sont calculées sur la période de dix ans. L'information sert à prévoir la dynamique de la dettes sur les cinq années suivantes.  
 3/ On applique des chocs permanents d'un quart d'écart-type au taux d'intérêt, au taux de croissance et au solde de primaire.  
 4/ Pour 2010, choc ponctuel d'une dépréciation en termes réels de 30 % et du PIB de 10 % sur les engagements éventuels, la dépréciation réelle étant définie comme la dépréciation nominale (mesurée par la baisse en pourcentage de la valeur de la monnaie nationale exprimée en dollars EU) moins l'inflation domestique (basée sur le déflateur du PIB).



**Graphique 2. Tunisie : viabilité de la dette extérieure : tests paramétrés 1/ 2/**



Sources : Données de l'économiste chargé de la Tunisie et estimations des services du FMI.

1/ Les zones en grisé sont celles dont les chiffres sont effectifs. Les chocs individuels sont des chocs permanents d'un demi écart-type (sauf pour les chocs de la croissance qui sont de trois quarts d'écart-type). Les chiffres dans les encadrés sont les projections moyennes pour les variables respectives du Scénario de base et du scénario médian présentés. La moyenne historique sur dix ans de la variable est également indiquée.

2/ Pour les scenarii historiques, les moyennes historiques sont calculées sur la période de dix ans. L'information sert à prévoir la dynamique de la dette sur les cinq années suivantes.

3/ On applique des chocs permanents d'un quart d'écart-type au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde courant.

4/ Pour 2013, choc ponctuel d'une dépréciation en termes réels de 30 %.





# TUNISIE

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2012 AU TITRE DE L'ARTICLE IV—ANNEXE D'INFORMATION

9 juillet 2012

Préparé par

Le Département Moyen-Orient et Asie centrale

### TABLE DES MATIÈRES

T

<b>ANNEXE I. RELATIONS AVEC LE FMI</b>	<b>2</b>
<b>ANNEXE II. RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE III. RELATIONS AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE IV. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE</b>	<b>13</b>

## ANNEXE I. RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 12 juin 2012)

### Statut

Date d'admission au FMI : 14/04/1958; Article VIII

### Compte des ressources générales

	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	286,50	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	230,26	80,37
Position de réserve	56,25	19,63

### Département des DTS

	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	272,78	100,00
Avoirs en DTS	241,78	88,64

### Encours des achats et des prêts

Néant

### Accords financiers les plus récents

En millions de DTS (date)

Type d'accord	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant tiré
MEDC	25/07/88	24/07/92	207,30	207,30
Confirmation	04/11/86	31/05/88	103,65	91,60

**Projection des paiements au FMI** (millions de DTS, sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	2010	2011	À venir		
			2012	2013	2014
Principal					
Commissions/intérêts	0,03	0,05	0,05	0,05	0,05
Total	0,03	0,05	0,05	0,05	0,05

### Évaluation des sauvegardes

Non applicable à la Banque centrale de Tunisie (BCT) à l'heure actuelle.

### Régime de change

La Tunisie a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2(a), 3 et 4, à compter du 6 janvier 1993. Son régime de change est exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, hormis que la Tunisie maintient en place a) une pratique de taux de change multiple découlant des garanties de taux de change qui ont été accordées aux banques de développement avant août 1988 et qui expireront automatiquement lorsque les engagements existants arriveront à échéance (le total des prêts couverts par ces garanties se chiffre à environ 20 millions de dollars E.U.), et b) certaines restrictions relatives à l'Irak et à la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à appliquer conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ; ces restrictions doivent être notifiées au FMI conformément à la décision 144 (52/51).

Le régime de change de jure est un régime flottant, comme indiqué sur le site web de la BCT. À compter du 18 avril 2012, un fixing (c'est-à-dire la moyenne des cotations exprimées par les opérateurs du marché) a remplacé le panier de monnaies comme cours indicatif publié par la BCT. Depuis lors, celle-ci est intervenue sur le marché des changes à travers des transactions bilatérales lorsque les taux de marchés s'écartaient sensiblement du fixing du jour. Précédemment, elle intervenait pour maintenir la stabilité du taux de change vis-à-vis d'un panier de monnaies, en utilisant ses propres taux en réponse aux demandes de cotations exprimées par les banques. Les cours affichés par la BCT étaient basés sur le panier de monnaies et mis à jour continuellement de manière à refléter les taux de change prévalant sur le marché des changes international. Durant la transition vers le nouveau cadre opérationnel, à partir de septembre 2011, la BCT a ajusté le niveau du taux de change par rapport au panier de monnaies. De ce fait, le dinar s'est progressivement déprécié par rapport à un panier de monnaies dans une marge de moins de 2 % jusqu'à fin

avril 2012. En conséquence, le régime de change de facto a été reclassé de régime de taux stabilisé à type parité mobile à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la BCT publie sur son site web le volume des transactions entre intermédiaires agréés, ainsi que le volume de ses interventions quotidiennes sur le marché de change interbancaire.

Le 13 juin 2012, le taux interbancaire du dinar/dollar était de 1,6046 DT pour 1 dollar E.U., soit l'équivalent de 2,4133 DT pour 1 DTS.

### **Consultations au titre de l'article IV**

Les consultations avec la Tunisie se font selon le cycle normal de 12 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV se sont tenues à Tunis, du 2 au 15 juin 2010, et ont été conclues par le Conseil d'administration le 27 août 2010. En 2011, il n'y a pas eu de consultations parce que la situation politique au lendemain de la révolution ne s'était pas encore stabilisée.

## Participation au PESF et RONC

La dernière mise à jour du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a été effectuée du 11 au 25 janvier 2012. La Tunisie a participé au PESF en 2002 et celui-ci a été mis à jour en 2006.

## Évaluation des dispositifs de LBC/FT

Le régime de la Tunisie en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a été évalué en 2006, au regard de la norme en la matière, à savoir les 40+9 Recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). L'évaluation a été effectuée par la Banque mondiale dans le contexte de la mise à jour du PESF. Elle a conclu que la Tunisie avait adopté une loi pour la LBC/FTP et que la criminalisation du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme était généralement conforme aux normes internationales. Cependant, il subsistait des carences non négligeables, parmi lesquelles figuraient l'absence de base juridique pour geler les avoirs conformément aux résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'incapacité des organes de supervision financière à participer à la coopération internationale, et des faiblesses relatives à l'identification des bénéficiaires effectifs. Les changements intervenus récemment en Tunisie et les efforts déployés depuis lors pour suivre et identifier les actifs volés ont mis en lumière des difficultés de taille dans la mise en œuvre du régime LBC/FT en vigueur. Compte tenu de l'intention des autorités de renforcer ce régime, il a été convenu qu'une nouvelle évaluation en serait effectuée vers la fin de 2012.

## Assistance technique

La Tunisie a bénéficié de l'assistance technique du FMI dans plusieurs domaines. La liste qui suit résume cette assistance depuis 1996.

### ***Département des marchés monétaires et de capitaux***

9–12 septembre 1998 : Département de la monnaie et des changes — Gestion monétaire et développement du marché monétaire.

12–15 octobre 1999 : Département de la monnaie et des changes — Pratiques de gestion de la dette.

17–21 décembre 2001 : Département de la monnaie et des changes — Gestion de la liquidité de la banque centrale.

18–19 mai 2004 : Département des systèmes monétaires et financiers — Évaluation des besoins en assistance technique.

16–31 janvier 2006 : Département des systèmes monétaires et financiers — Actualisation du PESF (mission 1).

27–31 mars 2006 : Département des systèmes monétaires et financiers — Actualisation du PESF (mission 2).

5–15 février 2007 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Politique monétaire.

21 novembre – 2 décembre 2011 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Marché des changes et opérations de la banque centrale.

21 novembre – 2 décembre 2011 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Supervision bancaire.

11 – 25 janvier 2012 — Actualisation du PESF

25 avril – 7 mai 2012: Département des marchés monétaires et de capitaux — Renforcer le cadre de la politique monétaire et des opérations

### ***Département des finances publiques***

31 janvier–14 février 1996 : Département des finances publiques — Évaluation de l'impact sur les recettes de l'Accord d'association avec l'UE.

24 janvier–5 février 2005 : Département des finances publiques — Politique fiscale.

8–21 septembre 2005 : Département des finances publiques — Administration fiscale.

### ***Statistiques***

31 mars–4 avril 1997 : Département des statistiques — Introduction de nouveaux principes méthodologiques conformes à la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements.

11–21 mai 1999 : Département des statistiques — Comptabilité nationale trimestrielle.

13–18 mai 1999 : Département des statistiques — NSDD (norme spéciale de diffusion des données).

17–27 octobre 2000 : Département des statistiques — Comptabilité nationale trimestrielle.

25–31 octobre 2000. Département des statistiques — Finalisation des métadonnées de la NSDD.

1<sup>er</sup>–15 juillet 2004 : Département des statistiques — Statistiques de finances publiques.

7–22 avril 2005 : Département des statistiques — RONC (rapport sur l'observation des normes et codes), module données.

***Département juridique***

12–19 décembre 2003 : Département juridique — LBC/FT (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

4–7 février 2008 : Département juridique — Formation en matière de surveillance du marché financier et de la bourse dans le cadre de la LBC/FT.

***Institut du FMI***

Des cadres tunisiens ont participé à des cours à Washington et dans plusieurs domaines de l'analyse et de la gestion macroéconomiques.

**Représentant résident**

Aucun.

## ANNEXE II. RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

(Au 8 juin 2012)

### Stratégie de partenariat avec le pays

Une nouvelle note de stratégie intérimaire (NSI, exercice 2013-14) décrit le soutien du Groupe de la Banque mondiale à la Tunisie post-révolution. Elle sera examinée par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale le 3 juillet 2012. La NSI actualise une stratégie de partenariat-pays avec la Tunisie, 2010-13, qui était apparue inadaptée au nouveau contexte du pays. La nouvelle NSI a été préparée conjointement avec la SFI, avec la participation de l'AMGI. Elle appuie un programme qui favorisera la création d'emplois et un redressement tiré par le secteur privé, en mettant l'accent sur l'ouverture, l'égalité des chances et la responsabilisation. Pour atteindre son objectif primordial d'appui à la création d'emplois, le Groupe de la Banque définira son soutien dans trois domaines d'intervention : i) l'établissement de bases propices à un regain de croissance durable et à la création d'emplois, ii) la promotion de l'inclusion sociale et économique, et iii) le renforcement de la gouvernance : voix, transparence et responsabilisation. La NSI est destinée à accompagner la Tunisie pendant le mandat du gouvernement nommé par l'Assemblée constituante et la transition vers le prochain gouvernement élu. La SFI a aussi renforcé sa présence et affecté du personnel à Tunis.

### Volumes de crédit

Au cours de l'exercice 2012, la Banque a prêté 50 millions de dollars à l'appui d'un prêt en faveur de micro-entreprises et de PME régionales. Pendant l'exercice 2013, elle prévoit d'accorder des prêts pouvant aller jusqu'à 1,435 milliard de dollars, dont 950 millions par panachage de crédits de développement de la BIRD combinés avec une garantie à l'appui de réformes (non incluse dans la valeur totale des crédits, elle représente 25 % de l'enveloppe de la BIRD) et des opérations d'investissement; de fonds fiduciaires du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et d'autres fonds administrés ou financés par la Banque mondiale, ainsi que de services d'analyse et de conseil. Pour l'exercice 2014, les concours financiers seront définis en fonction des performances du programme de 2013, de la demande du gouvernement, de la situation financière de la BIRD et de la demande d'autres emprunteurs. Étant donné la dégradation des perspectives internationales et intérieures, la Banque s'attend à engager une grande partie de l'enveloppe de la Tunisie sous la forme d'appuis budgétaires en utilisant le DPL (prêt à l'appui de la politique de développement), en fonction des performances du programme et pour accélérer la mise en œuvre du programme de réformes. Le crédit à l'investissement, qui reste un instrument essentiel pour atteindre des objectifs

de développement à moyen terme, devrait représenter une plus grande part des engagements de prêts en 2014, à mesure que la situation économique se rétablira.

### **Portefeuille existant**

Le portefeuille de la Banque en Tunisie s'est ressenti de la révolution, qui a ralenti l'exécution de certaines activités. Il inclut des concours financiers de la BIRD et de fonds fiduciaires à des projets d'infrastructure et des services sociaux. Les engagements réels sont estimés à 510 millions de dollars avec un solde non décaissé de 337 millions de dollars en mars 2012. À 20 % en 2011, le ratio de décaissement des crédits à l'investissement était supérieur aux 14 % enregistrés par la région MOAN, mais inférieur aux 28 % réalisés par la Tunisie en 2010. Ce ralentissement du rythme de décaissement des crédits à l'investissement, tout comme les retards pris dans la préparation de nouvelles subventions de petite envergure et un certain nombre de problèmes d'exécution, sont imputables aux perturbations causées par la révolution et la transition politique, notamment des retards de la part des entités décentralisées et dans l'attribution de marchés relatifs à des projets, à laquelle les investisseurs devaient participer. Au lendemain de la révolution, la Banque et les autorités intérimaires ont fait le point sur le portefeuille d'investissements en cours pour s'assurer de leur pertinence et examiner les solutions qui s'offraient pour la restructuration d'opérations et la mobilisation de subventions de petite envergure. Une revue du portefeuille est programmée pour septembre 2012 afin d'évaluer le programme de la Banque.

**Programme indicatif de crédits dans le cadre de la NSI, exercices 2013 et 2014**

	<b>DOMAINE D'INTERVENTION 1</b> Jeter les bases d'un regain de croissance durable et de création d'emplois	<b>DOMAINE D'INTERVENTION 2</b> Promouvoir l'inclusion sociale et économique	<b>DOMAINE D'INTERVENTION 3</b> Renforcer la gouvernance : voix, transparence et responsabilisation
<b>EXERCICE 2013</b>	Développement des exportations III Formation pour l'emploi	Développement urbain et gouvernance locale SIL	
<b>EXERCICE 2014</b>	Prêt à l'appui de la politique de développement multisectoriel Garantie à l'appui de réformes		
	Prêt à l'appui de la politique de développement multisectoriel Énergie solaire concentrée de la STEG Réutilisation d'eaux usées traitées Appui au secteur financier		

## ANNEXE III. RELATIONS AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

(Au 19 juin 2012)

Au lendemain du Printemps arabe, la Tunisie et trois autres pays de la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (Égypte, Maroc et Jordanie) ont demandé le statut de pays d'opérations à la BERD en 2011. Dans un premier temps, la Tunisie est devenue membre de la Banque en décembre 2011 et a demandé le statut de pays bénéficiaire/d'opérations en juin 2012. Dans ces pays, la BERD envisage une approche en trois phases : d'abord, l'assistance technique et le dialogue de politique économique ; ensuite, les investissements à travers un fonds spécial d'investissement, jusqu'à l'aboutissement du processus juridique d'adhésion ; et enfin, une fois l'adhésion acquise, conduite d'opérations ordinaires.

En Tunisie, la première phase, portant sur l'assistance technique, a commencé par des activités axées sur : i) des services de conseil et de formation en finance et gestion adaptés aux PME; ii) le développement du marché local des capitaux; iii) la sécurité alimentaire; et iv) l'échange d'expériences et d'informations entre les membres existants et les nouveaux membres de la BERD à travers l'Initiative «D'une transition à l'autre». La deuxième phase, axée sur l'investissement, devrait démarrer à l'automne 2012, et un fonds spécial d'investissement de 1 milliard d'euros a été alloué à l'ensemble de la région. Dans la troisième phase, le financement des opérations sera mené progressivement jusqu'à atteindre le plein régime. À l'heure actuelle, la BERD prévoit un volume annuel d'activité d'environ 2,5 milliards d'euros pour toute la région.

En Tunisie, on compte actuellement 16 opérations d'assistance financées par des donateurs, y compris 11 opérations régionales, représentant un financement d'environ 17,3 millions d'euros sur l'enveloppe approuvée. Parmi ces opérations figurent l'Initiative de sécurité alimentaire dans la région, la mise en œuvre du programme d'appui aux petites entreprises dans la région, l'élargissement de la Facilité BERD/Italie en faveur des entreprises locales et du programme d'assistance directe aux entreprises au profit des sociétés agro-industrielles. Les opérations d'assistance technique comprennent aussi cinq activités particulières à des pays : une revue du secteur des transports, une évaluation du cadre de financements sous-souverains, une étude relative

à l'approvisionnement durable en énergie, une évaluation environnementale et sociale, et une évaluation de la législation nationale.

Pour aider la Tunisie à s'attaquer à ses problèmes de réformes structurelles, la BERD prévoit d'axer ses opérations sur les priorités suivantes, en coordination avec d'autres IFI et avec des organismes bilatéraux :

- **Secteur financier.** La priorité est d'aider à restructurer des banques et à élargir l'accès au secteur financier pour soutenir le développement du secteur privé, de manière à remédier à un certain nombre de déficiences structurelles dans le secteur, notamment la prévalence de banques d'État fragiles, l'insuffisance d'accès aux financements pour les PME, et l'absence d'un marché local de capitaux fonctionnel.
- **Modernisation industrielle par le biais du secteur privé.** Le secteur tunisien des entreprises privées a besoin d'appui pour promouvoir une production à plus forte valeur ajoutée et la création d'emplois durables.
- **Secteur de l'électricité et de l'énergie.** La priorité consiste à soutenir l'efficacité énergétique et améliorer la sécurité énergétique et le développement d'un secteur de l'énergie viable ; et
- **Secteur de l'infrastructure.** La BERD prévoit de faciliter l'obtention de concours financiers non souverains afin d'élargir l'accès à des services urbains de meilleure qualité et à des services publics plus efficaces.

## ANNEXE IV. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Au 12 juin 2012)

<b>I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance</b>	
<b>Observation générale</b> : les données communiquées sont suffisantes aux fins de la surveillance, mais nécessitent un renforcement dans le secteur financier.	
<b>Comptes nationaux</b> : en décembre 2010, l'Institut national des statistiques (INS) a publié les nouvelles séries statistiques de comptabilité nationale conformément au SCN 1993 (et non plus comme précédemment au SCN 1968) pour la période 1997-2009. Conformément aux directives internationales, l'INS utilise maintenant une méthode d'indice chaîne pour estimer la croissance du PIB. Des séries statistiques trimestrielles sur le PIB conformes à cette révision ont été récemment diffusées à prix constants et à prix courants sur le site web de l'INS. Ces améliorations sont les bienvenues et devraient apporter des indications plus précises sur l'évolution et les tendances de l'activité économique en Tunisie. Il serait utile pour la surveillance de recueillir et de diffuser plus fréquemment des données sur l'emploi, le chômage et les salaires. La Tunisie utilise pour les données sur le marché du travail l'option de flexibilité prévue par la NSDD en matière de périodicité et de délais de diffusion. Depuis fin 2011, les statistiques trimestrielles de l'emploi et du chômage sont diffusées avec un décalage de trois mois.	
<b>Statistiques des finances publiques</b> : la Tunisie produit des données annuelles sur les administrations publiques et des données trimestrielles de caisse relatives au budget de l'État selon le dispositif du MSFP 2001, mais certains domaines appellent encore des améliorations. Les statistiques budgétaires de l'administration centrale devraient être davantage approfondies en y incluant un délai d'un seul trimestre et des informations trimestrielles sur le bilan financier.	
<b>Statistiques monétaires</b> : la Banque centrale de Tunisie (BCT) n'est pas encore passée aux formulaires de déclaration standardisés (SRF) pour communiquer les statistiques monétaires et financières. La BCT a entrepris l'élaboration du SRF 1SR (pour la Banque centrale) et prévoit de solliciter l'assistance technique du Département des statistiques du FMI pour examiner et valider ce 1SR et formuler des recommandations sur la migration vers le SRF 2SR (pour les autres institutions de dépôt).	
<b>Balance des paiements</b> : les statistiques sont en général suffisantes aux fins de la surveillance, mais il serait souhaitable que les données sur le compte d'opérations financières soient plus détaillées.	
<b>Indicateurs financiers</b> : les indicateurs financiers sont mis à disposition avec un décalage important et leur exactitude pâtit de problèmes d'informations sur la supervision bancaire et de gestion de bases de données.	
<b>II. Normes et qualité des données</b>	
La Tunisie a adhéré à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) le 20 juin 2001.	Un RONC sur les données a été publié sur le site du FMI le 9 août 2006.
<b>III. Communication d'informations à STA (facultatif)</b>	
Des données sont actuellement communiquées aux fins de leur publication dans <i>Statistiques financières internationales (SFI)</i> , le <i>Government Finance Statistics Yearbook</i> , le <i>Direction of Trade Statistics</i> et le <i>Balance of Payments Statistics Yearbook</i> .	

**Tableau des indicateurs courants nécessaires à la surveillance  
Au 12 juin 2012**

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Fréquence des données	Fréquence de communication	Fréquence de publication <sup>7</sup>	Pour mémoire :	
						Qualité des données – Solidité de la méthode <sup>8</sup>	Qualité des données – Exactitude et fiabilité <sup>9</sup>
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	Q		
Avoirs de réserve internationaux des autorités monétaires et engagements constituant des réserves pour les autorités <sup>1</sup>	Avril 2012	Mai 2012	M	M	M		
Monnaie centrale	Avril 2012	Mai 2012	M	M	M	OL, O, OL, OL,	OL, O, O, O, OL
Monnaie au sens large	Mars 2012	Mai 2012	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	Avril 2012	Mai 2012	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2012	Mai 2012	M	T	T		
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Courant	Courant	Q	Q	Q		
Indice des prix à la consommation	Avril 2012	Mai 2012	M	M	M		
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administrations publiques <sup>4</sup>	2011	Mai 2012	A	A	A	OL, OL, OL, O	O, O, O, O, OL
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administration centrale	Mars 2012	Mai 2012	M	M	I		
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	T1 2012	Mai 2012	T	T	T		
Solde extérieur courant	T1 2012	Mai 2012	T	T	T	OL, O, OL, OL	O, O, O, O, OL
Exportations et importations de biens et de services	Avril 2012	Jun. 2012	M	M	M		
PIB/PNB	T1 2012	Jun. 2012	T	T	T	OL, O, IL, IL	OL, O, OL, O, IL
Dette extérieure brute	2011	Mai 2012	A	A	A		
Position extérieure globale <sup>6</sup>	2010	Sept. 2011	A	A	A		

<sup>1</sup> Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur nominale des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

<sup>2</sup> Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

<sup>3</sup> Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Y compris les positions brutes d'actifs et de passifs financiers vis-à-vis de non-résidents.

<sup>7</sup> Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).

<sup>8</sup> Reflète l'évaluation présentée dans la profonde mise à jour du RONC sur les données (publiée le 9 août 2006 et fondée sur les observations de la mission qui s'est déroulée du 7 au 22 avril 2005) pour les séries de données correspondant à la variable dans chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales concernant les concepts et définitions, le champ d'application, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement sont pleinement observées (O), observées dans une large mesure (OL), inobservées dans une large mesure (IL), inobservées (I) ou non disponibles (ND).

<sup>9</sup> Voir note 7, mais seulement pour les normes internationales concernant (respectivement) les données-source, l'évaluation des données-source, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des résultats statistiques, et les révisions.



Note d'information au public (NIP) n° 12/96

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 3 août 2012

Fonds monétaire international

700 19th Street, NW

Washington, D. C. 20431 USA

## **Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2012 au titre de l'article IV avec la Tunisie**

Le 25 juillet 2012, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la Tunisie.<sup>1</sup>

### **Informations générales**

La révolution de janvier 2011 a marqué le début d'une période historique pour la Tunisie. Après le renversement de l'ancien Président, la Tunisie a avancé régulièrement dans sa transition démocratique. L'élection d'une Assemblée constituante en octobre 2011 a été une étape importante. Un nouveau gouvernement de coalition, mené par le Parti islamique (Ennahda) avec deux partis laïcs, a été formé. L'Assemblée Constituante prépare une nouvelle constitution, sur la base de laquelle de nouvelles élections législatives devraient avoir lieu en mars 2013.

Alors que la transition politique continuait de progresser, la Tunisie a connu une grave récession en 2011 accompagnée de troubles intérieurs et dans la région. Le PIB s'est contracté de 1,8 % en termes réels, en raison d'une forte baisse du tourisme et des investissements directs étrangers. En conséquence du repli économique et du retour des travailleurs tunisiens qui étaient en Libye, le chômage a fortement augmenté pour atteindre 19 % en 2011, le chômage des jeunes se situant à 42 %. La position extérieure

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. Les termes convenus qui sont utilisés dans les résumés sont expliqués à l'adresse <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

de la Tunisie s'est affaiblie, le déficit du compte courant se creusant nettement, à 7,3 % du PIB en 2011, et les réserves officielles diminuant, de 9,5 milliards de dollars EU fin 2010 à 7,5 milliards de dollars EU à fin 2011. Après une décélération à 3,5 % en 2011, l'inflation a augmenté pour atteindre 5,7 % en avril 2012 (en glissement annuel).

Les autorités ont suivi une politique expansionniste pour répondre aux revendications sociales et soutenir l'économie. Dans un contexte de hausse des dépenses budgétaires courantes en raison de l'augmentation de la masse salariale, de l'augmentation des subventions aux produits alimentaires et énergétiques et de nouvelles mesures sociales ainsi que de l'accroissement des dépenses d'investissement, et nonobstant une hausse marquée des recettes, le déficit budgétaire global est passé de 1,1% en 2010 à 3,5 % du PIB en 2011. En conséquence, le ratio d'endettement public, après une baisse pendant la dernière décennie à 40 % du PIB en 2010, est remonté à 44,5 % du PIB fin 2011. La politique monétaire a soutenu le crédit bancaire, en injectant d'importantes liquidités et en abaissant le taux d'intérêt directeur.

La contraction de l'activité économique, particulièrement dans le secteur du tourisme, a affecté la qualité du portefeuille des banques. Face à cette situation, la banque centrale a assoupli ses exigences réglementaires. Elle a autorisé les banques à rééchelonner les prêts accordés aux entreprises touchées par la récession et a injecté d'importantes liquidités dans le système bancaire pour aider les banques dans un environnement de baisse de la performance des actifs. En conséquence, la plupart des banques sont devenues très dépendantes du refinancement de la banque centrale.

Des signes d'un rebond de l'activité économique sont apparus au début de 2012 : au premier trimestre, le PIB a crû en termes réels de 4,8 % (d'une année sur l'autre) et le tourisme et les investissements directs étrangers sont en hausse. Une reprise de la croissance du PIB en termes réels serait aussi soutenue par une importante expansion budgétaire. Toutefois, les risques à court terme sont élevés et plutôt orientés négativement, dont une récession plus grave que prévu en Europe qui pèserait lourdement sur les exportations, une augmentation des tensions sociales dans le pays qui découragent les investissements domestiques et étrangers, des contraintes de capacités et des retards dans les financements qui risqueraient de freiner la relance budgétaire envisagée pour soutenir la croissance. Côté positif, une stabilisation rapide de la situation en Libye pourrait raviver la confiance des investisseurs.

Le potentiel de croissance économique de la Tunisie à moyen terme reste favorable, mais pour libérer ce potentiel, il est nécessaire d'adopter un programme de réformes structurelles pour promouvoir les investissements privés. La réalisation d'une croissance plus forte et plus inclusive à moyen terme est nécessaire pour diminuer le chômage élevé, particulièrement parmi les jeunes, et pour réduire les disparités sociales et régionales. La croissance en termes réels devrait progressivement atteindre 6 % en 2017 dans un scénario de référence prenant pour hypothèse la poursuite de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, des réformes

du marché du travail et du système éducatif afin de remédier aux asymétries en termes de formation professionnelle, et le renforcement du secteur financier. Pour obtenir une croissance plus forte, il faut aussi mobiliser d'importants financements extérieurs, sous forme notamment d'investissements directs étrangers et d'emprunts par le gouvernement et les entreprises.

### **Évaluation par le Conseil d'administration**

Les administrateurs notent qu'après sa transition politique, la Tunisie aura des défis économiques et sociaux urgents à relever, notamment un taux de chômage élevé et des disparités régionales. Les administrateurs soulignent la nécessité de jeter les bases de la transformation de l'économie et de la promotion d'une croissance plus solide et plus solidaire. Compte tenu des risques auxquels se heurte la reprise économique à cause de l'instabilité de la situation économique et de la faiblesse de l'environnement mondial, les administrateurs estiment qu'il convient d'appuyer l'activité économique, tout en sauvegardant la stabilité macroéconomique.

Les administrateurs estiment que la politique budgétaire pourrait appuyer la croissance et l'emploi à court terme. Globalement, ils considèrent que l'expansion ciblée prévue des investissements publics — s'accompagnant d'une maîtrise des dépenses courantes — est appropriée. À cet égard, ils saluent les efforts déployés par les autorités pour rationaliser la passation des marchés publics et améliorer l'exécution des programmes d'investissements. Les administrateurs soulignent que le rééquilibrage des finances publiques devrait reprendre à moyen terme afin de préserver la viabilité du budget et de la dette et mettent en exergue la nécessité d'un plan clair de rééquilibrage. Ils se déclarent favorables aux réformes fiscales prévues en vue de renforcer les recettes et de rendre le système fiscal plus équitable et favorable à la croissance. Ils insistent aussi sur la nécessité de maîtriser les dépenses publiques à moyen terme, notamment la masse salariale, et de réformer le système de subventions et des pensions.

Les administrateurs sont favorables au resserrement de la politique monétaire pour contenir l'inflation et se félicitent que la banque centrale soit prête à relever le taux directeur si les pressions inflationnistes subsistent. Ils soulignent l'importance du renforcement du cadre institutionnel pour la politique monétaire, de même que de la coordination des politiques monétaire et de change. Les administrateurs signalent qu'une souplesse accrue du taux de change pourrait contribuer à préserver les réserves de change. Ils soulignent la nécessité d'assurer l'indépendance de la banque centrale dans la conduite des politiques monétaire et de change, de même que pour la supervision bancaire.

Les administrateurs encouragent les autorités à remédier aux vulnérabilités du secteur bancaire identifiées dans l'ESSF. Ils rappellent qu'il est nécessaire de s'attaquer aux questions des prêts non productifs et de la recapitalisation bancaire, et d'améliorer la

gouvernance des banques publiques. Ils rappellent aussi l'importance d'aligner la supervision bancaire sur les normes internationales. Les administrateurs encouragent la banque centrale à élaborer une stratégie de sortie pour retirer progressivement son important soutien à la liquidité des banques, tout en continuant à satisfaire leurs besoins de liquidités.

Les administrateurs considèrent que des réformes structurelles exhaustives sont requises pour réorienter l'économie tunisienne et exploiter son potentiel pour réaliser une croissance plus élevée et plus inclusive. Eu égard à la nécessité de réduire le chômage, la réforme du marché du travail et du système d'éducation sera cruciale. Il sera aussi important d'améliorer le climat des affaires et la gouvernance pour accroître les investissements dans le secteur privé. Le développement de secteurs à haute valeur ajoutée contribuera à absorber la main-d'œuvre qualifiée. Les administrateurs mettent en exergue la nécessité de hiérarchiser les réformes, tout en améliorant la capacité de mise en œuvre.

**Les notes d'information au public (NIP)** s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement du pays (ou des pays) concerné(s), à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une plus longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement dans un cas particulier.

## Tunisie : principaux Indicateurs économiques et financiers 2008–2013

	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010	Est. 2011	Projections	
									2012	2013
Production et revenu (variation en %)										
PIB nominal	7.5	9.8	7.8	9.0	10.9	6.3	7.8	2.2	8.6	8.2
PIB réel	5.5	6.0	4.0	6.3	4.5	3.1	3.0	-1.8	2.7	3.5
Déflateur du PIB	1.9	3.6	3.7	2.6	6.1	3.1	4.7	4.1	5.8	4.6
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	2.7	3.6	2.0	3.4	4.9	3.5	4.4	3.5	5.0	4.0
Épargne intérieure brute (en % du PIB)	20.6	20.8	20.8	21.5	22.1	21.9	21.6	16.8	18.1	18.9
Investissement brut (en % du PIB)	23.3	23.3	21.7	23.8	25.9	24.8	26.4	24.1	25.1	25.9
Secteur extérieur (évolution en pourcentage)										
Exportation de marchandises, f.o.b. (en dollars EU)	17.1	20.7	9.8	29.6	26.6	-24.8	14.0	8.5	0.9	5.3
Importations de marchandises, f.o.b. (en dollars EU)	14.7	18.3	3.4	26.9	28.7	-21.9	15.9	7.7	2.2	5.6
Exportation de marchandises, f.o.b. (en volume)	7.2	15.2	1.5	17.3	5.5	-9.6	6.7	-1.5	-1.5	4.8
Importation de marchandises, f.o.b. (en volume)	3.4	7.3	-6.0	10.9	7.3	1.0	-1.8	-6.0	5.0	6.5
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-8.3	-8.0	-6.1	-7.4	-8.9	-8.5	-10.3	-10.4	-11.1	-11.4
Compte courant, hors dons (en pourcentage du PIB)	-2.7	-2.4	-0.9	-2.4	-3.8	-2.8	-4.8	-7.3	-7.0	-6.9
Investissements directs étrangers (en pourcentage du PIB)	2.0	2.0	2.2	4.0	5.7	3.3	3.0	0.9	2.5	2.8
Termes de l'échange (détérioration -)	-1.5	-4.4	-2.3	-3.4	0.1	7.6	-9.6	-4.0	5.1	1.4
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-5.0	-3.6	-4.9	-2.9	-0.7	-1.1	-0.5	-1.8	...	...
Opérations de l'administration centrale (en pourcentage du PIB sauf indication contraire) 2/										
Recettes totales, hors dons et privatisation	21.5	21.6	21.3	21.8	23.8	22.8	22.8	24.5	23.8	23.0
Dépenses totales et prêts nets	24.6	24.1	24.2	24.5	24.8	25.8	23.9	28.2	30.8	28.1
Solde de l'administration centrale, hors dons et privatisation	-3.1	-2.6	-2.9	-2.7	FALSE	-3.0	-1.1	-3.7	-7.0	-5.1
Solde de l'administration centrale, y compris dons, hors privatisation	-2.9	-2.4	-2.7	-2.6	-0.7	-2.7	-1.0	-3.4	-6.4	-5.0
Dette totale de l'administration centrale (étrangère et intérieure)	66.4	53.7	52.5	45.9	43.3	42.8	40.4	44.4	45.7	50.5
Dette publique en devises étrangères (en pourcentage de la dette totale)	70.5	63.3	63.8	58.1	60.8	58.5	60.7	58.0	61.4	58.5
Monnaie et crédit (variation en pourcentage)										
Crédit à l'économie	4.6	5.3	6.3	9.6	14.0	10.3	19.6	13.5	5.3	...
Agrégat monétaire au sens large (M3) 3/	6.3	10.3	11.0	12.5	14.4	13.0	12.1	9.2	10.8	...
Agrégat de liquidité (M4)	5.64	9.5	11.1	12.4	14.2	12.7	12.2	9.2	10.8	...
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M3)	1.8	1.8	1.76	1.67	1.62	1.52	1.46	1.37	1.34	...
Taux d'intérêt (du marché monétaire en pourcentage, e.o.p) 4/	5.0	5.0	5.00	5.10	4.90	4.10	4.12	3.05	...	...
Réserves officielles										
Réserves officielles brutes (en milliards de dollars EU, e.o.p)	3.0	4.0	4.4	7.9	9.0	10.6	9.5	7.5	8.2	8.7
En mois d'importation de biens et services, c.i.f. 5/	3.3	3.8	4.0	5.0	4.4	6.6	5.1	3.8	4.0	4.0
Total dette extérieure										
Dette extérieure (en milliards de dollars EU)	17.8	19.5	18.1	20.1	20.6	21.5	21.4	22.0	24.2	26.1
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	60.8	60.3	58.9	49.3	48.8	48.2	48.5	51.0	53.7	55.8
Ratio du service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et se	15.4	16.4	14.5	13.2	8.6	11.9	10.5	11.7	10.4	9.8
Indicateurs marché financier										
Indice boursier 6/	1,250	1,332	1,615	2,614	2,892	4,292	5,113	4,722	4,984	...
Pour mémoire :										
PIB nominal (milliards de dinars tunisiens)	35,373	38,839	41,871	49,874	55,296	58,768	63,380	64,802	70,402	76,182
PIB nominal (milliards de dollars EU)	27.5	31.2	32.3	38.9	44.9	43.5	44.3	46.0	46.1	48.0
PIB par habitant (dollars EU)	2,790	3,140	3,218	3,807	4,346	4,171	4,199	4,320	4,284	4,409
Taux de chômage (en pourcentage) 7/			12.8	12.4	12.6	13.3	13.0	18.9	...	...
Population (millions)	9.8	9.9	10.0	10.2	10.3	10.4	10.5	10.7	10.8	10.9
Taux de change : dinar/dollar EU (moyenne) Principales exportations	1.29	1.25	1.30	1.28	1.23	1.35	1.43	1.41	...	...

Sources : autorités tunisiennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Système de notes d'information.

2/ Exclut les comptes de la sécurité sociale.

3/ Système financier (banques de dépôt banques de développement).

4/ Données 2011 : taux du marché monétaire au 10/17/2011.

5/ Réserves en fin d'année rapportées aux importations de biens et services de l'année en cours.

6/ TUNINDEX (1000 = 12/31/1997), données 2012 au 30/06/2012.

7/ Nouvelle série fondée sur la définition de l'OIT de la population active.

**Déclaration de M. Mojarrad, Administrateur, M. Daïri, Administrateur suppléant, et  
M. Ben Hassine, Conseiller pour la Tunisie  
25 juillet 2012**

Au nom des autorités tunisiennes, nous tenons à exprimer notre gratitude aux services du FMI pour leurs inlassables efforts et le dialogue constructif qui a animé les consultations de 2012 au titre de l'article IV et les travaux du PESF. Les autorités s'associent globalement à l'analyse et à l'évaluation des services du FMI et elles saluent leurs utiles recommandations.

Depuis la révolution de janvier 2011, la Tunisie opère une profonde transition politique pour répondre aux attentes d'une population qui aspire à un environnement plus démocratique et plus juste, à davantage de débouchés sur le marché de l'emploi et à de meilleures conditions sociales. En octobre 2011, dans un climat de sérénité, la Tunisie a assuré le bon déroulement d'élections libres à une assemblée constituante nationale et un gouvernement de coalition a été formé. La nouvelle constitution qui est en cours d'élaboration vise à renforcer l'unité nationale, l'État de droit, la bonne gouvernance, la protection des droits de l'homme, l'égalité des genres et des régions et l'autonomisation des citoyens. Des élections législatives et présidentielles sont prévues au premier semestre 2013.

La révolution de 2011 a représenté un sérieux avertissement, non seulement pour la Tunisie mais aussi pour ses partenaires. Le modèle suivi par le passé, qui semblait avoir réussi et était présenté comme exemplaire, s'est finalement révélé intenable sur le plan économique et social. Cela souligne combien il est important de promouvoir un vaste processus de consultation interne dans la direction des affaires publiques au sein d'un système de gouvernement ouvert et démocratique. Cela met en outre en évidence l'énorme potentiel de croissance que l'on peut tirer d'une profonde réorientation des politiques vers une plus grande solidarité et une meilleure gouvernance.

***Évolution économique récente et perspectives***

Les autorités se sont heurtées à des défis et des incertitudes redoutables suite au soulèvement et aux troubles sociaux internes et aux événements en Libye, qui sont venus s'ajouter à la crise en Europe, sur fond de revendications sociales nombreuses et légitimes. Elles ont exploité la marge de manœuvre qu'offraient la situation budgétaire et les réserves de change pour gérer le

ralentissement économique de 2011 et promouvoir une reprise rapide. Les autorités sont parvenues à concilier le soutien à l'activité économique, à la faveur d'une relance budgétaire mesurée et d'une politique monétaire accommodante, et le maintien de la stabilité macroéconomique et financière dans une conjoncture difficile au plan interne et externe.

Dans ce contexte, le PIB réel a reculé de 4,9 % (en glissement trimestriel) au premier trimestre 2011, à l'heure où le pays subissait un choc politique intense et des troubles sociaux généralisés. L'activité économique a cependant repris à partir du deuxième trimestre, ce qui est remarquable compte tenu des circonstances, encore que, pour l'ensemble de l'année, le PIB réel se soit contracté de 1,8 %. La croissance du PIB réel devrait atteindre 3,5 % en 2012, grâce au renforcement des recettes du tourisme et de l'IDE, et à la relance budgétaire prévue dans la loi de finances complémentaire. Le déficit courant devrait diminuer légèrement pour revenir à 7 % du PIB, près de 40 % du déficit étant financé par les IDE nets (contre 12 % en 2011). Les réserves internationales brutes devraient s'accroître à l'équivalent de 4,1 mois d'importations d'ici la fin de l'année.

Les autorités tablent sur une reprise de la croissance à moyen terme grâce à la consolidation de la stabilité sociale et de la crédibilité des politiques, à la mise en œuvre des réformes structurelles programmées, et au redressement de la situation économique dans la zone euro et en Libye. Les tensions sur la balance des paiements et la situation budgétaire devraient s'atténuer.

### ***Politique budgétaire***

La politique de relance en 2012 était globalement appropriée compte tenu de la nécessité d'insuffler une nouvelle vigueur à la croissance et des considérables revendications sociales, mais elle l'était également au regard de la marge de manœuvre budgétaire disponible.

L'augmentation prévue des dépenses en faveur des principales infrastructures et des programmes sociaux et le relèvement modéré des salaires devraient nourrir la demande intérieure et accélérer la croissance et la création d'emplois sans peser par trop sur le budget. À cet égard, la maîtrise prévue des coûts des subventions, y compris par le biais des augmentations des prix des produits énergétiques prévues dans la loi de finances complémentaires pour le second semestre 2012, sera salutaire. En dehors des mesures liées aux recettes dans la loi de finances complémentaire, les autorités s'emploieront à renforcer la mobilisation des recettes, ce qui devrait contribuer à

réduire le déficit. Des efforts seront consentis pour accroître la capacité de mise en œuvre, rationaliser les processus budgétaires, en particulier au niveau régional, tout en maintenant les contrôles nécessaires, et mobiliser des ressources extérieures pour veiller à la pleine exécution du budget d'investissement. À cet égard, les autorités entendent utiliser les ressources budgétaires non attribuées, soit environ 1 % du PIB, pour aider à financer des investissements prioritaires en cas de déficit des ressources extérieures. Une grande partie du creusement du déficit budgétaire devant être financée à partir de dons, du produit des privatisations et de la vente d'actifs confisqués, l'impact sur la dette devrait être gérable. En effet, la dette publique devrait se maintenir sur une trajectoire viable, le ratio dette/PIB devant rester pratiquement inchangé par rapport au niveau relativement confortable d'environ 45 % du PIB.

Les autorités sont conscientes de la nécessité de reconstituer la marge de manœuvre budgétaire à moyen terme. Elles ont réaffirmé leur détermination à reprendre le travail de rééquilibrage en ramenant le déficit global à 2 % du PIB et le ratio dette/PIB à 40 % à moyen terme, tout en augmentant les dépenses propices à la croissance et à la lutte contre la pauvreté, en simplifiant et en modernisant le système fiscal et en rationalisant les exonérations, et en renforçant davantage la gestion des finances publiques et le dispositif budgétaire afin d'améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation, et l'efficacité. Un vaste processus de consultation faisant intervenir tous les acteurs sera lancé sur les priorités de la réforme fiscale. Des consultations semblables seront entreprises pour parvenir à un consensus sur la nécessaire réforme du régime de retraites, afin d'assurer sa viabilité à long terme. Les autorités sont en outre fermement déterminées à maîtriser les dépenses courantes, y compris en limitant les augmentations de salaire futures dans le secteur public et en réformant le système de subventions pour qu'il soit mieux ciblé et plus rationnel, tout en réduisant son coût budgétaire.

### ***Politique monétaire et politique de change***

La politique monétaire a été accommodante en 2011, ce qui était approprié. La BCT a réduit progressivement le niveau des réserves obligatoires de 12,5 à 2 % et baissé son taux d'intérêt de référence de 4,5 à 3,5 % pour renforcer les liquidités du système bancaire et le crédit à l'économie. Cette politique a globalement réussi à accompagner les entreprises viables qui connaissaient des difficultés à court terme imputables à la conjoncture intérieure et extérieure. Cependant, la BCT a commencé à durcir sa politique monétaire en janvier 2012 pour maîtriser

les tensions inflationnistes naissantes et contenir la perte de réserves internationales. Parmi les autres facteurs qui expliquent la montée de l'inflation, les services du FMI soulignent l'impact des incertitudes de la situation libyenne sur les prix des produits alimentaires en Tunisie. L'inflation devrait ralentir au second semestre de cette année sous l'effet du durcissement monétaire. La BCT se tient prête à accroître son taux directeur si les tensions inflationnistes persistent.

Dans un contexte d'incertitude, l'intervention de la banque centrale a été cruciale pour éviter les surévaluations de taux de change, ce qui explique en partie la diminution des réserves. Le taux de change effectif réel est orienté à la baisse et les autorités conviennent avec les services du FMI que le dinar tunisien est globalement aligné sur les fondamentaux. La BCT réaffirme son attachement à un taux de change déterminé par le marché, devant contribuer à atténuer l'impact des chocs exogènes. À cet égard, elle a modifié son cadre opérationnel pour tenir compte des taux de change interbancaires, au lieu de faire appel à un panier fixe de devises, et pour réduire au minimum ses interventions sur le marché. Les services du FMI soulignent que le niveau des réserves demeure confortable au vu des indicateurs traditionnels, mais qu'il pourrait se situer en dessous du niveau minimum préconisé par un autre indicateur récemment mis au point. Il reste certes à démontrer la solidité de ce nouvel indicateur, mais l'intention des autorités de mettre en œuvre une politique de change plus souple conforte l'idée que l'objectif de réserves pour la fin 2012 est adéquat.

S'agissant du récent vote de destitution du gouverneur de la BCT, les autorités tiennent à confirmer leur attachement à l'indépendance de la banque centrale, conformément au droit tunisien. Nous nous attendons à ce que cette question soit traitée de manière adéquate dans le cadre de l'élaboration en cours d'une nouvelle constitution. Il nous est également assuré que les vues exprimées par l'ancien gouverneur lors des consultations au titre de l'article IV demeurent valides et que les actuelles politiques monétaires, de change et de secteur financier menées par la banque centrale ne seront pas touchées par la récente décision.

### ***Stabilité financière***

Les autorités tunisiennes s'associent globalement aux résultats et recommandations de l'ESSF. Elles ont préparé un programme de réformes pour corriger les faiblesses du système financier héritées du précédent régime, y compris en ce qui a trait à la supervision. Le rapport des services

du FMI souligne les progrès récemment réalisés dans le renforcement de la réglementation et de la supervision bancaires, notamment en mettant à la charge des banques de passer des provisions collectives sur les créances saines et de réserver les intérêts courus sur les créances consolidées. Cette exigence sera maintenue durant les années à venir. Le ratio minimum de fonds propres sera relevé de 8 à 10 % d'ici 2014. Les injections de liquidités en 2011 ont certes contribué à préserver la disponibilité de financements pour l'économie et à éviter une grave contraction, mais les autorités sont en train d'élaborer une stratégie de retrait de ces injections dans le système bancaire.

Les autorités sont déterminées à poursuivre leurs efforts pour recapitaliser les banques publiques, à commencer par celles qui sont aux prises avec de graves difficultés. Un audit de ces banques publiques est prévu pour cette année et devrait permettre de définir les besoins de restructuration pour les années à venir. Comme seule une des banques publiques présente des risques d'insolvabilité, le coût de la restructuration devrait être gérable et les autorités s'efforceront de réduire l'aléa moral et le coût pour le contribuable. Bien qu'elles ne voient pas un besoin immédiat de privatisation des banques publiques, les autorités conviennent qu'il est important de les doter d'une gestion plus indépendante et davantage axée sur le marché. Afin d'améliorer la transparence et la gouvernance des établissements financiers publics, la BCT exige la présence de deux administrateurs indépendants au sein de leur conseil d'administration. La Caisse des dépôts et consignations nouvellement créée est appelée à jouer un rôle important dans le financement de projets d'investissements stratégiques et régionaux, y compris en partenariat avec le secteur privé, et dans le développement des marchés de capitaux.

Pour renforcer sa capacité de supervision, la BCT a entrepris de renforcer ses ressources humaines et d'améliorer la formation, et les autorités ont fait appel à l'AT du FMI pour renforcer la direction générale de la supervision. Une AT bilatérale est en train d'être fournie à la direction générale de la stabilité financière et de la prévention des risques nouvellement créée au sein de la banque centrale, afin de renforcer sa capacité d'analyse ainsi que ses outils de suivi des phénomènes ayant une incidence sur la stabilité à long terme du système financier. En outre, la BCT envisage de moderniser son système de gestion de données en mettant en place un ensemble de données unique et un formulaire de déclaration normalisé et qui lui permettront d'assurer un suivi journalier des établissements bancaires.

### *Réformes structurelles*

Les autorités ont préparé un programme ambitieux de réformes destinée à promouvoir l'emploi et la croissance solidaire, notamment en corrigeant les disparités régionales et sociales. Un plan d'investissements en infrastructures a été élaboré à partir d'une vaste consultation avec la société civile, afin de répondre aux besoins des différentes régions. Les autorités entendent également mettre à profit les partenariats public-privé pour faciliter le développement d'industries à forte valeur ajoutée. Elles continuent par ailleurs d'accorder une grande attention à l'amélioration du climat des affaires en passant en revue le code des investissements, en améliorant la gouvernance des entreprises publiques et en modernisant le système judiciaire. Les initiatives en cours comprennent également des mesures pour améliorer l'accès des PME au financement, pour corriger les discordances entre les aptitudes offertes par les travailleurs et celles que recherchent les entreprises, grâce à la formation professionnelle, et pour améliorer l'infrastructure au niveau régional. En outre, les autorités entendent améliorer le niveau de vie des ménages défavorisés en mettant à leur disposition des logements subventionnés à faible coût dans le cadre de projets d'aménagement urbain bien conçus. Les autorités sont persuadées qu'en menant des politiques saines et de vastes réformes structurelles, en rétablissant la confiance des consommateurs et des entreprises et avec une amélioration de la conjoncture extérieure, la Tunisie élargira ses perspectives à moyen terme de croissance plus vigoureuse et de création d'emplois.

Pour conclure, l'économie tunisienne s'est engagée sur la voie de la reprise, forte de ses solides fondamentaux, du nouvel environnement de démocratie, de liberté et de bonne gouvernance, et de politiques économiques saines. Bien que ses ressources naturelles soient limitées, la Tunisie compte sur son capital humain, qui reste son plus précieux atout. Les autorités tunisiennes sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes et à exécuter des réformes structurelles propres à corriger la vulnérabilité du système financier et à promouvoir une croissance forte et solidaire.